



Procès verbal de la séance du conseil municipal du 9 juillet 2009

QUESTIONS ORALES. P. 3

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

1 - French Institute Alliance Française (FIAF) de New York –
Partenariat - Autorisation P. 7

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

2 - Personnel communal – Transformations de postes –
Mesures diverses. P. 8

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

3 - Révision de certains tarifs municipaux 2009-2010 P. 11

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

4 - Vente du patrimoine privé de la ville - Terrain situé 6, pas-
sage Deschandeliers - Autorisation donnée au Maire pour
signer tous actes afférents. P. 14

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

5 - Assurances « dommages aux biens », « flotte automo-
bile » et « tous risques manifestations » de la ville pour les
années 2010 à 2013 – Autorisation donnée au Maire pour
signer les marchés correspondants. P. 15

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

6 - Entretien ménager et nettoyage des surfaces vitrées des
bâtiments communaux – Autorisation donnée au Maire pour
signer le marché correspondant. P. 15

COMMISSION DES FINANCES

7 - Vote de la décision modificative n°1 pour l'exercice 2009
relative au budget principal et aux budgets annexes –
Attribution de subventions de fonctionnement et d'équipe-
ment – Autorisation donnée au Maire de signer la conven-
tion relative au Fonds départemental de Péréquation de la
Taxe professionnelle avec le Conseil général des Hauts-de-
Seine – Remises gracieuses – Admissions en non-valeur de
titres et de créances irrécouvrables – Autorisation donnée au
Maire de signer la convention de refacturation des charges
avec la CAVDS . P. 16

COMMISSION DES FINANCES

8 - ZAC Seguin Rives de Seine – Mise en place d'un finan-
cement bancaire par la SAEM Val de Seine Aménagement –

Garantie des emprunts contractés par la SAEM – Acceptation
de la cession de créance effectuée par la SAEM - Autorisation
donnée au Maire pour signer les actes afférents. P. 18

COMMISSION DES FINANCES

9 - ZAC Seguin Rives de Seine - Parcs de stationnement-
Acceptation du transfert de gestion et de propriété des parcs
de stationnement de la ZAC Seguin-Rives de Seine à la ville
de Boulogne-Billancourt - Autorisation donnée au Maire de
signer avec la CAVDS, la convention portant sur la mise à
disposition du parking du Cours de l'Île Seguin et sur les
modalités de cession des parcs de stationnement de la ZAC
Seguin-Rives de Seine. P. 22

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

10 -ZAC Seguin Rives de Seine – Îlot A3Aa – acquisition en
VEFA par l'AFTAM d'une résidence sociale de 96 logements-
Garantie des emprunts – Droits de réservation - Autorisation
donnée au Maire pour signer les actes afférents. P. 23

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

11 - Participation financière au Fonds de Solidarité pour le
Logement des Hauts-de-Seine pour l'année 2009 –
Autorisation donnée au Maire pour signer la convention de
financement correspondante. P. 25

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

12 -Fabrication et livraison de repas à destination des per-
sonnes âgées et à mobilité réduite - Autorisation donnée au
Maire pour signer le marché correspondant. P. 26

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

13 - Renouvellement de la convention d'objectifs avec l'as-
sociation AURORE au sujet du CHRS la Colombe –
Autorisation donnée au Maire pour signer la convention
d'objectifs correspondante. P. 29

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

14 - Gestion du patrimoine arboré communal – Appel
d'Offres Ouvert - Autorisation donnée au Maire pour signer
le marché correspondant. P. 29

15 - Résultats sportifs de l'année 2008/2009 –
Communication. P. 30

(PROJET COMMUNIQUÉ EN SÉANCE)

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX

16 - Plan Local d'Urbanisme de Boulogne-Billancourt – Révision simplifiée n°2 – Bilan de la concertation – Arrêt du projet de révision simplifiée n°2 – permis de construire SOPHIA GE – Avis du Conseil municipal. **P. 34**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX

17 - Plan local d'Urbanisme – Modification n° 3 – Approbation. **P. 36**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX

18 - Plan Local d'Urbanisme de Boulogne-Billancourt – Révision générale – Objectifs – Modalités de la concertation. **P. 36**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

19 - Terrains Gallieni-Bellevue – Convention entre la ville et la société publique locale d'aménagement (SPLA) "Arc de Seine Aménagement" – Mission de conduites d'études, de plans de masse et de faisabilité urbaine – Approbation. **P. 37**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

20 - Opération Maître-Jacques - Avenant N°2 au marché aux travaux – Autorisation. **P. 39**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

21 - SNC Foncière Suffren - Acquisition d'un terrain à titre gratuit – 28-30, avenue Jean-Baptiste Clément - Autorisation donnée au Maire pour signer les actes afférents. **P. 39**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX

22 - Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDI PR) – Approbation. **P. 40**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSIONS DES FINANCES

23 - Occupation du domaine public - Redevances - Création de tarifs applicables aux manèges pour enfants. **P. 40**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSIONS DES FINANCES

24 - Marché de prestations – entretien et réparation des véhicules de la Ville. **P. 41**

25 - Circulations douces - Réalisation d'aménagements cyclables prioritaires et d'un schéma directeur des circulations douces à l'échelle des communautés d'agglomération Val de Seine et Arc de Seine - Demandes de subventions. Communication. **P. 41**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSIONS DES FINANCES

26 - Réserve de 15 à 20 places dédiées à l'accueil à temps partiel d'enfants âgés de 12 mois à moins de 4 ans, en structure d'accueil collectif (quartier n°1 ou 7). **P. 43**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES

27 - Fusion de l'Office public de l'Habitat de Boulogne Billancourt et de l'Office public de l'Habitat Arc de Seine Habitat. **P. 43**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSIONS DES FINANCES

28 - Equilibre social de l'Habitat – ZAC Seguin-Rives de Seine – Réalisation de 29 logements locatifs sociaux par la SA d'HLM Immobilière 3F sur l'îlot V – Attribution d'une subvention. **P. 45**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

29 -ZAC Seguin Rives de Seine – Equilibre social de l'Habitat – Résidence pour étudiants – Convention de gestion des réservations de logements avec le Centre régional des œuvres universitaires (CROUS) de Versailles – Autorisation. **P. 45**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

30 - Aide de la région Ile-de-France aux projets d'accompagnement du Contrat urbain de Cohésion sociale – Convention régionale de renouvellement urbain – Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant n°1 à la convention et les documents nécessaires à sa mise en œuvre. **P. 45**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

31 - Promotion de l'artisanat local – Convention de partenariat entre la ville et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine pour la "Charte Qualité" – Autorisation. **P. 46**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

32 - Marchés de collecte des déchets et de nettoyage des marchés alimentaires - Autorisation donnée au Maire afin de lancer l'appel d'offre correspondant et de signer le marché. **P. 47**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

33 -Renouvellement des fournitures de services de télécommunications. **P. 48**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

34 - Convention tripartite Ville, CCAS et l'association la luciole – Autorisation donnée au maire pour signer la convention. **P. 49**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

35 - Soutien financier à un projet individuel ayant un caractère exemplaire en matière de handicap – opération « une joëlette pour Philippe ». **P. 50**

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :

12 NOVEMBRE ET 10 DÉCEMBRE À 19 HEURES.

L'an deux mille neuf à dix neuf heures dix, les membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis à la Mairie, au nombre de quarante neuf pour la séance pour laquelle ils ont été convoqués par le Député-Maire, individuellement et par écrit, le 22 juin 2009.

Le Député-Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ETAIENT PRESENTS : 49

M. Pierre-Christophe Baguet, Député-Maire, M. Thierry Solère, Premier Maire-Adjoint, Mme Belliard, M. Ricard, Mme Dubost, M. Baroli, Mmes Missoffe, Bruneau, M. Louap, Mougin, Gardillou, Mmes Bouée, Godin, M. Amar, Sebbag, Mme Fathallah, M. Fournier, Mme de Rose, Maires-Adjoints, M. Gallant, Mmes de Beauval, Billard, Rougnon, M. Morand, Mme Lorber, M. Papillon, Mme Kamatari, M. Bacchetta, Mme de Villepin, M. Graffin; Melle Lavarde, M. Benharoun, Mme Vetillart, M. Barbot, Melle Sicard, M. Deniziot, Mme Ba, Mme Bondoux, M. Fourcade, Melle Cardetas, M. Vincent, Mme Bauche, M. Askinazi, Mme Klein, M. Tellini, Mmes Laureau, Vouette, Mme Shan, M. Tisseyre, Mme Even.

Excusés Représentés : 4

M. Coquebert De Neuville, qui a donné procuration à Mme Lorber

M. Cohen qui a donné procuration à Melle Cardetas

Mme Pineau qui a donné procuration à M. Tellini

M. Fusina qui a donné procuration à Mme Vouette

Excusé : M. Labrunye

Absent : Mme Montières,

Départ de Mme Rougnon à vingt et une heures trente, et a donné procuration à M. Amar (avant le vote du point n° 13).

Départ Mme Bruneau à vingt et deux heures dix, et a donné procuration à M. Baguet (avant le vote du point n° 20).

Madame Ba a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

M. Baguet.

Mes chers collègues, je voulais, en ce début de Conseil municipal, vous faire part d'une succession de disparitions au sein de notre commune de Boulogne-Billancourt, notamment deux papas qui sont décédés dans l'Airbus du vol 447 de Rio. Les deux papas bouonnais laissent malheureusement une veuve et 3 enfants en bas âge. Il s'agit de M. Bruno Tromparent et M. Serge Anidjar.

Nous regrettons le départ de notre ami Victor Cosson, sportif bien connu qui était arrivé troisième au Tour de France en 1938, que l'on appelait tous familièrement "Totor".

Une triste nouvelle aussi, le départ de notre conseillère de quartier, Virginie Cohen, qui était déjà conseillère de

quartier sous la municipalité précédente et qui a disparu brutalement d'une rupture d'anévrisme à 42 ans. Elle laisse deux petites jumelles. C'était une femme très active, elle avait créé une petite école de yoga à Boulogne et était bénévole à Ambroise Paré. Tout le monde a en mémoire son sourire et sa vitalité.

Aussi je vous propose, pour ces quatre disparus bouonnais, de faire une minute de silence...

Il est procédé à une minute de silence.

Approbation du PV de la séance du 11 juin.

M. Baguet

M. Fourcade, vous nous avez signalé que la correction était un peu rapide entre les deux séances du Conseil, mais nous avons fait ce que nous pouvions. En tout cas, j'ai noté vos remarques. Nous allons essayer de communiquer aux présidents de groupe le compte rendu le plus tôt possible.

Le PV est adopté à l'unanimité.

QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME JUDITH SHAN

Subventions aux associations

Dans la tribune du BBI de mars 2009, j'avais espéré que les principes régissant les subventions aux associations soient clarifiés.

Or les associations n'ont reçu, semble-t-il, qu'un courriel en juin 2009, les invitant à renvoyer un dossier adressé en pièce jointe et ce avant le 6 juillet 2009.

On sait l'aléa que représente l'envoi d'un courriel : mal adressé, mal daté, il se perd facilement dans les boîtes de réception.

Pourquoi n'y a-t-il pas eu de courrier papier ?

Pourquoi n'y a-t-il aucune information sur le site de la Ville à la rubrique « subvention des associations » ? On n'y trouve que la liste des subventions votées au budget prévisionnel 2009 mais pas de dossier téléchargeable.

Comment les nouvelles associations ont-elles été informées ?

REPONSE DE MADAME DUBOST A LA QUESTION ORALE DE MADAME JUDITH SHAN

Ma chère collègue,

Vous avez bien voulu m'interroger sur les modalités de demande de subvention pour l'année 2010 des associations bouonnaises et je vous en remercie.

- Effectivement, cette année aucun courrier papier n'a été adressé aux associations mais chaque service de la Ville a pris contact soit par mail soit par téléphone avec les associations relevant de son secteur et ayant reçu une subvention pour 2009. Comme vous le savez, nous vivons à l'heure de la dématérialisation et la quasi-totalité (environ 95%) de nos partenaires dispose d'un équipement leur donnant accès à Internet. On constate que les directions peuvent joindre facilement les associations avec ce procédé rapide, efficace et plus économe. Le dossier à compléter a été renvoyé par messagerie et à défaut, par voie postale ou retiré en mairie.

J'ajoute que les relations avec les associations ne se résument pas à l'envoi d'un dossier une fois par an. Pour certaines les contacts et rencontres sont réguliers autour de partenariats essentiels à la vie de la cité. Enfin, si un courriel peut s'égarer dans une boîte de réception, il semble que cela se produise également avec le courrier papier, les erreurs pouvant toujours arriver.

- Concernant le site Internet de la Ville, le dossier n'était pas proposé en ligne, car il n'était pas possible techniquement de le remplir en ligne pour le renvoyer aussitôt. Un développement spécifique est en cours de réalisation avec la Direction des systèmes d'information, qui sera opérationnel pour la demande de subvention de 2011.

- S'agissant des nouvelles associations en recherche de financement, elles peuvent, lorsqu'elles le pensent nécessaire, s'adresser aux services de la Ville afin de présenter un projet et organiser éventuellement un partenariat. La direction du contrôle de gestion et de l'évaluation, en charge de la centralisation de l'ensemble de demandes de subvention, est l'interlocuteur privilégié. Cette direction a de nombreux contacts avec les associations qui sur demande, reçoivent dans les meilleurs délais un dossier de demande de subvention. Ces visites ou appels téléphoniques permettent d'ailleurs des échanges plus complets qu'un simple téléchargement de document en ligne.

QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME MARIE-HELENE VOUETTE

Monsieur le Maire,

L'actualité nous rappelle régulièrement que les activités économiques et les services publics peuvent être affectés par des crises sanitaires. Il ne faut pas tomber dans le catastrophisme et la grippe actuelle semble être pour l'instant moins virulente que prévue. Cependant, certaines pandémies peuvent avoir comme conséquences la fermeture administrative d'établissements scolaires mais également de services municipaux.

Pourriez-vous nous informer sur les différentes mesures envisagées par les services préfectoraux et sur les dispositions prises par la Ville sur ces sujets.

Un plan crise a-t-il été élaboré, avec prévisions de réquisitions éventuelles, dispositifs de télétravail en supposant que les réseaux ne soient pas saturés, etc.

REPONSE DE MONSIEUR MORAND A LA QUESTION ORALE DE MADAME VOUETTE

Ma chère collègue,

Excusez-moi, je prends connaissance en réalité de ma réponse à l'instant. Je vais vous la lire et je ferai quelques commentaires, parce que je ne suis pas tout à fait d'accord avec ce qui est marqué.

La pandémie actuelle de grippe A H1/N1, qui s'est propagée depuis le début du printemps, fait l'objet d'une vigilance particulière de la part des autorités sanitaires tant au plan mondial que national.

Au stade actuel, l'observation des cas déclarés en Europe permet d'affirmer que malgré le caractère contagieux du virus en cause, il reste peu virulent dans sa forme actuelle...

Cela, c'est totalement faux. Ce virus est très virulent justement, mais totalement bénin. Fort heureusement. On a relativement peu de décès à regretter sur le plan mondial ; on est actuellement à moins de 1 000 décès sur la totalité de la pandémie, c'est-à-dire dans le monde entier.

Pour vous donner une petite idée des cas habituels : en France métropolitaine la grippe saisonnière, c'est 1 500 à 2 000 morts par an. La grippe saisonnière de l'année dernière aux Etats-Unis a fait 36 000 morts. Là, on a un virus certes très contagieux, mais qui est fort heureusement relativement bénin.

Les cas déclarés en France restent peu nombreux et circonscrits.

La transmission se fait de la même manière que celle d'une grippe saisonnière : par la voie aérienne, par le contact rapproché avec une personne infectée, par le contact avec des objets contaminés par une personne malade.

On a eu très récemment une documentation faite par des virologues américains, qui a confirmé que c'était un virus surtout à propagation aérienne. Le contact manuel est dangereux et contaminant, mais il est surtout propagé par les gouttelettes de toux.

Les mesures préconisées par l'OMS comme par le gouvernement français visent à éviter la propagation du virus dans un premier temps, mais aussi à pouvoir faire face, si besoin, à une mutation du virus qui le rendrait plus pathogène. C'est là que réside le vrai risque, en réalité.

Outre l'impact sanitaire, une pandémie de grande

ampleur perturberait l'ensemble des activités sociales et économiques, en raison notamment de l'absentéisme élevé (malades absents, personnes prenant soin d'un proche malade, personnes devant garder leur enfant à domicile, car les écoles risqueraient d'être fermées en cas de grande épidémie, personnes retenues chez elles en raison des perturbations des transports en commun).

Le plan français « Pandémie grippale » distingue 6 niveaux d'alerte qui conditionnent la mise en place de mesures concernant l'ensemble de la nation. Les principaux objectifs du plan sont de protéger la population et de préserver un fonctionnement aussi normal que possible de la société et des activités économiques. Le plan est placé en situation 5A depuis le 30 avril.

Il fait l'objet d'une veille sanitaire et de réunions d'information régulières en Préfecture et de mesures concrètes. En réalité, le ministère de la Santé a mis en place depuis déjà quelques mois des informations par mail de tous les médecins en exercice, pour peu qu'ils soient connectés à l'Internet et qu'ils se soient inscrits sur le blog du ministère. Cela permet de diffuser l'information très rapidement et de mettre en alerte tout le monde très vite.

D'ores et déjà, un premier stock de masques à destination des professionnels de santé a été livré à la Ville par la Préfecture, ils sont entreposés dans des locaux sécurisés dans l'attente d'être livrés dès que les autorités sanitaires le demanderont.

Le ministère de la Santé a déjà livré à tous les médecins en exercice, même pour les médecins libéraux, des lots de masques à disposition dans les cabinets médicaux. Certains médecins les ont reçus, d'autres pas apparemment.

La ville, quant à elle, a déjà pris un certain nombre de mesures. Elle s'est dotée de 2 500 masques de protection pour ses agents et de masques chirurgicaux pour le public ou les déplacements en transports en commun. Cette dotation, bien entendu insuffisante, sera complétée par la commande, dans les jours qui viennent, de 18 000 masques pliables, de 5 000 masques chirurgicaux et de flacons de solutions hydro-alcooliques. La solution hydro alcoolique, c'est pour se laver les mains quand on a contaminé éventuellement celles-ci à l'occasion d'un mouchage.

Parallèlement, les services participent à un « plan de continuité d'activité » qui prévoira, en cas de crise majeure, des modes d'organisation spécifiques en hiérarchisant les missions : celles qui devront être assurées en toutes circonstances (état-civil, propreté...), celles qui pourront être interrompues pendant une à deux semaines, celles qui pourront être interrompues totalement et celles concernant la protection des personnels sur le lieu de travail.

Enfin, des actions d'information et de communication sur les mesures élémentaires d'hygiène préventive seront diffusées à destination de la population pour relayer l'information diffusée au plan national.

Vous avez déjà tous vu, on a déjà eu des campagnes de publicité, notamment à la télévision, nous disant qu'il faut se moucher avec des mouchoirs jetables, les jeter après, se laver les mains. Des mesures de sauvegarde de base élémentaires, qui sont tout à fait efficaces pour ce genre d'épidémie.

En réalité, dans cette affaire, la contagiosité est avérée, mais elle est actuellement fort heureusement bénigne. Le vrai risque réside dans la mutation virale pendant l'hiver austral, de l'autre côté de la planète, où l'on peut avoir une mutation qui risque de nous faire revenir le virus toujours aussi contagieux, mais peut-être beaucoup plus méchant. Actuellement, finalement, on donne des gouttes dans le nez, un petit peu d'Ibuprofène, et globalement, 8 jours après, tout est fini. Pour la plupart d'entre nous, ce serait une grippe relativement bénigne.

Bien entendu, il y a toujours des sujets fragilisés et on est toujours à la merci de ce risque majeur qui consisterait en une mutation virale. C'est pour cela que le ministère de la Santé maintient une veille active et informe très périodiquement, semaine après semaine, les acteurs de santé et les collectivités locales afin qu'ils puissent prendre les mesures adaptées.

Excusez-moi de cet imbroglio !

M. Baguet

Merci docteur, pour cette consultation en direct. Vous vous êtes mis à tousser pendant votre intervention, je rassure vos voisines !

QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME MARTINE EVEN

En septembre 2008, nous vous avons posé une question concernant les antennes relais, nous avons écrit une tribune dans le BBI en novembre 2008, et vous nous avez annoncé la mise en place d'une commission pour travailler sur ce sujet.

A ce jour nous n'avons pas eu connaissance de la création de cette commission.

Allez-vous Monsieur le Maire instaurer cette commission ?

Si oui : dans quel délai et quels seront sa constitution et son mode de fonctionnement ?

Si non pourquoi ?

REPONSE DE MONSIEUR THIERRY SOLERE A LA QUESTION POSEE PAR MADAME MARTINE EVEN

Ma chère Collègue,

Au cours de la séance du 25 septembre 2008, vous avez posé une question sur les antennes relais, notamment sur le cas du 30 rue du Fief.

Mon collègue Claude Gallant, a, en cette occasion, fait un compte-rendu détaillé de ce dossier qu'il conduit en coordination étroite avec Frédéric Morand et précisé qu'il veillerait à limiter les nouvelles implantations d'antennes sur les bâtiments publics.

Parallèlement, le Maire m'a demandé de piloter un groupe de travail interne visant à suivre l'évolution des sujets d'actualité et l'élaboration d'une charte communale en matière d'installation d'antennes relais. Ce groupe de travail s'est déjà réuni mais la réflexion sur ce problème a, depuis nos premiers échanges, pris une dimension plus nationale grâce à la mise en place par le gouvernement, en février 2009, d'un "Grenelle des ondes" dans la lignée du "Grenelle de l'Environnement".

Conformément à l'engagement que le Maire a pris devant la Commission des finances de ce lundi 6 juillet, nous vous proposons ce soir de mettre en place, sur ce thème, une commission qui réunira des représentants de tous les groupes du Conseil municipal. à raison d'un représentant par groupe et de deux pour la majorité. Je vous propose donc MM. Claude Gallant et Frédéric Morand pour la majorité.

Je réunirai prochainement cette commission afin de redéfinir ses objectifs à la lumière

- des conclusions du "Grenelle des ondes", qui sont maintenant publiques,

- de l'expérimentation de l'abaissement des seuils d'émission des antennes relais en cours dans certaines communes,

- de la publication en septembre par l'AFSS (Agence Française de Sécurité Sanitaire) d'un nouveau rapport sur la dangerosité des ondes émises par les antennes-relais.

Voilà, ma chère collègue, la proposition que nous souhaitons vous faire.

Si vous en êtes d'accord, les groupes pourront transmettre au maire les représentants que vous souhaitez voir associés à ce groupe de travail municipal sur les antennes relais.

M. Baguet

Nous pouvons peut-être le faire tout de suite ! Vous avez un nom, M. Fourcade ?

M. Fourcade

M. Tellini.

M. Baguet

Mme Vouette ?

Mme Vouette

Mme Even.

M. Baguet

Le groupe est au complet, réunissez-vous et travaillez bien à la lumière des dossiers préparés par nos techniciens.

Je voudrais remercier le groupe Unis pour Boulogne Billancourt et la majorité de ne pas avoir posé de questions aujourd'hui. Cela tombe bien parce que nous avons un ordre du jour très chargé.

Nous allons commencer par un point qui est rajouté, une communication de M. Baroli sur la rentrée scolaire. Au moment où les vacances débutent, il faut déjà se projeter dans la rentrée !

CARTE SCOLAIRE - COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DEPARTEMENTAL DE L'EDUCATION NATIONALE DU 23 JUIN 2009 - OUVERTURES ET FERMETURES DE CLASSES A LA RENTREE 2009/2010 - COMMUNICATION.

Rapporteur : M. Baroli.

Quelques informations. Vous avez la note sur table.

Je souhaite vous faire part, en cette veille de vacances, de l'évolution de la carte scolaire, c'est-à-dire, au sens de l'Education nationale., des ouvertures et fermetures de classe qui seront effectives à la rentrée du 3 septembre prochain.

Le Comité départemental de l'éducation nationale du 17 mars dernier avait décidé six fermetures de classe et trois ouvertures de classe, soit un solde de trois fermetures de classe :

- Fermetures pour les maternelles Silly et Gabriel et Charles Voisin, les élémentaires Escudier (2 classes), Denfert-Rochereau et Saint-Denis.

- Ouvertures pour les élémentaires Maître-Jacques (nouvelle école destinée à remplacer l'école provisoire du Centre Ville et qui doit ouvrir à la rentrée prochaine), Thiers et Castéja.

Bien que conscients de la volonté de l'Education nationale d'ajuster évolutions démographiques et postes budgétaires, le Député-Maire et moi-même avons été surpris par le nombre important de fermetures de classe à Boulogne-Billancourt. Le Député-Maire a immédiatement saisi, par courrier, Monsieur Claude Michellet, Inspecteur

d'Académie, de sa volonté de faire appel des décisions du Comité départemental de l'éducation nationale.

Un dernier point sur les effectifs fait mi juin a conforté le Député-Maire dans sa décision de faire appel et les arguments de la Ville ont été entendus par l'Inspection d'Académie : le comité technique paritaire départemental de l'éducation nationale du 23 juin dernier a annulé les décisions de fermeture de la maternelle Silly et de l'élémentaire Denfert Rochereau. Il a également validé l'ouverture d'une classe dans les maternelles Abondances et Lazare Hoche. Il a enfin décidé une fermeture à la maternelle Fessart.

Le solde de l'évolution de la carte scolaire est donc de 2 fermetures en maternelle compensées par 2 ouvertures et 3 fermetures en élémentaire compensées par 3 ouvertures. Cette situation est à comparer avec l'année 2008 et ses 3 fermetures de classes.

Ce résultat tout à fait satisfaisant pour notre commune, dans un contexte difficile d'ajustement des postes budgétaires au sein de l'Education nationale est le résultat d'un vrai travail de partenariat avec Madame l'Inspectrice de l'Education nationale qui a su, avec l'appui de notre Député-Maire, relayer les besoins de notre commune auprès de l'Inspection d'Académie.

Il y aura ainsi à la rentrée de septembre prochain 115 classes maternelles, comme à la rentrée 2008, et 168 classes élémentaires (hors CLIN et CLIS) à la rentrée 2009, comme en 2008.

Par ailleurs, l'analyse des effectifs, école par école, met en évidence certains déséquilibres entre les différents groupes scolaires, qui devront être revus dans le cadre d'un ajustement de la carte scolaire. Celui-ci vous sera soumis d'ici la fin de l'année ; son objectif sera, en particulier, de créer une sectorisation pour la future école B2B.

Je vous remercie de bien vouloir prendre acte de cette communication.

M. Baguet

Merci. Je voudrais en profiter pour signaler l'arrivée d'une nouvelle inspectrice de l'Education nationale à Boulogne-Billancourt, Mme Dutilleul qui était auparavant sur la circonscription de Meudon et Chaville. Nous avons la chance d'avoir Mme Dutilleul, qui a été institutrice à Boulogne-Billancourt au début de sa carrière. Mme Imer, notre inspectrice intérimaire puisqu'elle a été nommée après la rentrée scolaire, a été appelée à d'autres fonctions.

Y a-t-il des questions sur cette rentrée scolaire ?... Aucune.

Merci, M. Baroli, pour ce point intéressant.

1 - FRENCH INSTITUTE ALLIANCE FRANÇAISE (FIAF) DE NEW YORK - PARTENARIAT - AUTORISATION COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES.

Rapporteur : M. Solère.

Il s'agit de reconduire le partenariat initié en juin 2006 entre la ville de Boulogne-Billancourt et l'Alliance Française de New York. Une opération de relations publiques à New York avait été faite en 2007 pour la promotion des projets de la ville de Boulogne-Billancourt, notamment à l'époque les projets de l'Ile Seguin. En 2009, l'Institut nous a proposé de renouveler cette convention.

Différentes actions sont décrites dans la convention qui nous est proposée. Le fait d'exposer les collections du musée des années 30 de Boulogne-Billancourt qui rassemble un ensemble unique de la figuration de l'entre-deux-guerres ; le Parcours des Années 30 ; le futur Musée Paul Belmondo et la collection de sculpture figurative du XX^e siècle, qui ouvrira en juillet 2010 ; les projets intégrant la Vallée de la Culture et l'Ile Seguin.

La communauté culturelle française de New-York est tout à fait vivante et dynamique. C'est un haut lieu culturel et il paraît tout à fait intéressant de poursuivre ce partenariat avec la FIAF afin de mettre en valeur les grands projets que nous avons.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales.

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'a pas pris part au vote et a souhaité avoir un complément d'information sur la somme de 10 000 € qui lui paraît élevée, et savoir quelles seront les affiches envoyées.

Le maire adjoint aux affaires scolaires a fait observer qu'il serait bien de pouvoir organiser à nouveau des voyages à New-York.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances.

Le groupe @lternance a indiqué qu'il trouvait la subvention versée trop élevée pour ce qui était proposé en retour. Le groupe Unis pour Boulogne Billancourt a indiqué qu'il lui semblait au contraire qu'elle était bien dimensionnée par rapport à ce que les élus avaient pu voir lorsqu'ils s'étaient rendus à New-York lors de la mandature précédente.

Avis favorable de la commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme Vouette

M. le Maire, pourrait-on avoir une évaluation des frais d'installation de la vitrine de promotion de Boulogne-

Billancourt qui ne sont pas compris dans la subvention ? C'est inscrit dans la délibération.

M. Baguet

Les frais ne sont pas compris dans la convention ?

M. Solère

Nous avons une convention de principe de 10 000 €. Après, j'ai fait un voyage privé à New York en début d'année et je suis allé visiter l'Alliance française. Vous avez des grosses collectivités locales françaises qui sont là et dans l'entrée vous avez des vitrines qui vous permettent d'exposer l'actualité importante. Nous aurons l'année prochaine le musée Paul Belmondo. Après, un devis sera fait, c'est de l'ordre de quelques milliers d'euros. Ce n'est pas 10 000 €, c'est tout à fait intéressant de poursuivre ce partenariat avec la FIAF, l'enjeu n'est pas tant financier là que d'avoir une vitrine qui nous permettra de rayonner sur des projets culturels d'envergure, ce qui s'annonce pour Boulogne-Billancourt dans les années à venir.

M. Baguet

L'idée est que cette vitrine permette d'exposer des œuvres du Musée des Années 30. Elle devra être sécurisée, mais ne devrait pas coûter très cher : ce n'est pas une vitrine énorme. Je ne connais pas l'Alliance française à New York. Cela ne doit pas être un hall immense.

La délibération n°1 est adoptée à l'unanimité.

2 - PERSONNEL COMMUNAL - TRANSFORMATIONS DE POSTES - MESURES DIVERSES.

Rapporteur : Mme Belliard.

Mes chers collègues, la présente délibération comporte 7 points.

1) Transformation de postes au tableau des effectifs pour 22 postes détaillés en annexe.

2) Renouvellement d'un contrat pour un agent attaché à la DSI, qui a en charge le développement de logiciels, notamment gestionnaire d'activités et de régie de recettes et gestionnaire de files d'attente.

3) Recrutement d'agents requérant des compétences particulières.

Il s'agit du directeur des systèmes d'information, un administrateur de base de données, le rédacteur en chef du bulletin municipal, un journaliste polyvalent, et enfin un coordinateur des événements musicaux.

4) Aménagement du taux des vacances au sein de l'Ecole Municipale des Sports (EMS)

Cette école permet aux jeunes de 3 à 17 ans de pratiquer une activité scolaire tout au long de l'année. Avec la fixation d'un taux de rémunération de vacation en fonction des qualifications des vacataires et qui proposent aussi, et je tiens à souligner ce point, le recrutement de 4 agents vacataires et de pérenniser leur contrat. Cette démarche s'inscrit dans la politique de la ville pour la résorption de la précarité de certains emplois. Ceci concerne 5 agents vacataires.

5) Fixation du contingent annuel des heures supplémentaires.

C'est la dérogation au contingent annuel. Je tiens à préciser d'ores et déjà que bien évidemment ce point est passé en CTP, lequel a rendu un avis favorable à ces dérogations.

6) Transformation de la concession d'un logement de fonction pour nécessité de service.

7) Mission confiée par le Conseil municipal dans le cadre d'un mandat spécial pour aller à une assemblée générale à Avignon et, c'est garanti, ce n'est pas pendant le Festival !

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales.

La commission a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

Le groupe @lternance a souhaité avoir des éclaircissements quant aux points 1, 2, 3, 4, 5 et 6.

Au sujet du point 1, concernant le tableau des effectifs celui-ci a voulu avoir une précision quant à la modification de nombre d'heures relatif aux assistants enseignements artistiques.

Le groupe a également souhaité avoir des précisions au sujet du recrutement du futur professeur de danse des classes à horaires aménagés qui ouvriront à la rentrée à Jean Renoir. Il lui a été répondu qu'un vacataire serait recruté au plus vite pour permettre l'ouverture de ces classes en septembre.

Au sujet du point 2, concernant le renouvellement du contrat du chef de projet informatique, le groupe a souhaité savoir pourquoi il y avait nécessité de renouveler le contrat alors qu'il s'agit d'un poste important et qu'il devrait s'agir d'un poste fixe.

Au sujet du point 4 relatif aux vacances concernant les éducateurs sportifs, le groupe a voulu connaître le nombre de niveaux existants, savoir combien de jeunes étaient en cours de formation et combien de personnes allaient être concernées par la baisse du taux horaire à 16,22 €. Il a également demandé une définition claire des postes

éducateurs sportifs et éducateurs sportifs coordinateurs et souhaité savoir si les éducateurs rémunérés à 26,30 € allaient se voir positionner dans la rubrique des éducateurs sportifs.

Au sujet des points 4 et 5 le groupe a souhaité savoir s'ils avaient fait l'objet d'une consultation au C.T.P. Il lui a été répondu que l'avis du C.T.P. a été requis uniquement pour le plafonnement des heures supplémentaires et que l'avis a été favorable à la majorité.

Le groupe Unis pour Boulogne Billancourt a posé quant à lui des questions sur le point 5 au sujet de la fixation du contingent annuel des heures supplémentaires, le groupe a demandé quels seraient les services touchés par cette limite de 200 heures par agent, il lui a été répondu que cette limite s'inscrivait dans une plus juste appréciation du Code du Travail.

M. Baguet.

Merci pour ce compte rendu très complet.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances.

Le groupe Unis pour Boulogne Billancourt a souhaité connaître les attributions du coordinateur des événements musicaux. Il a été précisé que les fonctions de cette personne recoupent des missions déjà exercées par plusieurs salariés de la ville ainsi que de nouvelles missions. Le groupe @lternance a souhaité avoir des précisions sur les points 4 et 5 identiques à celles posées en commission des affaires générales.

Avis favorable de la commission, les groupes Unis pour Boulogne Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet.

Une petite précision à apporter page 3. Vous avez le tableau concernant la rémunération pour les vacances sportives. Juste avant le point 5, il est écrit : "Enfin ce même tarif sera aussi appliqué aux vacataires qui interviennent hors de l'EMS pour encadrer des activités sportives dans les autres services municipaux."

Cela ne concerne pas les vacataires qui travaillent dans les écoles et qui exercent les fonctions d'éducateur territorial d'activités physiques et sportives. Ce n'est pas le même métier d'encadrer des enfants dans l'école des sports où il y a un animateur pour 8 ou 12 enfants maximum, et de travailler dans les écoles de la ville, d'avoir l'agrément de l'Education nationale et d'être chargé en plus de 25 élèves. Nous n'allons pas les rémunérer au même prix, surtout ceux qui travaillent dans les écoles, ils sont attachés aux enfants, aux enseignants ; ils font partie intégrante de l'équipe éducative.

Cette précision méritait d'être apportée à notre délibération.

Y a-t-il des questions ?

Mme Even.

J'espère avoir ensuite les réponses aux questions qui ont été posées lors des commissions.

Concernant ce point à propos des vacataires, je voudrais signaler que longtemps considérée comme un modèle à l'extérieur de Boulogne-Billancourt, l'EMS ne semble plus avoir cette même considération à l'intérieur.

Que penser d'une activité comme le tir à l'arc qui a failli disparaître alors que c'est la seule activité de l'EMS accessible à des handicapés ?

Que penser d'un envoi de mail le 1^{er} juillet aux vacataires, leur demandant de répondre avant le 5 juillet -période de vacances- s'ils souhaitent reconduire leur contrat, alors même que les nouveaux tarifs seront ou pas approuvés le 9 juillet ?

Même si le taux horaire de 26,30 € semble plus élevé que dans les communes alentour, il est à noter que les éducateurs sportifs sont payés sur la base de 6 heures par jour alors qu'ils assurent une présence effective de 8 heures par jour, ce qui ramène ce taux horaire à 19,72 €.

Sur les 90 vacataires concernés, pour une vingtaine d'entre eux, ce salaire est leur unique salaire. Une baisse de 40 % est donc considérable.

Cette diminution importante de rémunération, ainsi que le manque de concertation avec la municipalité, risquent d'inciter des éducateurs - certains sont à Boulogne-Billancourt depuis de très nombreuses années - à quitter notre ville alors qu'enfants, parents et même la municipalité s'accordent à reconnaître leur compétence et leur sérieux.

De plus, peut-on savoir à partir de quelle date ces nouveaux tarifs seraient appliqués et est-ce que, oui ou non, tous les éducateurs sont rémunérés à 16,30 € ?

M. Baguet.

Y a-t-il d'autres questions ?

Mme Shan.

C'est sur le même point de cette délibération. Je voulais savoir quel était le projet à long terme de la ville concernant l'école municipale des sports. Entre suppression de créneaux, réaménagement des plannings et incitation à partir concernant les enseignants en raison des incertitudes portant sur les rémunérations, comment compte-t-on pérenniser une structure à laquelle de très nombreuses familles sont attachées ?

Mme Belliard.

En ce qui concerne ce qui vous est proposé à propos de la rémunération des vacataires, c'est le fruit d'un travail qui a été fait avec les vacataires eux-mêmes. Il ne s'agit pas d'une décision unilatérale, il ne s'agit pas non plus de remettre en cause le travail réalisé et qui est reconnu, contrairement à ce que vous pouvez laisser entendre.

La date d'application de cette délibération sera le 1^{er} septembre 2009, c'est-à-dire date à laquelle seront signés de nouveaux contrats pour l'année pour de nouveaux vacataires.

En ce qui concerne le fruit de ce long travail, je tiens simplement à vous rappeler que nous avons mis en place une réflexion importante sur le temps de travail, sur le régime indemnitaire, que cette réflexion en fait partie et qu'il s'agit de la réintégrer dans l'ensemble de cette politique générale. Il s'agit réellement de faire un travail de fond. Nous l'avons fait en comparant ce qui était proposé dans les autres communes, ce qui était proposé au Conseil général, il s'agit simplement de ramener les choses à une juste valeur.

Voilà les réponses que je souhaitais vous donner. Je pense que M. Louap souhaite apporter quelques précisions.

M. Louap.

Je vais répondre plus sur la partie sportive. Quant à la définition des postes éducateur sportif et éducateur sportif coordinateur, c'est ce que j'ai dit en réunion de commission, un éducateur sportif qui apparaît dans le tableau encadre une activité sur le terrain. Un éducateur sportif coordinateur, comme c'est indiqué, coordonne les activités et développe une activité. J'avais pris l'exemple de Handisport. Nous souhaitons, dans le cadre de l'EMS, développer et proposer des activités Handisport. C'est ce genre de dossier que l'on confiera à un éducateur sportif coordinateur dûment diplômé.

C'est d'ailleurs le cas. A la rentrée, 3 sections offriront des activités Handisport : athlétisme, tennis de table et tir à l'arc.

Quant à la soi-disant suppression du tir à l'arc, visiblement il vous manque une information, ceci étant, je vous la donne. Nous nous sommes posé la question de savoir si l'on pouvait maintenir l'activité tir à l'arc tout simplement parce que, jusqu'à maintenant, je n'y suis pour rien, c'est une situation que l'on a trouvée, l'activité était encadrée par des gens qui n'avaient pas le bon diplôme, ce qui pose de gros problèmes en termes de responsabilité, notamment du Maire. Nous sommes à la recherche d'un éducateur avec un brevet d'Etat. Nous espérons qu'en septembre, nous aurons un éducateur dûment diplômé pour maintenir cette activité, dont les créneaux sont maintenus.

Quand vous parlez de suppression de créneaux au niveau de l'école municipale des sports. Il n'y a absolument pas de suppression. J'ai comparé le volume horaire entre la saison qui vient de s'écouler et la saison prochaine, on est exactement à l'identique. En termes de capacité d'accueil d'enfants, 1 578 enfants en moyenne ont été accueillis cette année. Pour la saison prochaine, nous serons en mesure d'en accueillir 1 823. Il n'y a absolument pas de diminution, nous serons mêmes en mesure d'accueillir plus d'enfants.

Lorsque vous parlez de manque de concertation, dès le départ j'ai engagé des réunions de travail en présence de l'ensemble des éducateurs, après les élections municipales. Sur le sujet qui concerne les vacances, la concertation est menée depuis avril, plusieurs réunions ont eu lieu avec les éducateurs, soit en séance plénière, soit par groupes d'éducateurs. Ils sont informés depuis avril. Malgré cela, lorsqu'on a lancé les candidatures, la plupart des éducateurs actuellement en poste ont candidaté, tout en sachant ce qui allait se passer. Nous avons même plus de candidatures que l'année précédente donc, de ce côté-là, aucun souci.

Voilà ce que je veux vous répondre par rapport aux différents points soulevés.

Il y a un dernier point qui concerne la rémunération, la répartition entre ceux qui vont toucher 16,22 € et ceux qui vont toucher 26,30 €. Aujourd'hui, la procédure de recrutement est terminée. Nous allons procéder à l'affectation des éducateurs. Il est trop tôt pour pouvoir vous donner une réponse à ce jour.

Mme Vouette.

M. le Maire, nous vous demanderons un vote par division.

Je peux expliquer sur chaque article. Nous voterons pour les articles 1, 5 et 7. Nous nous abstenons sur les articles 2 et 3, parce que vous savez que nous ne voulons pas privilégier du recrutement hors statut donc, par principe, nous nous abstenons sur ce type d'article. Nous voterons contre l'article 4 et nous ne prenons pas part au vote sur l'article 6.

M. Baguet.

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

M. Fourcade.

M. le Maire, nous nous abstenons sur l'ensemble pour ne pas dissocier les différents éléments.

M. Baguet.

Je trouve qu'un peu de cohérence et de discernement ne nuisent pas à la bonne gestion municipale. Cette his-

toire des vacataires de l'école des sports remonte à l'époque de la transformation du patronage laïque de Boulogne-Billancourt, le PLBB. Il se trouve que le directeur de la jeunesse et des sports de l'époque était extrêmement actif et avait créé un statut particulier pour les trois coordinateurs qui ont monté cette école municipale des sports. Au fil des années, tous les vacataires ont bénéficié de ce statut.

C'est une affaire qui date de 30 ans et que M. Fourcade connaît bien. Les vacataires se trouvent mieux rémunérés qu'une pédiatre professionnelle après plusieurs années d'ancienneté. Un vacataire arrivait à gagner, avec uniquement des vacances, plus de 35 000 €, voir 39 000€ par an. Nous allons leur proposer d'être titularisés. C'était une demande des syndicats de la ville d'essayer, lorsque des agents font un minimum d'heures pour la commune, de passer du statut de vacataire au statut de titulaire lorsqu'ils ont les diplômes correspondants.

L'autre aspect évoqué par Pascal Louap est le problème des diplômés. Encadrer des enfants est une vraie responsabilité. Je rappelle toujours que les enfants peuvent bénéficier de 100 jours de centre de loisirs et de 142 jours d'école. Ils passent presque autant de temps au centre de loisirs qu'à l'école. Les éducateurs sportifs sont autant responsables que les enseignants.

Je mets aux voix cette délibération, en prenant en compte les explications de vote qui ont été données par Mme Vouette et M. Fourcade.

La délibération n° 2 est approuvée.

3 - REVISION DE CERTAINS TARIFS MUNICIPAUX 2009-2010

Rapporteur : Mme Belliard.

Mes chers collègues, cette délibération vous propose la révision de certains tarifs municipaux 2009/2010, avec un souci de cohérence avec ce que nous avons déjà entamé l'année dernière.

Dans les points importants qu'il convient de faire ressortir, nous vous proposons une solidarité envers les plus démunis avec la création d'un tarif de solidarité pour la restauration scolaire à destination des familles qui connaissent une grande précarité.

Le second point est l'extension de la gratuité de l'étude dirigée à la tranche B de la grille tarifaire, proposition qui vous est faite à la suite des diverses commissions de dérogation au quotient familial que nous avons tenues depuis un an.

En ce qui concerne la pratique sportive et l'utilisation des équipements municipaux, nous vous proposons d'in-

citer à la pratique de la natation et à l'utilisation de la piscine en diminuant les tarifs pour les Boulonnais.

Enfin, particularité pour l'accès à la culture pour tous, une application du tarif réduit des prestations culturelles à toute personne porteuse d'un handicap et la simplification des tarifs d'accès aux bibliothèques pour en ouvrir l'accès au plus grand nombre.

Par ailleurs, il convient de noter 4 éléments complémentaires.

La présente délibération vous est proposée pour s'appliquer à compter de septembre prochain jusqu'au 31 décembre 2010, c'est-à-dire que nous vous proposons de la faire courir sur 16 mois de façon à coller avec les changements de quotient familial. Vous vous souvenez qu'on l'avait fait l'an dernier en novembre et décembre, de façon que l'ensemble des dates qui concernent les familles correspondent.

Il vous est proposé aussi la création d'une tranche supplémentaire dans la grille tarifaire de façon à répondre un peu plus justement aux familles, puisque nous avons aujourd'hui plus de 30 % de familles qui se trouvent dans la tranche I. Il vous est donc proposé de créer une tranche J. Le calcul mathématique, 7 183 €, était obtenu à partir de règles mathématiques pour respecter les écarts types de chaque tranche.

Enfin, il vous est proposé une augmentation des tarifs de 2 % en moyenne, cela dépend des arrondis, et je vous rappelle que c'est pour une durée de 16 mois.

Le dernier point est un arrondi du montant du chèque famille nombreuse à 240 €.

Je vous remercie.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales.

La commission a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a tout d'abord demandé pourquoi les tarifs natation diminuaient alors que ceux de la patinoire augmentaient, s'est interrogé sur le fonctionnement du tarif de restauration scolaire de solidarité à 0,50 €, a voulu savoir si en cas d'annulation d'activité, les seniors pourraient être remboursés. Il lui a été répondu sur ce dernier point que dans la mesure où les seniors ne sont pas facturés avant l'activité, il n'y a pas lieu à remboursement. Le groupe s'est interrogé sur le pourquoi du remplacement du Pass senior en carte Anim. Il lui a été répondu que la carte Pass était peu usitée puisqu'à durée limitée et que la carte Anim était plus avantageuse

pour les seniors, qu'elle permettait une meilleure fidélisation. La validité de cette carte est surtout illimitée dans le temps.

Au sujet de la Petite Enfance, le groupe s'interroge sur la fin de la semaine de gratuité de la période d'adaptation et sur l'impossible résiliation du contrat. Il lui a été répondu que seule Boulogne-Billancourt observait cette semaine de gratuité et qu'il fallait prendre en compte le travail des professionnels pendant cette période, et que le contrat pouvait être résilié dans certaines situations dérogatoires. Le groupe a demandé à cet égard que lui soit communiquée la liste des villes qui n'observaient pas cette semaine de gratuité.

Le groupe @lternance a voulu savoir pourquoi il y avait une augmentation de 10% relative aux ateliers art plastique et aux cours de gravure, a souligné que les seniors allaient être davantage pénalisés par ce changement de facturation forfaitaire, a regretté la suppression des sorties libres. Il lui a été répondu à cet égard que le prix de ces sorties était avant tout symbolique et qu'il marquait un engagement de la part des seniors. Celui-ci souhaitait de plus avoir les tarifs 2008 pour la bibliothèque municipale. Enfin, il a été proposé que soit institué un tarif intermédiaire entre celui pour les Bouonnais et celui des non-Bouonnais, à savoir un tarif communauté d'agglomération.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances.

Le groupe @lternance a émis un avis mitigé sur l'évolution des tarifs, les baisses ne compensant pas des hausses jugées trop importantes. La redevance de 20 centimes pour l'utilisation des casiers à la piscine lui pose un problème de traçabilité des recettes.

Le groupe majorité rassemblée, rejoint par le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt, a fait état de contraintes techniques et d'un nombre insuffisant de casiers au regard de la fréquentation possible de la piscine.

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a fait remarquer l'augmentation très importante du tarif forfaitaire du Cyber Pass.

Avis favorable de la commission des finances, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne Billancourt ne prenant pas part au vote.

M. Baguet.

Y a-t-il des questions ?

M. Tisseyre.

M. le Maire, j'interviendrai sur cette délibération, surtout sur la série concernant les activités seniors.

En effet, nous constatons des modifications importantes : changements de facturation pour les stages Cyber en passant d'une facturation forfaitaire à une facturation au nombre de séances. Suppression de la gratuité des sorties dites libres, qui étaient vraiment appréciées des personnes. Ces mêmes sorties seront poursuivies, mais avec une facturation de 3 € la journée et 1,50 € la demi-journée. Cela peut paraître anodin, mais pour certains retraités, peut-être que ce ne sont pas des sommes aussi symboliques que cela.

Des cafés philo qui seront facturés à 6,50 €. Le remplacement de la carte Pass Senior à 27 € par une carte Anim à 32,50 €, soit une augmentation de 5,50 €. Là aussi, pour certains retraités, ce n'est peut-être pas rien.

Et un changement de modalité d'utilisation comme cela nous a été expliqué.

Enfin, concernant les tarifs à proprement parler, nous avons suggéré aussi en commission un troisième type de tarif puisque, dans les tableaux dont nous avons eu la lecture, il y a une colonne "Bouonnais" et une colonne "extérieur". Nous suggérons qu'il y ait une troisième colonne "communautaire" qui concernerait la nouvelle Communauté d'agglomération. Ainsi, cela nous permettrait peut-être de bénéficier de tarifs intéressants dans d'autres communes de la communauté, et cela permettrait aussi auprès de nos concitoyens de s'approprier ce nouvel espace communautaire et aussi un nouvel esprit que va nous générer cette nouvelle Communauté d'agglomération.

Mme Even.

Lors de la commission, nous avons également proposé de rajouter, comme cela a été fait pour les familles, une tranche supérieure pour les revenus supérieurs des seniors, les plus favorisés. Et lors de cette même commission, nous avons posé une question concernant la PEP par rapport au chéquier. Pourquoi est-ce que la PEP aurait droit au chéquier pour du soutien scolaire ?

Mme Shan.

Je vous remercie particulièrement pour l'instauration de la gratuité de l'étude à la tranche B de la grille, qui correspond à une attente de longue date de la commission d'aide de la Caisse des Écoles, et aussi pour l'établissement du tarif de solidarité que j'avais appelé de mes vœux lors d'un précédent Conseil municipal.

Cela me fait aussi plaisir de constater que la demande, qui date maintenant de 3 ans, de la FCPE d'un tarif spécifique de restauration pour les enfants bénéficiant d'un PAI continue à figurer à l'article 1-1 des tarifs des activités scolaires.

J'ai juste une interrogation concernant les travaux de la commission de dérogation au quotient familial. Il n'est pas spécifié dans son règlement intérieur de durée de validité

des décisions prises. La seule durée de validité qui est mentionnée est celle qui correspond au tarif de solidarité. Ce tarif dérogatoire est rendu possible lorsque des familles éprouvent des difficultés à payer les différentes prestations au tarif qui leur est attribué. La commission ad hoc, qui tranche sur une disposition provisoire, le fait en attendant que certaines situations se rétablissent. Pourtant, pour être provisoire, la disposition doit pouvoir néanmoins porter quelques effets. Or, il semblerait qu'après avoir reçu un courrier informant les familles de l'obtention d'un nouveau tarif, il est arrivé qu'elles reçoivent un courrier contraire, tout juste un trimestre après, pour les informer que ce tarif était ajourné.

Sur une période aussi courte, leur situation n'a pas forcément eu le temps d'évoluer, les familles n'ont pas forcément pu solder leurs dettes. Résilier un tarif plus favorable pour l'augmenter au prétexte que les familles n'ont pas pu effectuer un commencement de paiement, c'est peut-être ne pas prendre en considération l'un des effets importants du travail de cette commission.

Le fait que la dette soit moindre puisqu'elle est recalculée avec le nouveau tarif est psychologiquement important. Cet état de fait contribue à faire reprendre pied progressivement à certaines familles. Aussi, pourrions-nous formuler un délai de validité pour ce tarif dérogatoire à partir du moment où il est validé par la commission ad hoc et donner un sens ainsi au travail de cette commission en faisant en sorte que sa décision soit exécutable, par exemple sur une période d'une année.

M. Baguet.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

Mme Bauche.

Je vais juste rappeler que ce n'est pas anormal que l'on demande aux seniors de participer un peu aux sorties, mais quand on passe de 0 à 3 €, c'est quasiment une augmentation infinie. J'ai quand même conscience que, dans toutes ces augmentations, il y a un peu plus d'augmentations que de diminutions et que l'un et l'autre ne se contrebalancent pas, surtout pour certains publics.

Je voulais suggérer, dans les musées nationaux, les entrées sont gratuites pour tous les jeunes européens en dessous de 25 ans et, nous, on fait les conditions d'application de la gratuité pour les quatre équipements pour les jeunes jusqu'à 16 ans, plus un certain nombre de publics spécialisés. Ne serait-il pas judicieux que l'on s'aligne sur les musées nationaux ?

M. Fourcade.

Les deux rapporteurs ont parfaitement indiqué à l'assemblée les observations que nous avons faites dans les

deux commissions. Par conséquent, je ne les reprends pas. Cela explique notre abstention sur l'ensemble.

Mme Vouette.

M. le Maire, je voudrais signaler que notre groupe reprend la proposition de Mme Bauche sur l'intégration des jeunes européens dans les musées locaux. C'est d'ailleurs ce que nous avons proposé au moment où nous avons discuté de l'exposition Brigitte Bardot.

Maintenant, une explication de vote : nous trouvons que vous matraquez un peu trop les seniors, donc nous demandons un vote par division. Nous nous abstenons sur l'article 10 et nous voterons la délibération.

Mme Belliard.

Je vais vous répondre sur la commission de dérogation du quotient familial. Je suis contente que vous appréciez les deux dispositions que nous proposons aujourd'hui à la délibération. En revanche, il ne peut pas être fait de loi, puisque cette commission a pour vocation de répondre au cas par cas. Le quotient étant remis à jour tous les ans, le quotient est amendé dans un sens ou dans l'autre pour tenir compte des difficultés familiales et tous les ans au moment de la mise à jour, le cas échéant, si besoin est, la famille peut faire à nouveau la demande. On ne peut en aucun cas statuer sur une durée. C'est vraiment une réponse au cas par cas. C'est suffisamment douloureux pour savoir de quoi je parle, ce sont des décisions difficiles à prendre.

En revanche, pour l'harmonisation des activités seniors, c'est sûr que quand on passe de 0 à 3, cela fait toujours un effet terrible, mais peut-être que 0 n'était vraiment pas suffisant.

Mme Bouée.

Je voudrais ajouter quelque chose sur les sorties gratuites au bord de la mer ou ailleurs. Les gens s'inscrivent et, le jour du départ, la moitié d'entre eux ne vient pas. Il y a des seniors qui se lèvent à 5 heures du matin pour être pris dans le car, mais comme leur nom n'est pas sur la liste, pour une question d'assurance, on ne peut pas les prendre. Au mois de juin, nous avons doublé le car pour Etretat. Nous allons le doubler pour des sorties au bord de mer. Le fait de demander aux seniors de payer 3 € fera qu'ils viendront. Je m'excuse de dire cela.

M. Baguet.

La gratuité n'engage pas forcément à la présence. 3 € pour passer une journée au bord de la mer, reste symbolique, mais arithmétiquement parlant, Mme Bauche a raison, passer de 0 à 3 €, c'est une augmentation à l'infini.

Sur la proposition d'accès au musée, je voudrais pro-

poser à M. Fournier, de faire une petite étude sur le sujet, savoir à quoi cela correspond ?

M. Fournier.

Je crois que l'on peut se féliciter qu'il y ait des jeunes de moins de 25 ans, même venus du monde entier, qui rentrent dans nos musées, d'autant que toutes les études montrent une profonde et une grande désaffection de la part des jeunes dans les musées quels qu'ils soient. Les jeunes s'intéressent au cinéma, mais les musées les intéressent moins.

Souhaitons qu'avec Brigitte Bardot, malgré ces tarifs, ils viendront en nombre. Je suis évidemment favorable à cette proposition et à étudier ce tarif.

Il y avait des questions sur les arts plastiques, sur le Cyber Pass. M. le Maire, si vous m'autorisez à dire quelque chose sur les arts plastiques, on est encore bien en dessous des tarifs parisiens. Si on prend une moyenne de cours de 3 heures du 1^{er} octobre au 30 juin sur 9 mois, cela fait une augmentation moyenne de 0,94 € par mois. C'est un chiffre à mettre en perspective avec ce que vous avez dit.

Quant au Cyber Pass, il faut voir que les prix pratiqués dans d'autres organismes privés ou associatifs sont quasiment proches du double. Pour mémoire, on offre un accès illimité. Un abonnement Internet, je pense que vous connaissez les prix, cela coûte à peu près 30 € chez un opérateur, ce qui fait 360 € par an, et nous, à l'année, cela représente 32,50 €. Je pense qu'il faut aussi relativiser.

M. Baguet.

Un dernier point : M. Tisseyre a évoqué le problème du tarif communautaire. La nouvelle Communauté d'agglomération GPSO sera effective au 1^{er} janvier. Nous serons obligés, dans le cadre communautaire, de revoir un grand nombre de délibérations. Nous n'allons pas aujourd'hui transposer intégralement ce qui fonctionne aujourd'hui dans chacune des deux Communautés d'agglomération. Je sais que pour certaines activités, Arc de Seine applique un tarif communautaire. L'idée est à reprendre par la nouvelle Communauté d'agglomération.

En ce qui concerne la commission de dérogation, Mme Shan, je lui fais toute confiance, cette commission existe justement pour dépanner les personnes qui en ont besoin dans l'urgence. C'est à elle de fixer la durée d'application. Si après un envoi automatique de lettre est fait tous les trois mois, c'est effectivement malheureux. Nous allons essayer de corriger cette erreur, mais si la commission considère que la famille a besoin d'un tarif privilégié un peu plus longtemps ou sur une période plus courte ce sera à elle de décider. Il n'y a pas de règle en la matière. De toute façon chaque année tout est remis à plat au moment du calcul du quotient familial.

Je vous rappelle que nous avons décidé d'harmoniser

le calcul du quotient familial des familles boulonnaises avec celui de la CAF, cela se fera au 1^{er} janvier de chaque année pour éviter des démarches administratives inutiles auprès des familles. Tous les ans, nous referons le point et étudierons les cas qui nécessitent d'être encore soutenus.

Je vous remercie d'avoir souligné que nous avons pris des mesures sociales qui me paraissent tout à fait légitimes envers les enfants des familles les plus défavorisées, l'accès à la cantine et les études surveillées pour la catégorie B.

Je mets aux voix la délibération, sous réserve des explications de vote fournies.

Mme Vouette.

Je vous ai dit que nous votions la délibération, mais on s'abstient sur l'article 10.

La délibération n°3 est adoptée.

Abstention du groupe Unis pour Boulogne-Billancourt.

4 - VENTE DU PATRIMOINE PRIVE DE LA VILLE - TERRAIN SITUÉ 6 PASSAGE DESCHANDELIERS - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER TOUS ACTES AFFERENTS.

Rapporteur : Mme Belliard.

Avant de réussir la vente, nous faisons la proposition.

Mes chers collègues, il s'agit là de vous proposer de poursuivre ce que nous avons commencé l'an dernier, à savoir la vente du passage du terrain Deschandeliers. Nous n'avons pas pu aboutir dans la procédure lancée et nous vous proposons de passer maintenant par la Chambre des Notaires de Paris dans le cadre d'une mise à prix aux enchères classiques pour ce terrain.

Je vous remercie.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales.

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'a pas pris part au vote et a souhaité que soit retirée la mention : "le candidat n'ayant pas obtenu l'accord de sa banque."

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances.

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet. Vous avez la nouvelle délibération sur table.

M. Graffin, rapporteur de la commission de l'urba-

nisme et des travaux.

La commission d'urbanisme s'est en quelque sorte autosaisie de cette délibération, le groupe @lternance estimant qu'elle devait être analysée et a demandé la modification de forme qui a été également demandée en commission des finances.

La délibération n°4 est adoptée à l'unanimité.

5 - ASSURANCES « DOMMAGES AUX BIENS », « FLOTTE AUTOMOBILE » ET « TOUS RISQUES MANIFESTATIONS » DE LA VILLE POUR LES ANNEES 2010 A 2013 - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LES MARCHES CORRESPONDANTS.

Rapporteur : Mme Belliard.

Mes chers collègues, il s'agit, dans cette délibération, de vous proposer trois marchés : le premier, d'assurance de dommages aux biens, le second d'assurance de la flotte automobile avec tous les véhicules de la ville, et enfin le dernier marché est un marché d'assurance tous risques manifestations pour couvrir la ville dans le cadre de l'organisation de manifestations. Il vous est proposé de lancer une consultation sous forme de procédures négociées pour ces trois marchés.

Je vous remercie.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales.

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'a pas pris part au vote et a fait remarquer qu'il n'était pas en possession des polices d'assurance.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances.

Le groupe @lternance a demandé si les polices d'assurance de la ville ont bien été ajustées pour prendre en compte les risques de sol et les risques de crues qui menacent certains bâtiments publics construits sur les terrains Renault.

Avis favorable de la commission des finances, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme Vouette.

Je voudrais avoir des précisions sur les cas de crues et les cas d'éventuelles remontées de pollution face aux crues, entre autres sur les terrains Renault.

M. Baguet.

Mme Vouette, j'ai une copie de la réponse détaillée que les services vont vous transmettre sur la prise en compte des crues et des problèmes de pollution.

Mme Belliard.

Je voulais reprendre ce document, mais nous pouvons effectivement le communiquer de façon à ce que Mme Vouette l'ait dans sa totalité.

M. Baguet.

Nous vous donnerons la réponse technique.

La délibération n°5 est adoptée à l'unanimité.

6 - ENTRETIEN MENAGER ET NETTOYAGE DES SURFACES VITREES DES BATIMENTS COMMUNAUX - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LE MARCHE CORRESPONDANT.

Rapporteur : Mme Belliard.

Cette délibération vous propose pour la fin de l'année de faire appel à concurrence pour la réalisation d'un marché qui se décompose en trois lots :

- l'entretien ménager courant des locaux administratifs,
- le nettoyage périodique des surfaces vitrées, et Dieu sait s'il y en a à l'hôtel de ville,
- et des prestations ponctuelles comme la vitrification des parquets ou autres.

Près de 50 sites sont ainsi concernés par ce marché à travers toute la ville.

Il est proposé dans l'appel d'offres, par rapport au marché précédent qui n'avait qu'une obligation de moyens, d'avoir une exigence de résultat de façon à mesurer réellement et effectivement le niveau de propreté atteint par l'entreprise qui assumerait ce marché.

Par ailleurs, il a été précisé pour la première fois, cela fait partie des critères du marché, ainsi qu'une notation de façon à évaluer ce critère, que ce marché permette d'intégrer du personnel en réinsertion. Bien évidemment, les produits font aussi état d'un caractère écologique bien évidemment pris en compte.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales.

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'a pas pris part au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances.

Avis favorable de la commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

La délibération n°6 est adoptée à l'unanimité.

7 - VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 POUR L'EXERCICE 2009 RELATIVE AU BUDGET PRINCIPAL

ET AUX BUDGETS ANNEXES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION RELATIVE AU FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE AVEC LE CONSEIL GENERAL DES HAUTS-DE-SEINE - REMISES GRACIEUSES - ADMIS- SIONS EN NON-VALEUR DE TITRES ET DE CREANCES IRRECOUVRABLES - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE REFACTURATION DES CHARGES AVEC LA CAVDS.

Rapporteur : Mme Dubost.

M. le Maire, mes chers collègues, cette délibération est une petite DM1 qui constate essentiellement la diminution de recettes anticipées dès le budget, à savoir les droits de mutation, mais dont le rythme de perception se révèle encore plus dégradé que lors de l'élaboration du budget.

Par ailleurs, une non-réalisation de cessions d'actifs pour lesquelles le marché immobilier apparaît moins favorable actuellement.

La DM1 comporte peu d'inscriptions en dépenses réelles. Elle comprend un volume important d'écritures d'ordre équilibrées. Et enfin, par mesure de prudence, aucune charge en section de fonctionnement n'a été annulée ou diminuée.

Si vous le voulez bien, M. le Maire, je procéderai au déroulement des opérations de vote, à moins que tout le monde soit d'accord pour nous en dispenser.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances.

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a souhaité connaître le niveau d'exécution du budget à la même période en 2008. Il a par ailleurs souligné la difficulté à prévoir les droits d'enregistrement. Début juillet 2009, 42% du budget était exécuté contre plus de 50 % à la même date en 2008.

Avis favorable de la commission, les groupes @lter-nance et Unis pour Boulogne-Billancourt ne prenant pas part au vote.

M. Vincent.

M. le Maire, c'est un ajustement budgétaire habituel en milieu d'exercice. Il ne contient pas beaucoup de mesures nouvelles, ni en recettes, ni en dépenses.

Trois points ont attiré notre attention :

- Le premier, en positif, c'est la poursuite de l'opération d'acquisition des 58 logements rue Pablo Casals avec une inscription d'AP pour 500 000 €. C'est une opération que nous avons lancée et que nous avons constituée à l'épo-

que. Il nous paraît tout à fait souhaitable qu'elle s'achève de cette façon favorable.

- En négatif, mais c'était une condition inévitable de l'abandon du projet de salle des musiques actuelles, l'inscription d'un montant de 90 000 € pour indemniser le maître d'œuvre du projet.

- La principale mesure est en fait le réajustement à la baisse de votre prévision de recette des droits de mutation de 1,5 M€, comme l'a expliqué Mme Lavarde. Effectivement, vous l'avez fait parce que vous constatez que les recettes en milieu d'année, je crois que c'est au 30 juin ou un peu plus tôt, sont inférieures en pourcentage au montant budgété l'année dernière, ce qui vous incite à cette prudence, dont nous ne pouvons que nous féliciter. Nous espérons néanmoins que cette situation ne va pas durer. Nous sommes à un niveau de recettes dans ce poste historiquement bas, qui nous ramène probablement 15 ou 20 ans en arrière de ce point de vue. Au deuxième semestre, il y aura quand même un redressement de ce poste, d'autant plus que comme nous en avons discuté l'autre soir, les rôles ne sont pas attribués de façon très prévisible et qu'il est possible qu'il y ait des bonnes surprises, comme il y en a eu dans le passé en fin d'année.

Nous nous abstiendrons sur le vote de cette délibération.

Mme Vouette.

M. le Maire, nous demanderons un vote par division sur cette délibération.

Nous voterons contre l'article premier, qui concerne plus particulièrement la DM. Nous n'avons pas voté le budget, nous ne votons pas la DM de toute façon, c'est du saupoudrage, il n'y a pas d'action politique forte.

Nous voterons pour l'article 2, pour l'article 5 et pour les articles 6, 7 et 8.

En revanche, nous nous abstiendrons sur les articles 3 et 4, parce que la procédure utilisée pour aider cette association culturelle ne nous paraît pas tout à fait conforme à la législation en vigueur. Il nous semble qu'il faudrait passer par d'autres systèmes juridiques.

M. Tisseyre.

Je réagirai sur deux points.

Le premier, au niveau du quatrième paragraphe de l'article 2 concernant l'association Aurore. Je vous rappelle qu'ici même nous étions intervenus il y a quelques mois concernant les moins 100 000 € versés à cette association. Vous aviez alors critiqué de façon assez véhémement l'action de cette association sur le territoire de Boulogne-Billancourt. Nous constatons aujourd'hui qu'il y a un changement de position avec 50 000 €. Certes, ce n'est pas 100 000 €, mais c'est toujours 50 000 €. Nous nous

réjouissons qu'il y ait eu quand même de votre part un changement d'optique par rapport à cette association.

Autre intervention concernant cette fois-ci le paragraphe numéro 6, pour émettre le vœu que dans la prochaine Communauté d'agglomération, le fonctionnement soit quand même beaucoup plus simple au niveau des reversements, des forfaits, etc.

M. Fourcade.

M. le Maire, l'exposé de M. Vincent concernant le point 1 de la délibération, c'est-à-dire la DM elle-même. Mais nous voterons les points 2, 3, 4, 5 et 6, puisque c'est de la gestion normale qui ne crée pas de problème particulier.

M. Baguet.

Effectivement M. Vincent, sachez, puisque vous évoquez ce sujet des 500 000 € d'acquisition de la France Mutualiste dont je n'avais pas prévu de parler aujourd'hui, que la ville se félicite du succès qu'elle a rencontré sur ce dossier. Je rapporte, pour la petite histoire que la France Mutualiste, c'est du logement social de fait, ce n'est pas du logement social de droit. C'est un immeuble qui accueillait, parce qu'il a été malheureusement vidé pour une grande partie, beaucoup d'anciens combattants, de fonctionnaires, d'enseignants, d'infirmières d'Ambroise-Paré.

Il se trouve qu'au moment où cet ensemble a été mis en vente, la ville a laissé échapper cette vente qui aurait pu très bien être réalisée avec le concours du Conseil régional, du Conseil général, de la Caisse des dépôts qui était candidate. Finalement c'est un marchand de biens espagnol qui a racheté l'ensemble avec, pour objet, la vente à la découpe. Il se trouve que j'étais intervenu sur ce sujet à l'Assemblée nationale, j'avais interpellé le ministre du Logement de l'époque, pour m'étonner de cette opération.

La ville a modifié le PLU pour contraindre les Espagnols à vendre 5 cages d'escalier à un bailleur social, ce que les Espagnols avaient assez peu apprécié d'ailleurs à l'époque, d'où l'objet de leur recours sur le PLU. Ce recours n'avait pas été porté par les associations d'environnement, comme cela avait été évoqué à un moment. Il s'agissait simplement d'une affaire de gros sous entre le promoteur espagnol et la France Mutualiste, qui se sentait lésée.

Cette société espagnole dont le comportement était un peu brutal, avait fini par obtenir après des travaux extrêmement bruyants, et à coup de menaces, l'évacuation de bon nombre de logements, avec pour objectif de faire de la vente à la découpe.

Lorsque je suis devenu maire, je me suis inquiété de ce dossier. J'ai découvert que la vente à la découpe avait commencé avec en plus, cet événement absolument somp-tueux et très parlant sur le plan social, l'installation d'une

grille au milieu de la France Mutualiste, qui séparait la partie sociale de la partie commercialisable par les Espagnols. Moi qui ai grandi à Boulogne-Billancourt, je n'ai jamais vu cela de ma vie ! J'ai demandé que cette grille soit démontée très prochainement, et ce sera le cas, pour revenir à une véritable rue avec une vie sociale dense.

J'ai été très inquiet, lorsque la société en question, RES-TAURA, pour court-circuiter les menaces que j'avais formulées, a mis la société en vente purement et simplement. Car effectivement, lorsqu'il y a deux sociétés, une société qui se vend et une autre qui achète, le maire de la ville ne peut pas intervenir. Il a donc fallu prendre le taureau par les cornes. J'ai reçu des candidats au rachat de la société. Je peux vous assurer que j'ai été un peu surpris de leur comportement. Ils m'ont dit : "Mais M. le Maire, il n'y a pas de problème, on vous fera une vente à la découpe aux petits oignons, sans remous, personne ne le saura." Je leur ai répondu : "Mais il n'était pas question de faire de la vente à la découpe sur l'ensemble du site. J'ai pour projet de faire du logement social dans ce secteur-là. Il n'y en a pas assez dans le nord de la ville, il faut faire du logement locatif intermédiaire. Vous pouvez sans doute vendre quelques logements réhabilités et vides pour équilibrer l'opération, mais il n'est pas question de faire la totalité de la vente à la découpe."

J'ai donc pris contact bien sûr avec le financier propriétaire de la société espagnole, la société Ponte Gadea. J'ai essayé de convaincre la SNI d'être candidat au rachat de la totalité pour avoir un seul et unique bailleur social sur la France Mutualiste, Osica, filiale de la SNI, qui avait déjà racheté les 5 cages d'escalier.

Je les ai convoqués tous les deux dans mon bureau et leur ai dit : "Il faut trouver une solution. Vous avez fait un geste l'un vers l'autre, il manquait quelques millions d'écart entre les deux, mais je veux absolument qu'il y ait un propriétaire unique pour gérer l'ensemble de la résidence, comme cela il y aura effectivement un seul syndic, ce qui simplifiera beaucoup les choses » J'avais même évoqué ce sujet avec votre homonyme, M. Yves Fourcade, Président de l'association.

Les Espagnols, la société financière, ont perdu beaucoup d'argent dans ce dossier, mais il existait un petit delta. Je leur ai dit, nous allons nous mettre d'accord tous les trois. La ville va mettre 500 000 euros sur la table pour que l'on puisse racheter cette cage d'escalier supplémentaire et que l'on sorte une fois pour toute de ce dossier." J'ai demandé à la SNI et aux Espagnols de faire un effort et l'affaire a été conclue comme cela. C'est une grande victoire pour la ville de Boulogne-Billancourt que la Caisse des Dépôts (SNI) ait racheté la totalité du site, avec des engagements clairement écrits.

Le jour de la vente qui a eu lieu le 3 juillet, nous avons effectivement précipité les choses, les services de l'urba-

nisme de la ville ont été excellents. Nous avons signé la DIA et le bien a été vendu en parfait accord avec les Espagnols et la SNI. La ville s'en est bien sortie. Pour 500 000 €, nous évitons une vente à la découpe brutale qui aurait été extrêmement préjudiciable, et nous revenons de très loin parce que n'importe quelle société aurait pu racheter la société espagnole qui portait le dossier, Gadea Restaura.

Je trouve que c'est une très belle opération et je vous remercie de me donner l'occasion d'en parler ici publiquement au Conseil municipal. Nous aurons un tiers de logements sociaux supplémentaires, puisque j'ai demandé à la SNI de passer un accord avec le ministère de la Défense pour réserver des logements sociaux. Avec l'AP-HP, j'ai demandé qu'il y ait une cage d'escalier réservée aux infirmières d'Ambroise Paré. Enfin, j'ai demandé à un troisième ministère d'investir. Le deuxième tiers sera de la location privée et le troisième tiers de la vente à la découpe de logements uniquement réhabilités et vides. Il n'y aura aucune expulsion. J'ai demandé à Osica de commencer la réhabilitation des 5 premières cages d'escalier, ce qui a été fait; la ville bénéficiera des droits de distribution des logements réhabilités très prochainement.

Nous pouvons être extrêmement heureux de cette situation très favorable, parce que nous passions à deux doigts de la catastrophe.

Sur la SMAC, vous regrettez que l'on ait à payer 90 000 € à l'architecte. Je rappelle que le budget de la SMAC, était de 24 M€. Est-ce que vous voyez la ville aujourd'hui assumer cette dépense ? C'était absolument impossible, nous n'avions pas de subvention sur ce projet. En contrepartie de ce projet porté par la ville, nous allons avoir un ensemble musical de très grande dimension financé par le Conseil général. Nous pouvons nous féliciter de cette démarche.

Quant aux droits de mutation, M. Vincent, vous nous rendez acte de notre prudence, je ne veux pas être cruel, mais est-ce que vous vous rappelez les propos que vous avez tenus lors de la présentation du budget, en parlant de scénario noir de la pire espèce. Reprenez le PV. Vous nous traitiez d'amateur parce que nous avions envisagé 35 %. Demandés par Jean-Pierre Fourcade en commission des finances, les droits de mutation l'année dernière à la même époque, s'élevaient à 6 325 000 € pour un résultat final en 2008 de 11 M€. Nous étions à peu près à 50 %.

Au 30 juin, les droits de mutation encaissés réellement sont de 3 M€. Nous pensons que nous serons sur la même proportion. C'est-à-dire qu'entre l'année dernière et aujourd'hui, entre le 30 juin 2008 et le 30 juin 2009, les droits de mutation ont baissé de 50 %. C'est pour cette raison effectivement qu'aux 35 % programmés, nous devons ajouter un supplément pour ne pas avoir de mauvaise surprise sur notre position budgétaire.

Sur ce sujet, vous ne l'avez pas évoqué, les admissions de non-valeur les années précédentes, étaient de 85 000 ? en 2006, 85 000 € en 2007 et 87 000 € en 2008. Là, nous avons inscrit 280 000 euros d'admission en non-valeur qui couvrent toutes les périodes précédentes. Voyez, M. Vincent, encore une fois, nous payons vos factures du passé, mais ce n'est pas grave, nous sommes là pour cela.

En ce qui concerne Aurore, M. Tisseyre, je dois vous dire que l'année dernière, j'avais bloqué sa subvention. J'ai rencontré le président d'Aurore, et avons discuté avec lui et on a discuté avec la DDASS. Résultat des courses, ce qui était une dépense en totalité payée par la ville va être dorénavant totalement payée par l'Etat, Mme Missoffe en parlera tout à l'heure dans la délibération.

Là aussi, en maintenant la totalité de l'activité, nous faisons payer à l'Etat ce qu'il doit payer. Ce n'était pas normal que le contribuable bouloonnais se substitue à celui-ci. Il était en tout cas nécessaire de faire cette clarification.

Il faut voter chapitre par chapitre.

Comme le faisait remarquer fort justement Jean-Pierre Fourcade, il y a la DMI, article 1, mais il y a les autres articles qui sont de l'organisation plutôt municipale. Sur les chapitres, nous allons passer rapidement.

Vous voulez que l'on vote sur chaque chapitre ?

M. Fourcade.

Non.

Mme Vouette.

Non.

M. Baguet.

En prenant en compte les votes exprimés par les 2 présidents de groupe, je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 7 est adoptée.

8 - ZAC SEQUIN RIVES DE SEINE - MISE EN PLACE D'UN FINANCEMENT BANCAIRE PAR LA SAEM VAL DE SEINE AMENAGEMENT - GARANTIE DES EMPRUNTS CONTRACTES PAR LA SAEM - ACCEPTATION DE LA CESSION DE CREANCE EFFECTUEE PAR LA SAEM - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LES ACTES AFFERENTS.

Rapporteur : Mme Dubost.

M. le Maire, mes chers collègues, je vous rappelle que nous avons souhaité clarifier les flux financiers entre la ville et la SAEM en confiant à cette dernière la recherche et la mobilisation par ses propres moyens de ses financements.

Nous avons profité d'une situation un peu plus favorable en matière de taux d'intérêt et grâce aux garanties proposées par la ville et d'autres organismes, les conditions de marge et de taux faites à la SAEM sont restées quasiment identiques à celles de la ville.

Cette opération de recherche a été par ailleurs l'occasion d'élargir et de consolider le nombre des partenaires financiers de la ville.

Nous avons travaillé sur un plan annuel d'investissement qui repose sur une hypothèse d'un durcissement de la conjoncture économique en 2012/2013. Ainsi, il a été envisagé de mettre un dispositif de financement susceptible de monter jusqu'à 110 M€ qui intégrerait une mobilisation pour partie dès juillet 2009 sur une durée de portage estimée à 5 ans.

La SAEM a consulté 7 établissements financiers. Ils ont présenté des offres pour un montant maximum de 160 M€. A ce jour, la SAEM a retenu un montant global de 110 M€ qui a été approuvé dans le cadre de son conseil d'administration de ce matin.

Dans le cadre de cette délibération, il vous est demandé d'une part d'autoriser le Maire à mettre en place la garantie de la ville à hauteur de 42 M€ pour cette mobilisation d'emprunt, d'autre part, d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des documents juridiques nécessaires à mettre en place la délégation de créances et les cessions de créances qui permettent à la ville de garantir les mobilisations éventuelles d'emprunts par la SAEM.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances.

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a fait remarquer que la SAEM empruntait 110 M€ pour en rembourser uniquement 10. Il a aussi été demandé pourquoi les taux choisis étaient variables, alors même que dans la délibération, il est fait mention de la faiblesse actuelle des taux d'intérêt.

Il a été répondu sur la première remarque que c'est une façon un peu sommaire de rapprocher un encours susceptible d'être mobilisé sur 3 ans avec une dette actuelle. Sur le point 2, tous les taux pourront être figés en Faux fixe en fonction de l'évolution de la conjoncture ainsi que précisé dans le tableau joint en annexe. Il faut garder à l'esprit que ce sont des opérations de financement de court terme.

Il a aussi été ajouté que les conditions de prix aux collectivités locales en général ont notoirement changé depuis un an et que désormais il est courant que la marge des banquiers soit de l'ordre de 80 points de base.

Avis favorable de la commission des Finances, les grou-

pes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt ne prenant pas part au vote.

M. Fourcade.

M. le Maire, mes chers collègues, la délibération numéro 8 est une décision très importante pour l'avenir de notre ville. La société d'aménagement Val de Seine dispose en effet de trois sources de financement pour réaliser son programme : la contribution budgétaire de la ville de Boulogne-Billancourt et de la Communauté d'agglomération de 12 M€ par an pendant 13 ans. A ce jour, 54 M€ ont été versés. Il en reste donc 76 jusqu'à la fin du programme.

Deuxièmement, la contribution des promoteurs qui construisent sur les terrains dont Renault est le propriétaire et qui versent une taxe pour chaque mètre carré construit.

Enfin, la vente des charges foncières pour les terrains que la SAEM a acheté à Renault, c'est-à-dire l'île Seguin, l'îlot V et une partie de l'îlot Y.

Les deux premiers systèmes fonctionnent normalement, mais à la suite du recours contre l'hôtel et le renvoi à plus tard des deux autres promesses de vente concernant la résidence pour chercheurs et artistes et l'université américaine de Paris, la SAEM n'a pu encaisser les 30 M€ de charges foncières qui équilibraient son bilan. Il est donc nécessaire de trouver de nouveaux acquéreurs dans le cadre d'un programme remanié, dont personne aujourd'hui ne peut évaluer le coût.

La délibération qui nous est proposée comporte deux éléments. Il est d'abord proposé d'accorder la garantie de la ville à hauteur de 42 M€ aux emprunts bancaires que va contracter la SAEM. Il s'agit d'un risque financier nouveau pour la ville, d'autant plus important que l'Etat et le département des Hauts-de-Seine n'envisagent pas d'acquérir des charges foncières pour les investissements qu'ils souhaitent réaliser sur l'île et que les autres investisseurs ne sont pas encore connus.

Ensuite, il est proposé d'organiser une cession de créances que la SAEM a sur la ville et la Communauté d'Agglomération du Val de Seine, et plus tard la future communauté, à hauteur de 76 M€ avec un tableau de réalisation qui surcharge la ville à partir de 2015 et qui bouleverse les tableaux de financement actuellement en vigueur, que nous examinerons cette année dans le cadre du compte rendu d'activité de la SAEM.

Cette cession de créances accordée aux banques, et notamment au Crédit Agricole, s'ajoute à la garantie des emprunts dont j'ai parlé précédemment. Elle constitue pour les finances de la ville, dans le prochain mandat municipal, une hypothèque qu'il n'est pas raisonnable de

prendre aujourd'hui, alors que le programme définitif du Trapèze ouest et de l'île Seguin n'est pas encore défini. Notre groupe ne peut accepter une pareille fuite en avant. Elle risque d'être douloureuse pour les contribuables boulognais. Elle est le résultat du bouleversement de l'aménagement des terrains Renault effectué en période de crise économique.

Nous voterons donc contre la délibération qui nous est proposée.

Mme Vouette.

M. le Maire, vous nous demandez donc d'augmenter notre dette potentielle au bénéfice de la SAEM. Si la SAEM a des soucis financiers, et on ne sait jamais avec les projets immobiliers, il arrive bien souvent que l'on ait de mauvaises surprises, on a déjà vu cela à Boulogne-Billancourt récemment, c'est la ville qui récupérerait la dette. Or, comme chacun le sait ici, nous sommes déjà très endettés.

Non seulement vous nous demandez d'autoriser cette nouvelle dette potentielle, mais en plus dans des conditions très particulières puisque, pour l'instant, l'opposition n'étant pas présente au sein de la SAEM, nous ne faisons pas partie du conseil d'administration de cette structure, nous ne votons pas son budget. Nous avons certes une information une fois par an avec le CRAC, le rapport spécifique, mais nous n'avons aucun levier sur ce qui s'y passe, nous apprenons bien souvent les évolutions du projet par la presse avant de les apprendre autrement en interne. Nous ne faisons pas partie de la commission d'appel d'offres, etc.

Donc, il est totalement évident que nous ne pouvons vous suivre sur cette délibération, puisque, finalement, vous nous demandez d'hypothéquer éventuellement les finances de la ville sans que nous ayons le moindre élément factuel nous permettant d'apprécier l'évaluation financière des projets à venir ni même leur contenu.

M. Solère.

M. le Maire, je ne prendrai pas part au vote sur cette délibération, comme j'imagine l'ensemble des administrateurs de la SAEM.

Je voulais préciser que je vous ai proposé, ainsi qu'au conseil d'administration, que le département des Hauts-de-Seine puisse participer à garantir l'emprunt qui va être contracté dans les semaines à venir à hauteur de la participation qui est la sienne dans la SAEM et que le président du Conseil général, Patrick Devedjian, m'a donné son accord sur ce principe, qui sera formalisé à la rentrée du mois de septembre. C'est la ville de Boulogne-Billancourt qui aujourd'hui prend l'intégralité de cette garantie d'emprunt.

D'après ce que l'on m'a expliqué, cela viendra en substitution. Le département des Hauts-de-Seine est un acteur de cette SAEM, il était normal qu'une partie correspondant à son engagement puisse être là pour asseoir cet emprunt.

M. Baguet.

Quelques mots.

Jean-Pierre Fourcade, vous saviez très bien, que lors du passage du Trapèze ouest au Trapèze est, nous aurions besoin d'une ligne de trésorerie. Cela était écrit dès le départ et était dans tous les comptes rendus. Nous sommes en train de passer du Trapèze ouest au Trapèze est avec un vrai succès.

Lorsque vous dites que nous n'avons pas de programme sur le Trapèze est, je rappelle qu'en pleine crise économique et immobilière, nous avons signé au mois de mai la convention opérationnelle pour le Trapèze Est sur 174 000 m². J'avais indiqué à cette occasion au Conseil municipal que les promoteurs déposeraient les deux derniers permis de construire du Trapèze ouest avant le 30 juin. Cela n'a été fait pour les immeubles D 2 et D 3.

J'avais annoncé également que nous réunirions le premier jury du Trapèze Est, le macro lot B 4, avant le 30 juin. Le jury s'est réuni la semaine dernière, juste après le 30 juin, le 3 juillet, précise M. Mouglin.

L'opération a franchi l'avenue Emile-Zola et c'est, en pleine période de crise, un point extrêmement important. Félicitons-nous de la bonne coopération avec Renault et les promoteurs à ce sujet. L'ouverture de la ligne de trésorerie n'est donc absolument pas une surprise.

Ce matin, les banquiers présents au conseil d'administration ont trouvé cette démarche tout à fait normale. Il se trouve que par chance, nous n'avons pas apporté le foncier du terrain, nous n'avons donc pas eu à emprunter jusqu'à présent, mais dans toutes les opérations d'aménagement, les SEM empruntent dès le départ. C'est quasiment un miracle que nous ayons pu tenir jusqu'en 2009 effectivement sans emprunt.

Qu'avons-nous fait ? A partir du moment où nous devons ouvrir cette ligne de trésorerie, pourquoi ne pas en profiter pour faire une opération de transparence avec les comptes de la ville, pour profiter des taux exceptionnellement bas ? Nous nous sommes dit que c'était une belle opportunité. D'ailleurs les banquiers ce matin ont félicité Mme Dubost et l'ensemble des services de la SAEM. Les taux qui nous sont proposés sont assez exceptionnels. Ils sont quasiment identiques à ceux accordés, à une virgule près, aux collectivités locales.

En plus, ce sont des taux variables, nous l'avons évoqué avec M. Vincent en commission des finances, mais

que nous pouvons transformer en taux fixe à tout moment, sans pénalité de remboursement par anticipation et sans pénalité particulière. Se priver d'une ligne de crédit dans ces conditions serait déraisonnable. Cela ne constitue pas une fuite en avant, bien au contraire.

Ensuite, vous parlez des trois sources de financement de la SAEM.

Le premier scandale, vous le savez bien, c'est la contribution de la ville. Vous avez évoqué, et je vous en remercie, la participation de la Communauté d'agglomération du Val de Seine grâce au fonds de concours, ce qui est quand même une nouveauté. Pour alléger les comptes de la ville, nous faisons porter cet investissement de la commune par moitié, par la Communauté d'agglomération. Les équipements publics qui sont de compétence communautaire ont été financés par les contribuables de la ville, ils vont être remis à la Communauté d'agglomération qui va encaisser les recettes de délégation de service public. Or, jusqu'à aujourd'hui le contribuable de la ville voyait le train passer et ne touchait rien.

J'avais expliqué à mon collègue, M. Kosciusko-Morizet, qu'il était normal que la Communauté d'agglomération participe au financement de la SAEM, et que, lorsque les équipements publics sont sujets à redevance pour la commune, c'est à la commune de percevoir ces redevances ce qui va être le cas notamment pour les deux parkings publics. C'est ce que nous vous proposerons dans des délibérations à venir. C'est une très belle opération.

Vous parlez du programme de l'Île Seguin. C'est vrai que l'hôtel est différé, mais les promesses demeurent, et si l'hôtel ne se fait pas, et bien les acomptes seront dus définitivement à la SAEM.

Nous avons touché des acomptes pour l'hôtel, pour l'université américaine de Paris, pour la résidence de chercheurs. Si par malheur ils ne venaient pas ou si, parce que le programme est modifié, ils souhaitaient de leur propre chef ne pas venir, les acomptes seraient conservés par la SAEM. Nous avons donc un léger différé d'encaissement pour 2009 qui ne met vraiment pas en péril le projet dans sa globalité.

Pour vous donner un chiffre et vous rassurer sur les rumeurs qui circulent de faillite de la SAEM. D'abord, toutes les SAEM de France empruntent. Nous sommes celle qui emprunte le moins. Deuxièmement, c'est au maximum 110 M€, par rapport à un chiffre d'affaires de l'opération de 630 M€. Les banquiers étant confiants, et alors que nous avons besoin de 110 M€ ils nous ont proposé 160 M€. Je n'ai jamais vu prêter de l'argent à un malade. Les banquiers se précipitent pour porter de l'argent aux biens portants et aux gens sains. C'est parce que cette opération est saine, que les banquiers se sont précipités, et que nous avons des taux intéressants.

Quant aux programmes de l'Île Seguin, vous avez vu que la commission d'appel d'offres a choisi cette semaine Jean Nouvel. Nous avions le choix entre 6 architectes de très grand talent. Jean Nouvel était celui dont le projet s'inscrivait le mieux, dans le site, dans la vallée de la culture, la plaine de Boulogne, les coteaux de Meudon et de Sèvres et la courbe de la Seine. Il avait déjà été retenu pour la «non-tour» dont le chantier a démarré, c'était vous qui l'aviez retenu à l'époque.

Il s'est beaucoup penché sur ce dossier, c'était l'un des trois architectes qui avaient intégré l'Île Seguin au grand Paris. Avec la décision du Conseil général de confirmer l'implantation d'un grand pôle musical sur la pointe aval, celle de l'Etat d'installer un grand pôle d'art contemporain sur la pointe amont et la désignation de Jean Nouvel, le dossier de l'Île Seguin démarre vraiment. Il s'inscrit pleinement dans le Grand Paris appelé de ses vœux par le président de la République. L'Île Seguin sera le premier grand dossier architectural du grand Paris de demain ce dont nous pouvons nous féliciter.

Quant à la vente du reste du foncier de l'île, je n'ai absolument aucune inquiétude avec ces deux locomotives qui sont annoncées, plus la désignation de Jean Nouvel. Je peux vous assurer, M. Fourcade, que j'ai beaucoup de sollicitations et personne n'est inquiet de l'avenir de l'Île Seguin.

C'est une opération tout à fait positive, qui est en train de prendre un élan international. Jusqu'à présent, la ville était un peu isolée dans ce dossier. Nous n'étions pas autant considéré par le Conseil général ni par l'Etat. Il faut se féliciter de pouvoir s'appuyer sur des partenaires comme l'Etat, le Conseil général, la Communauté d'agglomération d'aujourd'hui et celle de demain. Vous savez très bien que certains équipements culturels de la communauté vont s'installer sur l'Île Seguin ; je pense au Cube sur l'art numérique – et à d'autres équipements.

C'est une opération tout à fait saine, sereine, qui ne pose absolument aucun problème, si ce n'est que la ville doit toujours financer 76 M€ d'ici la fin de l'opération, les contribuables en savent quelque chose.

M. Fourcade.

Un seul mot, parce qu'on ne va pas entamer un débat là-dessus. Qu'il y ait une ligne de trésorerie plus importante et qu'il y ait des emprunts bien négociés, nous sommes d'accord. Le problème, c'est que les banquiers ont à la fois la garantie de la ville et peut-être celle du département, et la cession de créance. C'est la cession de créance de la SAEM sur la ville, qui me paraît l'élément le plus condamnable de l'opération, car si jamais il y avait la moindre difficulté, la ville serait obligée de payer non seulement la garantie des emprunts, mais également des contributions budgétaires supplémentaires. Comme il y a un tableau dans l'article 6 qui prévoit que tout cela va

s'étaler entre 2013 et 2018, le point fort est 2015, et la ville risque d'avoir à payer deux fois plus que ce qui est prévu aujourd'hui.

C'est cela qui me paraît extrêmement dangereux, et c'est pour cela que si vous pouviez enlever l'article 6 et la cession de créance, le système reviendrait normal, comme dans toutes les sociétés d'aménagement.

M. Baguet.

M. Fourcade, ce n'est pas la ville qui détient une créance sur la SAEM, c'est la SAEM qui détient une créance sur la ville.

M. Fourcade.

Absolument.

M. Baguet.

Ce n'est pas de notre fait, c'est vous qui avez mis en place le système. C'est celui-ci que je condamne depuis le départ et vous le savez très bien. Dans n'importe quelle opération d'urbanisme, aucune ville ne participe à cette hauteur à l'équilibre de l'opération.

En général, ce sont les promoteurs ou le vendeur du terrain qui financent les équipements publics, ce n'est pas la ville qui vient abonder l'équilibre budgétaire de la SAEM. Une SAEM est là pour aménager pour le compte de la ville, mais à coût nul. Là, ce n'est pas à coût nul, ce sont 156 M€ que nous traînons comme un boulet.

Heureusement que nous avons les participations des promoteurs et également la vente de charges foncières. Sur l'îlot V, nous nous en sortons très bien nous avons pu vendre avant la crise à un très bon prix. Nous avons un bonus que nous partagerons avec Renault à 50/50.

J'espère que nous ferons la même chose avec l'îlot Y. Le marché n'est pas porteur, mais si la ligne de trésorerie porte sur 5 ans, c'est aussi pour traverser la crise économique et financière que nous vivons aujourd'hui. Je pense qu'en 2013/2014, nous serons sortis de la crise et je l'espère pour la SAEM, pour Boulogne-Billancourt, et surtout pour la France

Je rappelle quand même que le calendrier de l'opération depuis le départ a toujours été 2003/2018. Nous ne sommes qu'à mi-chemin dans l'opération. Vous-même aviez fixé une échéance de 15 ans dans le cadre de la convention d'aménagement public avec la SAEM. Il reste 9 ans à courir. D'ici là, beaucoup d'eau coulera sous les ponts nous aurons largement le temps de sortir de la crise pour redonner un nouvel élan à l'ensemble.

Sur le Trapèze ouest, je peux vous assurer que tout fonctionne très bien et que cela va nous permettre de lan-

cer d'autres projets, notamment les équipements publics que les Boulonnais attendent de longue date, le lycée et autres équipements prévus.

Je vais mettre cette délibération aux voix.

La délibération n°8 est adoptée.

Avis contraire des groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt.

Les administrateurs de la SAEM vous invitent avec moi à ne pas prendre part au vote, ce qui est plus sain. Nous continuons l'opération transparence et assainissement des relations entre la ville et la SAEM. Merci beaucoup.

9 - ZAC SEGUIN RIVES DE SEINE - PARCS DE STATIONNEMENT- ACCEPTATION DU TRANSFERT DE GESTION ET DE PROPRIETE DES PARCS DE STATIONNEMENT DE LA ZAC SEGUIN-RIVES DE SEINE A LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER AVEC LA CAVDS, LA CONVENTION PORTANT SUR LA MISE A DISPOSITION DU PARKING DU COURS DE L'ILE SEGUIN ET SUR LES MODALITES DE CESSION DES PARCS DE STATIONNEMENT DE LA ZAC SEGUIN-RIVES DE SEINE.

Rapporteur : Mme Dubost.

M. le Maire, mes chers collègues, il vous est d'abord rappelé que lors de la délibération communautaire du 29 novembre 2007, il avait été pris acte du programme des équipements publics d'infrastructure de la ZAC devant être remis à la Communauté d'agglomération du Val de Seine par la ville afin d'en assurer l'entretien et la gestion.

Dans cette perspective, le même Conseil communautaire a décidé le 26 juin 2008 de s'engager dans une procédure de délégation de service public en vue de l'exploitation du premier de ces deux parkings cours de l'île Seguin d'une capacité de 600 places.

Cette délibération du 26 juin rappelait à ce titre que la communauté n'avait ni réalisé ce parking, ni participé financièrement à sa construction, ce qui impliquait que le montage du projet prévoit que les recettes ou redevances à prévoir par la Communauté d'agglomération du Val de Seine soient retournées à la ville.

Le 19 mars dernier, il vous est rappelé que nous avons mis en place le fonds de concours qui permet à la communauté de contribuer notamment à la réalisation de ces infrastructures publiques.

Dans le cadre de cette délibération, il vous est proposé d'arrêter définitivement les modalités de participation financière de la ville et de la communauté au parking de l'île Seguin et d'étendre le dispositif au second parc de stationnement du pont Daydé.

Dans un premier temps, il vous est précisé que la mise à disposition de l'ouvrage à titre onéreux initialement envisagé ou tel que nous l'avons retrouvé dans les dossiers s'est révélée juridiquement impossible. La législation n'offre que deux possibilités lorsqu'un bien doit être transféré par une commune à une Communauté d'agglomération, soit la mise à disposition à titre gratuit, soit la cession à titre onéreux.

Par ailleurs, il vous est rappelé que le principe qui a guidé les parties est celui d'un prix de cession de chacun des deux ouvrages, puisque nous ne parlons pas que d'un des seuls parkings, mais nous travaillons pour l'avenir, et la neutralité de ce dispositif pour la Communauté d'agglomération, Communauté d'agglomération du Val de Seine, voire celle de demain.

Il est donc proposé les dispositions suivantes : il vous est d'une part proposé le paiement d'un prix de cession, soit 15,7 M€ assurés par la contribution de la Communauté d'agglomération du Val de Seine par la voie du fonds de concours, d'autre part, il vous est proposé la cession des deux ouvrages sur la base d'un prix global de 35 M€ se décomposant à hauteur de 25 M€ pour le premier parc du cours de l'Ile Seguin, ce qui correspond à une solde de versement à la charge, après déduction du fonds de concours de 10 M€ par la Communauté d'agglomération du Val de Seine, et un solde un prix de 10 M€ pour le second parc du pont Daydé.

Enfin, toujours dans le principe d'équité qui nous a conduits dans la rédaction de ce contrat, il vous est rappelé que le paiement du prix des deux parcs est différé jusqu'à la mise en exploitation des deux parkings. Sachant que le prix de cession a été documenté sur la base de différentes analyses qui ont été effectuées par la Communauté d'agglomération.

M. Graffin, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux.

Avis favorable de la commission, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt ne prenant pas part au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances.

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a fait remarquer qu'il était possible de connaître les coûts du premier parking, puisque ce dernier arrive presque à achèvement. Il a souhaité connaître l'état d'avancement du projet du second parking et a demandé si les deux structures seraient gérées par le même concessionnaire. Le groupe @lternance s'est interrogé sur le caractère communautaire de ces parkings.

Il a été répondu que le permis de construire du deuxième parking a été déposé en mairie récemment.

Cette infrastructure sera moins chère que la précédente, car elle n'est pas soumise aux contraintes techniques liées au pont du cours de l'Ile Seguin. Les calendriers des deux projets ont été mis en concordance de sorte qu'il y ait un délégataire unique pour les deux structures. Les parkings seront transférés dans un premier temps à la CAVDS, puis dans un second temps à GPSO.

Avis favorable de la commission, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt ne prenant pas part au vote.

M. Baguet.

C'est dommage que Jean-Pierre Fourcade ne soit pas présent à cet instant, mais c'est aussi un dossier très compliqué. Là aussi, nous revenons de loin. C'est ce que j'expliquais tout à l'heure. C'est le contribuable de Boulogne-Billancourt qui va tout payer et qui, dans la proposition précédente, ne recevait rien du tout. Nous avons trouvé un accord sur la réalisation de ces deux parkings : le contribuable encaissera au moins 35 M€ sur ces deux parkings. Nous avons assuré le transfert du premier parking et en avons profité pour coordonner les calendriers entre la livraison du deuxième parking et la mise en délégation de service public du premier parking.

Il nous paraît souhaitable que ce soit le même délégataire qui gère les deux parkings publics, parkings dont le choix avait été fait de les réaliser sur le Trapèze pour desservir l'opération Ile Seguin.

Je mets aux voix.

La délibération n°9 est adoptée à l'unanimité.

10 - ZAC SEGUIN RIVES DE SEINE - ÎLOT A3AA - ACQUISITION EN VEFA PAR L'AFTAM D'UNE RESIDENCE SOCIALE DE 96 LOGEMENTS- GARANTIE DES EMPRUNTS - DROITS DE RESERVATION - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LES ACTES AFFERENTS.

Rapporteur : Mme Dubost.

Mes chers collègues, il vous est rappelé que lors d'une délibération du 20 novembre 2008, le Conseil municipal avait accordé une subvention de 170 000 € à l'Aftam. Dans le cadre de ce programme et de la mise en place de son financement, il vous est demandé d'autoriser le Maire à mettre en place la garantie de la ville. En contrepartie de cette garantie, la ville bénéficiera d'un droit de réservation portant sur 25 logements de type 1.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales.

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances.

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme Vouette.

M. le Maire, nous voterons cette délibération, mais je voudrais en profiter pour parler d'un point connexe qui est le lot B 4 sur le Trapèze.

Ce lot B4, peut-être que toute l'assemblée le sait maintenant, a bénéficié d'un traitement particulier puisqu'il a été décidé, pas par nous, d'y mettre moins de logements et plus de bureaux.

Non seulement on va y mettre moins de logements et plus de bureaux, mais en plus le lot B4 est parfaitement situé dans le Trapèze, c'est la position en gros la plus favorable le long du parc et le long de l'avenue qui vient de la place Jules Guesde. On va mettre les bureaux côté parc et les logements derrière la barre de bureaux. Donc bien moins bien situés. Cela ne nous semble pas très malin de diminuer des logements et de rajouter des bureaux, mais en plus de mettre les bureaux en plein soleil alors que maintenant, avec les systèmes informatiques, ils vont vivre avec les stores toute la journée, et les immeubles de logement derrière avec une luminosité beaucoup moins favorable.

Je voudrais dire que cela, cela apparaît plus comme un projet de promoteur et non un projet pour la ville, pour les habitants qui vont habiter la ville. Vraiment notre groupe trouve dommage que cette décision ait été prise.

Je voudrais aussi faire un petit aparté qui ne va peut-être pas plaire à tout le monde, mais ce n'est pas nominatif. Il ne s'agit pas de vous, M. le Maire. Suite à des propos entendus, nous voudrions rappeler à l'ensemble de notre assemblée qu'en ce qui nous concerne, nous estimons que les immeubles de logements sociaux n'ont pas à être relégués aux endroits les moins favorables de la ville, et en particulier du Trapèze, les moins favorables à des opérations immobilières juteuses.

M. Solère.

Je ne comprends pas bien votre dernier point.

L'autre jour, on recevait au Conseil général avec le Préfet des Hauts-de-Seine et on faisait un point sur le logement social dans les Hauts-de-Seine. Tout le monde se félicitait, le préfet notamment, du fait que sur la ZAC de Boulogne-Billancourt il y a une formidable part de logement social et justement une formidable intégration des logements sociaux pour éviter ce qui a pu se passer en d'autres temps et ailleurs, c'est-à-dire les phénomènes de ghetto.

Je ne peux pas laisser passer votre intervention, c'est une des caractéristiques positives de l'opération d'aménagement de la ZAC.

M. Fourcade.

M. Solère a parfaitement répondu à Mme Vouette, donc je n'insiste pas.

Je tiens beaucoup à cette opération pour l'Aftam, parce que nous avons des devoirs vis-à-vis des vieux travailleurs de chez Renault qui n'ont pas pu, pour des raisons X ou Y, rentrer chez eux. Le fait de les sortir de leur système actuel, qui est assez minimaliste, pour faire une résidence pour les travailleurs sociaux de meilleure catégorie, m'est apparu comme un objectif important, et je suis heureux que, ce soir, vous prévoyiez la garantie des emprunts et le bouclage complet de cette opération, que nous voterons, bien sûr.

M. Baguet.

Merci.

Mme Vouette.

Puisque M. Solère et M. Fourcade n'ont pas compris mon intervention, je vais être légèrement plus précise d'un point de vue technique.

Je voudrais dire qu'il nous semble curieux d'entendre certains de nos collègues estimer que des prévisions de logements, avec une orientation uniquement nord, une mono orientation nord qu'ils ont qualifié eux-mêmes comme "des placards" en disant : "on ne peut pas les garder, ce sont des logements libres." Je voudrais dire que c'est surprenant d'entendre cela. C'est tout, et je que pense la majorité de l'assemblée ne partage pas.

M. Baguet.

Mme Vouette, vous faites référence au jury qui s'est réuni. Vous avez été invitée au jury, vous y avez participé.

Mme Vouette.

Je ne répète pas les propos tenus lors du jury.

M. Baguet.

Vous faisiez partie du jury sur le lot B 4 en question.

J'assume totalement le fait de réaliser moins de logements sur le Trapèze et plus de bureaux. Compte tenu de la situation financière de la ville, cela ne pose aucun problème. Les logements coûtent très chers, avec des services derrière. Les bureaux rapportent à un certain moment, il faut avoir du bon sens. En plus, Boulogne-Billancourt est la septième ville la plus dense d'Ile-de-France après Paris. Si 18 000 habitants viennent sur les terrains Renault, nous allons nous retrouver la 23^e ville de France, l'équivalent de Metz, sur 618 hectares, et la troisième ville d'Ile de France la plus dense.

Il faut arrêter de densifier partout en termes de logements. C'est de la folie ! Nous allons connaître des vrais problèmes sociaux à Boulogne-Billancourt. Nous n'avons même pas été capables de trouver un hectare pour faire un terrain de foot ou des terrains de tennis sur les 52 mis à disposition. Cette erreur va nous coûter très cher. C'est absolument indispensable.

Arrêtez de dire que nous réalisons moins de logements, comme si cela était une catastrophe. Oui, nous en faisons moins sur le Trapèze, j'en suis fier et je l'assume totalement, ainsi que la majorité. Nous ferons des bureaux en contrepartie.

Mme Vouette, je disais tout à l'heure à Jean-Pierre Fourcade que nous pouvons nous féliciter, en pleine crise immobilière et financière, d'avoir conclu avec Renault et les promoteurs une convention opérationnelle pour le trapèze Est en mai 2009. Nous avons signé et nous nous sommes engagés pour 174 000 m².

Aujourd'hui, si je vous avais annoncé : « je suis désolé, nous n'avons pas signé la convention parce que les promoteurs attendent que la crise se termine, ils ont les bras croisés parce qu'ils ont deux ans d'avance sur le Trapèze ouest », vous m'auriez dit : "mais M. le Maire, vous êtes fou, il faudra 400 M€ de trésorerie !" Il faut se rendre compte de la situation globale. Je trouve que c'est une très bonne chose.

Dans cette négociation, il a fallu faire des concessions, Renault en a fait beaucoup, les promoteurs et la ville aussi. Nous avons juste permuté des mètres carrés de bureaux à certains endroits. Il fallait bien qu'il y ait un signe fort.

J'ai dit tout à l'heure que nous pouvions nous féliciter de franchir pour la première fois l'avenue Emile Zola. Cela méritait une petite concession vis-à-vis des promoteurs pour avoir des bureaux. En plus, sur le plan de l'architecture, ce n'est pas forcément incongru, nous aurons un front bâti de logements sur le parc, puis une rupture avec des bureaux, et nous aurons des logements plus loin. Ne faisons pas non plus un bilan trop noir de la situation.

En ce qui concerne les logements sociaux mal placés, sachez que l'immeuble Osica, qui est le premier immeuble de logement social qui vient d'être livré, donne sur le parc. Des balcons terrasses donnent sur le fameux parc de Billancourt. Il existe des endroits plus désagréables à Boulogne-Billancourt que la vue sur le futur parc de 7 hectares du Trapèze, orientés nord-est avec le soleil le matin.

Revenons à notre délibération, à laquelle je tiens beaucoup. Nous l'avons déjà évoqué dans le cas de la maison médicale de garde qui était effectivement menacée par cette opération immobilière à 5 ou 6 parties, (l'Aftam, Renault, la Croix Rouge, la ville, la SAEM, et le promoteur Icade en bout de chaîne). C'est une opération à 6 et cela a donc été assez compliqué.

Là aussi, chacun des partenaires a fait un effort, et je tiens à saluer l'effort consenti par Renault pour que nous débloquions ce dossier et, comme l'a rappelé Jean-Pierre Fourcade je pense que ces vieux travailleurs des usines Renault qui ont passé toute leur vie dans les usines et toute leur vie à Boulogne-Billancourt, puissent occuper à leur retraite des logements décentes, qui ne soient pas uniquement les petites chambres vétustes de la rue du Dôme, que tout le monde connaît. C'est une très belle opération, je m'en félicite pour eux, nous aurons en plus des droits d'attribution, et avons récupéré au passage la Maison médicale de garde, les 110 m² sur le boulevard Jean Jaurès. Encore une fois, merci à tous les partenaires, et en particulier à Renault.

La délibération n°10 est adoptée à l'unanimité.

M. Baguet.

M. Solère, je vous laisse la présidence.

(21 heures 10.)

11 - PARTICIPATION FINANCIERE AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT DES HAUTS-DE-SEINE POUR L'ANNEE 2009 - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION DE FINANCEMENT CORRESPONDANTE.

Rapporteur : Mme Missoffe.

C'est une délibération qui passe chaque année, à peu près de la même façon.

La loi du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement, modifiée par la loi du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales opérant le transfert des compétences correspondantes entre l'Etat et les départements, a notamment créé dans chaque département un plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) et un fonds de solidarité pour le logement (FSL).

L'action du fonds s'intègre dans les priorités définies par le Plan et consiste notamment en l'octroi d'aides pour l'accès au logement ou le maintien dans les lieux, financées sous forme de subventions, de prêts sans intérêts, de garanties aux impayés de loyer, aux impayés de factures d'eau, de téléphone et d'énergie, ainsi qu'au financement des mesures d'accompagnement social lorsqu'elles s'avèrent nécessaires à une insertion durable et à la prévention des difficultés des familles.

Le financement du fonds est assuré par le département. Les autres collectivités territoriales, les bailleurs publics et privés, les personnes morales concernées (CAF, associations, distributeurs d'eau et d'énergie...) peuvent également participer au financement de ce Fonds.

Depuis 1994, la ville de Boulogne-Billancourt a décidé de participer au financement du fonds solidarité pour le logement des Hauts-de-Seine. Elle est associée à son fonctionnement dans le cadre de la commission plénière locale qui étudie les demandes de prestations et les demandes d'accompagnement social.

La participation financière des communes se fait sur la base d'un montant par habitant. Pour l'année 2008, le coefficient multiplicateur arrêté par le Comité de Pilotage du PDALPD était de 0,15 €, coefficient identique depuis 2004, soit un montant pour Boulogne-Billancourt de 15 947,40 € calculé sur la base du recensement de la population de 1999.

Pour l'année 2009, le coefficient multiplicateur ne change pas. Cependant, le conseil général préconise de prendre en compte le recensement de la population 2006 soit 111 280 habitants au lieu de 106 316 habitants. Le montant est donc réévalué à 16 692 €, soit 744,60 € supplémentaires.

La gestion financière du fonds a été déléguée à la caisse d'allocations familiales (CAF) dans le cadre d'une convention de gestion. Elle reçoit la dotation obligatoire du conseil général, et les participations annuelles volontaires des communes, de la CAF, du conseil départemental d'insertion des Hauts-de-Seine et des bailleurs. Elle est le payeur unique des aides du dispositif.

L'instruction et la gestion administrative des dossiers liés aux mesures relatives à l'accès au maintien et à l'accompagnement social lié au logement sont assurées par les services de la Ville, tandis que l'instruction et la gestion administrative des dossiers liés aux aides aux impayés d'énergie sont assurées par le CCAS.

En 2008 : pour le volet logement, la commission plénière du FSL de Boulogne-Billancourt a examiné les demandes présentées par 292 familles, et accordé 213 726 € d'aides (352 demandes ont été examinées, une famille pouvant faire l'objet de plusieurs demandes) :

- 44 % des dossiers concernaient un maintien dans les lieux
- 39 % des dossiers concernaient l'accès au logement
- 17% des dossiers portaient sur un accompagnement social

Pour le volet énergie, la commission de secours du CCAS a examiné 444 demandes pour un montant total d'aide de 69 720 €.

Il vous est donc proposé d'approuver la participation de la Ville au financement du fonds de solidarité pour le logement des Hauts-de-Seine pour l'année 2009 (soit un total de 16 692 € pour le volet logement) et d'autoriser le Maire à signer la convention tripartite de financement correspondante avec le CCAS, et le département qui sera pro-

posée à l'ordre du jour de l'assemblée départementale lors d'une prochaine séance.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales.

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'a pas pris part au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances.

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

La délibération n°11 est adoptée à l'unanimité.

12 - FABRICATION ET LIVRAISON DE REPAS A DESTINATION DES PERSONNES AGEES ET A MOBILITE REDUITE - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LE MARCHÉ CORRESPONDANT.

Rapporteur : Mme Missoffe.

La fabrication et la livraison des repas à domicile à destination des personnes âgées et à mobilité réduite est une prestation gérée dans le cadre d'un marché passé entre la ville et la SOGERES. Entre 120 et 160 repas sont livrés par jour pour environ 160 bénéficiaires.

En 2007, 51 961 repas ont été livrés et facturés par la SOGERES pour un montant de 504 021 € et en 2008, 50 870 repas pour un montant de 506 156 €.

Cette prestation consiste en la livraison en liaison froide de repas complet pour le midi et pour le soir, d'un repas à trois composantes dont un potage.

Ce marché arrivant à échéance le 30 novembre 2009, une procédure de mise en concurrence doit être relancée.

Il convient de rappeler que les repas à domicile ne sont qu'une des prestations proposées aux seniors en perte d'autonomie et aux personnes âgées plus autonomes, orientées par leurs proches vers ce service.

En effet, afin de favoriser le maintien à domicile de ce public, la ville propose un certain nombre de dispositifs de proximité favorisant le lien social et la lutte contre l'isolement de ces personnes, parmi lesquels on peut citer :

- un système de téléassistance fonctionnant tous les jours de l'année et 24h sur 24h, garantissant aujourd'hui la sécurité de 581 personnes à leur domicile pour un coût de 105 000 € équilibré par des recettes d'abonnement.

- le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique) qui propose des services d'aides à domicile (aides ménagères, service de soins infirmiers ...)

- le plan canicule qui prévoit qu'en cas de déclenchement par la Préfecture, les personnes vulnérables inscrites au registre sont appelées du lundi au samedi pour s'assurer qu'elles ne rencontrent pas de difficultés particulières et leur apporter des recommandations sur la conduite à tenir en cas de fortes chaleurs.

- la livraison de livres à domicile pour maintenir un lien culturel.

Le cahier des charges du nouveau marché des repas à domicile insiste sur le rôle de l'entreprise dans la gestion quotidienne de la prestation et dans la fiabilité de celles-ci. Il limite dorénavant les livraisons du lundi au vendredi, les repas du week-end pouvant être livrés la semaine comme cela se pratique dans la plupart des villes.

Une exigence particulière a été imposée afin d'avoir toutes les garanties en matière nutritionnelle pour préserver l'équilibre alimentaire, parfois fragilisé, des personnes âgées.

La demande étant très variable selon les rythmes personnels des bénéficiaires, les montants susceptibles d'être commandés chaque année sont estimés à 200 000 € HT minimum et 800 000 € HT maximum.

La valeur technique sera retenue pour 65% de la note finale. Elle permettra de départager les candidats notamment par la comparaison de la qualité des denrées brutes utilisées, les recettes proposées, la diversité des menus, la présentation des repas. Le prix représentera 35% de la note avec un regard particulier sur le coût des denrées brutes servant à l'élaboration des repas.

Il convient en conséquence de lancer une nouvelle consultation conformément aux dispositions de l'article 30 du Code des Marchés Publics, en raison de la nature des prestations à exécuter.

Je vous propose d'autoriser le Maire à signer le marché correspondant qui sera conclu pour une durée d'un an éventuellement renouvelable par période d'une année sans que la durée totale puisse excéder 4 ans.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales.

La commission a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance n'ont pas pris part au vote, le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a souligné que l'ancienne municipalité s'était battue pour que ce service de livraison ait lieu même le week-end et déplore l'abandon de cette mesure. Il a souhaité savoir si, sur ce point, il y a une coordination entre la CES et la direction.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances.

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a également

rappelé que l'ancienne municipalité s'était battue pour le portage des repas à domicile le samedi. Il a aussi précisé que les syndicats des sociétés prestataires y sont opposés. Il a demandé que cette clause soit réintroduite dans le cahier des charges du marché.

Des explications ont été apportées et le portage du samedi matin a été abandonné, car ce service a un coût important qui est répercuté par les sociétés sur l'ensemble des repas. La qualité globale des menus s'en trouve dégradée. De plus, assez peu de personnes bénéficient de ce service le samedi. Elles pourront toujours avoir droit à un repas qui leur sera livré le vendredi et d'une présence humaine via le CLIC, le portage de livres à domicile, services assurés le samedi et le dimanche.

Avis favorable de la commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme Even.

Comme le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt, le groupe @lternance a déploré qu'il n'y ait pas de livraison le samedi dans un but effectivement de lien social, et c'est le groupe @lternance qui avait demandé si la commission du CES était en accord avec la direction.

M. Fourcade.

Nous nous abstiendrons sur cette délibération parce qu'il n'est pas convenable de livrer des repas aux personnes âgées le vendredi avant 16 heures pour les repas du samedi et du dimanche. Nous avons obtenu que la SOGERES livre des repas le samedi matin. Les arguments que l'on donne pour dire que c'est beaucoup plus cher sont fallacieux. Par conséquent, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Mme Missoffe.

M. Fourcade, je voulais vous dire que c'est peut-être inadmissible, mais les communes franciliennes qui proposent un service de livraison de repas à domicile pour 7 jours sur 7, mais livrés le vendredi, c'est à Paris d'abord avec 3 500 repas livrés, je ne pense pas qu'il y ait 3 500 personnes malades non plus. Le samedi, il n'y a pas de livraison à Meudon, à Issy-les-Moulineaux, à Sèvres, à Nanterre, à Gennevilliers, à Saint-Germain et à Paris.

Maintenant, le marché actuel prévoit les livraisons du lundi au mardi effectuées par la SOGERES, qui a toujours eu des difficultés à couvrir les samedis. Ce choix de ne plus livrer le samedi permettrait une meilleure gestion des incidents, car les services du CCAS étant fermés le samedi, la gestion se fait à distance via une permanence au domicile d'agents volontaires, payés en heures supplémentaires, situation assez complexe à gérer.

En plus, et la SOGERES nous l'a avoué, les personnes qui viennent le samedi matin ne sont pas les mêmes personnes que celles qui livrent la semaine. Du lundi au vendredi, il y a une veille sociale, les personnes peuvent se rendre compte s'il y a un problème avec la personne qui est visitée. En revanche, le samedi, ce sont des intérimaires. Cela ne se passe pas toujours dans de bonnes conditions. Pour pouvoir avoir la livraison le samedi matin, de toutes les sociétés il n'y a qu'Avenance qui le fait, il n'y a même pas besoin de passer d'appel d'offres puisqu'il n'y a qu'eux qui le font. Mais la SOGERES, et même Avenance, serre tellement ses prix pour pouvoir livrer le samedi matin qu'il y a une qualité du repas qui est beaucoup moins bonne.

Nous avons fait une enquête auprès de plusieurs villes, et avons remarqué qu'à Paris, qui a renouvelé son marché et qui a supprimé la livraison le samedi, la prestation proposée par Avenance est de meilleure qualité et en nette amélioration. Je voudrais vous dire qu'une économie sur la qualité des repas par une variété de mets proposés moindre et une présentation basique, or la qualité et la diversité des repas sont pour nous très importantes, car les repas doivent rester un moment de plaisir.

Maintenant, sur la veille sociale, je ne vais pas rallonger mes propos mais, pour moi, tout ce qui est fait en amont par le CLIC et tous les services de la ville est très important et sérieux. Me parler de veille sociale par la visite de 10 minutes de quelqu'un chez une personne qui en plus a souvent peur d'ouvrir la porte à quelqu'un d'inconnu, n'est pas quelque chose de très sérieux ; je vous renvoie la balle.

Le CLIC a de plus en plus de cas à étudier. La progression des situations connues par le CLIC est en progression constante : en 2006, il y avait 1 917 situations connues ; en 2008, il y en a 2 771. L'équipe a été renforcée dernièrement par une infirmière et une psychologue. Le travail qu'elle fait a été reconnu par un comité de pilotage le 9 juin dernier. Les personnes présentes étaient l'hôpital Ambroise Paré, le Conseil général, le CMP, la CVS. Ils ont tous reconnu que le travail du CLIC était absolument admirable. Ils font vraiment de la véritable veille sociale.

En plus, ce service coûte 55 000 euros en plus à la ville parce que les prestataires majorent de leuro les repas livrés le samedi matin.

M. Solère.

Merci Mme Missoffe de ces précisions.

La délibération n°12 est adoptée.

Abstention du groupe @lternance.

M. Solère.

Je vais passer la parole à Mme Rougnon, qui nous quittera un peu plus tôt, pour la délibération numéro 30 qui concerne l'aide de la région Ile-de-France..

30 - AIDE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE AUX PROJETS D'ACCOMPAGNEMENT DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE - CONVENTION REGIONALE DE RENOUVELLEMENT URBAIN - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION ET LES DOCUMENTS NECESSAIRES A SA MISE EN ŒUVRE.

Rapporteur : Mme Rougnon.

Par délibération du Conseil municipal 20 du novembre 2008, la Région Ile de France et la Ville ont signé une convention de renouvellement urbain, dans le cadre du CUCS.

La région a prévu de rajouter 50 000 € aux 150 000 initialement alloués pour subventionner des investissements sur les squares de l'Avre et des Moulineaux ou son environnement proche. C'est le gymnase Paul Souriau qui en bénéficiera.

J'ai l'honneur, mes chers collègues, de vous proposer d'autoriser le Maire à signer cet avenant n°1 de la convention avec la Région Ile-de-France et l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dernier.

M. Graffin, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux.

Avis favorable de la commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances.

Avis favorable de la commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet.

Y a-t-il des questions ?

Mme Vouette.

M. le Maire, pour dire tout simplement qu'une fois de plus on se félicite de l'action de la région Ile-de-France qui augmente sa subvention pour le quotient social !

M. Baguet. Nous aussi, Mme Vouette, je vous remercie. Effectivement, je remercie la région Ile-de-France. Si à chaque Conseil municipal nous pouvions recevoir une grosse subvention de la région, je m'en porterais très bien et la ville de Boulogne-Billancourt également.

Si vous pouvez faire passer le message à M. Huchon... Nous commençons à prendre l'habitude des subventions de la région, ne la perdons pas !

M. Solère.

Dans un an, M. le Maire, ce sera nous.

M. Baguet.

Nous verrons ! Nous pouvons dire à son successeur que nous nous étions habitués.

La délibération n°30 est adoptée à l'unanimité.

13 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION AUREORE AU SUJET DU CHRS LA COLOMBE - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS CORRESPONDANTE.

Rapporteur : Mme Missoffe.

Mes chers Collègues,

Lors d'un précédent conseil municipal, vous avez accepté de soutenir une initiative portée par l'association Le Rameau permettant d'assurer un accueil de jour offrant des repas et un soutien aux personnes sans domicile fixe ou en très grande précarité.

Aujourd'hui, la ville de Boulogne-Billancourt souhaite maintenir et compléter son action en direction de ce public le plus vulnérable concernant leur hébergement.

Je vous rappelle que ce domaine d'intervention sociale d'urgence relève prioritairement de la compétence de l'Etat, mais en concertation avec les partenaires associatifs et les collectivités territoriales.

Depuis plusieurs années, notre collectivité s'est engagée dans un partenariat déterminant afin d'instaurer un dispositif progressif d'accès au logement constitué à ce jour d'un centre de stabilisation L'Olivier, d'un centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) La Colombe et d'une maison relais rue Diaz.

Ce partenariat s'est traduit en particulier par la signature d'une convention d'objectifs avec l'association Aurore, en charge depuis Janvier 2006 de la gestion de cet établissement, qui a obtenu le statut de CHRS par agrément préfectoral en octobre 2007. Cette convention définissait une participation financière conséquente de la Ville bien qu'intervenant hors de ses compétences régaliennes, afin d'assurer le bon fonctionnement de ce centre.

Cette convention d'objectifs arrivant à échéance, l'association Aurore et la Ville se sont employées à en renégocier les termes afin de permettre à l'Etat d'exercer pleinement ses compétences.

Dans ce contexte, la négociation menée avec la DDASS a permis de définir une nouvelle répartition du plan de financement entre les partenaires, l'Etat s'engageant dès à présent à accroître tous les ans sa prise en charge du fonctionnement de cet établissement. Pour cette année, la participation de la Ville s'établira à hauteur de 161 830 € pour 2009.

Il vous est proposé d'affirmer l'aide de la Ville aux personnes sans domicile fixe, dans un souci de continuité du service rendu, en approuvant le renouvellement de cette convention d'objectifs relative au CHRS La Colombe, et d'autoriser le Maire à signer le document correspondant.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales.

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'a pas pris part au vote et a fait le constat d'un revirement de situation quant à ce dossier.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances.

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet.

Je redis à M. Tisseyre que cela n'est pas un revirement de situation, c'est au contraire une très belle décision, une très belle négociation avec l'Etat et avec l'association Aurore puisque le service est maintenu et payé maintenant par l'Etat à défaut d'être payé indûment par les contribuables de la ville.

La délibération n°13 est adoptée à l'unanimité.

14 - GESTION DU PATRIMOINE ARBORE COMMUNAL - APPEL D'OFFRES OUVERT - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LE MARCHÉ CORRESPONDANT.

Rapporteur : Mme Bruneau.

Mes chers Collègues,

Dans le cadre des compétences relatives aux espaces verts, la Ville a conservé, malgré le transfert de la compétence à la Communauté d'agglomération, la gestion du patrimoine arboré dans ses équipements communaux. Il s'agit en effet des arbres présents dans les crèches, les groupes scolaires ainsi que dans les cimetières.

Afin de permettre une cohérence de gestion du patrimoine arboré, les prestations d'élagage et de plantation ont été regroupées, et un marché sous forme de groupement de commandes entre la CAVDS et les villes de Boulogne-Billancourt et de Sèvres a été passé, conformément à l'article 8 du code des marchés publics. La CAVDS

a pris en charge la gestion de la procédure du fait du volume de commande plus important.

Compte tenu de la spécificité des interventions (conditions de sécurité différentes en fonction des lieux traités, essences d'arbres), des aléas climatiques, ainsi que des interventions d'urgence, un appel d'offres comportant trois lots distincts a été lancé le 23 mars 2009, sous la forme d'un marché de prestations de services, fractionné à bons de commande.

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à signer le marché de prestations de services, fractionné à bons de commande, pour l'entretien et la plantation des arbres implantés dans les équipements communaux de la Ville de Boulogne-Billancourt, avec la Société Elagage De France Suivi Arboricole (EDFSA) au titre du lot n° 2 (arbres implantés dans les équipements communaux).

Les montants minimum et maximum annuels de ce marché sont fixés entre 80 000 € HT et 160 000 € HT. Ce marché est conclu pour un an et sera expressément reconductible par période d'une année, sans toutefois que sa durée totale puisse excéder quatre ans.

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à solliciter des subventions, au taux le plus élevé possible, auprès de l'Etat ou de tous organismes et institutions susceptibles d'en attribuer, afin d'assurer l'entretien et la plantation des arbres communaux.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales.

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'a pas pris part au vote. Celui-ci s'étonne du prix élevé et a souhaité avoir des précisions sur les types d'arbres.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances.

Le groupe @lternance a souhaité savoir si les coûts avaient diminué par rapport à l'ancien marché, les arbres du square du Dôme lui semblent avoir été payé très cher, il a été précisé qu'une étude serait effectuée. Avis favorable de la commission des finances, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme Vouette.

M. le Maire, je vais répéter ce que j'ai dit hier en conseil d'agglomération. Nous souhaitons insister sur le fait que le choix des espèces plantées dans nos villes corresponde à des choix qui permettent des arrosages moins fréquents et le respect de la biodiversité et de préférence des espèces locales et non des espèces exotiques extrêmement coûteuses.

Mme Bruneau.

Je tiens à dire que, et vous le savez Mme Vouette puisque vous êtes associée à différents moments de réflexion sur le choix des essences d'arbres, que nous sommes attachés non seulement au choix d'essences locales aussi choisies et étudiées par M. Graffin, qui est un spécialiste du sujet, et par ailleurs effectivement les coûts sont parfois un peu importants, mais nous sommes très vigilants sur la qualité et sur le choix des essences. C'est une question aussi de vitalité et de durabilité des arbres que nous plantons.

M. Baguet.

Je mets aux voix.

La délibération n°14 est adoptée à l'unanimité.

15 - COMMUNICATION SUR LES RESULTATS SPORTIFS DE LA SAISON 2008 - 2009

Rapporteur : M. Louap,

M. Baguet.

J'ai vu que la communication faisait 4 pages, elle est extrêmement complète ce dont je vous félicite.

M. Louap.

La Ville de Boulogne-Billancourt compte 19 clubs sportifs rassemblant plus de 15 000 adhérents.

Les pratiques sportives sont largement ouvertes à tous et le sport de haut niveau, bien représenté, contribue au rayonnement de notre ville et constitue un exemple fort pour les jeunes. Il les incite à suivre leurs aînés dans la recherche de l'excellence et du dépassement de soi.

Au cours de la saison sportive qui vient de se terminer les clubs Boulonnais ont engagé plus de 200 équipes toutes catégories confondues dont 118 équipes de jeunes de moins de 18 ans.

Faire une présentation des résultats obtenus n'est donc pas un exercice facile tant la palette d'activités est large, mais cela prouve la richesse, la vitalité et le dynamisme de la vie sportive dans notre commune.

Je vais vous en exposer les principaux résultats et essayer de dégager à travers eux les grandes tendances de progression de nos équipes. Je vous présenterai ensuite quelques sportifs boulonnais qui se sont particulièrement distingués et ont ainsi marqué la saison.

Les sports collectifs

En handball, l'équipe première masculine de l'A.C.B.B. qui évolue en Nationale 2 a terminé la saison 5^e de sa poule. Ce bon résultat la met en position d'aborder la prochaine saison avec une véritable perspective de montée en Nationale 1. Nos équipes de jeunes ne sont

pas en reste. En effet, l'équipe masculine des moins de 18 ans termine première de sa poule et parvient à se hisser jusqu'au 8ème de final du Challenge France. Cette performance lui permet d'être qualifiée pour les championnats de France pour la prochaine saison. L'équipe des moins de 14 ans garçons est Championne en Honneur Départementale et les trois équipes de moins de 12 ans terminent respectivement 1^{ère} en Excellence départementale, 1^{ère} en 1^{ère} division départementale et seconde en Honneur départemental. Du côté des filles, les moins de 16 ans sont championnes de Paris Ile-de-France Ouest et les deux équipes de plus de 15 ans évoluant en pré-régional terminent respectivement 4^e et 6^e.

En football, l'équipe seniors se maintient en division supérieure régionale et toutes les équipes premières de chaque catégorie des moins de 18 ans évoluent au plus haut niveau de la ligue de Paris. Pour la 4^e fois, l'A.C.B.B. a reçu le trophée Chol qui récompense le meilleur club du district 92.

En rugby, l'équipe première seniors de l'A.C.B.B. passe de la deuxième à la troisième division fédérale mais en ayant décliné l'offre faite par la Fédération Française de Rugby de rester en deuxième division, ceci pour favoriser l'intégration des jeunes issus de la formation du club dans l'équipe fanion. En effet, l'A.C.B.B. Rugby, premier club amateur de France avec 730 licenciés, investit beaucoup sur la formation des jeunes. Son école de rugby (de 6 à 15 ans) a été classée 2^e école de rugby au Tournoi de Chartres et a remporté le Tournoi du Fair Play. Les équipes Juniors (moins de 19 ans) et cadets (moins de 17 ans) sont parvenues à se hisser jusqu'en 32^e de Finale du Championnat de France et l'équipe Minimes première année (13 ans) est championne d'Ile-de-France. Enfin, l'équipe seniors de Rugby à Toucher de l'A.C.B.B. est depuis quelques jours Championne de France !

En Volley-ball, les équipes premières de l'A.C.B.B. masculine et féminine se maintiennent respectivement en Nationale 2 et Nationale 3. Il convient de souligner la belle performance des juniors masculins qui sont vice-champions de la Coupe Ile-de-France.

En basket, l'équipe première seniors de Val de Seine Basket se maintient en Nationale 3 et les minimes féminines réalisent un beau résultat en terminant premières au Championnat régional de 3^e division. L'équipe de basket de l'Association Sportive du collège Landowski est championne départementale UNSS (sports scolaires).

En hockey sur glace, l'équipe seniors de l'A.C.B.B. n'a pas réalisé une bonne saison. Sa relégation en division inférieure va toutefois permettre d'intégrer dans l'équipe première des jeunes issus exclusivement de l'école de formation de l'A.C.B.B. Les équipes des catégories benjamins, cadets et juniors ont d'ailleurs obtenu des résultats très encourageants.

Les sports individuels

Aux championnats de France de judo par équipes, l'A.C.B.B. obtient une médaille de bronze après avoir battu l'équipe de Lagardère Paris Racing, performance qui confirme la bonne santé de la section. L'A.C.B.B. est donc qualifiée au championnat d'Europe par équipes qui débute le 5 septembre prochain. Pour les jeunes, les résultats sont tout aussi brillants puisque les équipes benjamins (8ème année consécutive), benjamins et cadets sont championnes départementales.

En tennis, l'équipe première féminine du T.C.B.B. se maintient en première division nationale et conforte ainsi sa position parmi l'élite. L'équipe première masculine qui évoluait en première division nationale descend en nationale 1B après un barrage perdu contre le Stade Toulousain.

En tennis de table, l'équipe seniors messieurs de l'A.C.B.B. se maintient en Nationale 1 (1^{ère} division non professionnelle). A noter également que l'A.C.B.B. a remporté le tournoi départemental féminin.

En natation, l'A.C.B.B. a pour la 4^e fois dans la catégorie masters remporté le titre de Champion de France par équipes. Lors des championnats du Monde Masters, l'A.C.B.B. a remporté 6 titres de Champion du monde, 8 titres de Vice-champion du monde et 4 médailles de bronze, et aux championnats de France individuels Masters, la ville de Boulogne-Billancourt a été citée 128 fois lors de la montée sur le podium avec 68 médailles d'or, 35 d'argent et 25 de bronze.

En aviron et en canoë-kayak, l'A.C.B.B. obtient des résultats tout à fait honorables. A l'issue des régates d'aviron de Mantes-la-Jolie, l'A.C.B.B. termine 2^e derrière Nantes sur les 77 clubs engagés. En canoë-kayak, l'A.C.B.B. est désormais le premier club formateur d'Ile-de-France. Dans les catégories poussins, benjamins et minimes, l'A.C.B.B. a systématiquement obtenu une place sur les podiums dans les compétitions régionales. Quatre cadets sont également sélectionnés aux championnats de France de Dijon qui auront lieu dans quelques jours.

En escrime, l'équipe féminine seniors de l'A.C.B.B. termine 3^e en nationale 2. Aux championnats de France 14 sportifs toutes catégories confondues ont été qualifiés, 5 d'entre eux ont réalisé un podium.

En badminton, l'équipe première de l'A.S.P.B.B. termine à la première place en Régionale 2 et monte donc la saison prochaine en Régionale 1. A l'occasion des Jeux européens du sport d'entreprise, l'équipe seniors a pour la troisième fois consécutive remporté une médaille d'or et l'équipe vétérans une médaille de bronze. Pour la 5ème année consécutive, le club est classé meilleur club jeunes des Hauts-de-Seine. Toujours en badminton, l'Association sportive du collège Jean Renoir est championne de France UNSS (sports scolaires).

Nos sportifs

Au cours de la saison 2008 - 2009, lors de compétitions nationales et internationales, nos sportifs, jeunes et moins jeunes, ont ramené à la ville de Boulogne-Billancourt 358 médailles (176 médailles d'or, 95 médailles d'argent et 87 médailles de bronze). Je souhaite citer ceux qui se sont particulièrement distingués :

Enora Bechade, A.C.B.B., 16 ans, est vice-championne de France cadette en épée. Elle est qualifiée pour un circuit des championnats du monde juniors en Allemagne.

Jonathan Berthelot, A.C.B.B., 15 ans, est qualifié aux championnats de France cadets de natation qui ont lieu ce mois-ci.

Charlotte Blanc, A.C.B.B., 17 ans, vice-championne de France cadette au 50 mètres dos.

Ludivine Blanc, A.C.B.B., 14 ans, est qualifiée aux championnats de France minimes de natation.

Gilles Bonhomme, A.C.B.B., 30 ans, judoka en catégorie moins de 73 kg, a remporté deux médailles de bronze une aux championnats de France individuel et une autre au Tournoi international de Paris. Il a également obtenu une médaille de bronze aux Championnats d'Europe individuel, seule médaille française pour les hommes. Gilles Bonhomme est par ailleurs sélectionné aux Championnats du Monde qui auront lieu fin août.

Adeline Bordat, A.C.B.B., 14 ans, judoka minimes, a remporté une médaille d'or au Tournoi international de Mions.

Alexandre Bordat, A.C.B.B., 16 ans, judoka en catégorie moins de 66 kg, a remporté une médaille de bronze aux championnats de France cadets et aux championnats de France universitaire. Alexandre Bordat est sélectionné aux Championnats d'Europe et du monde cadets.

Nicolas Brisson, A.C.B.B., 27 ans, judoka en catégorie moins de 90 kg, a remporté une médaille d'or au Tournoi international d'Estonie et une médaille d'argent aux championnats de France individuel

Jordan Da Veiga, Les Voltigeurs de Billancourt, 15 ans, cadet, remporte le challenge et la coupe des Hauts-de-Seine en Karaté, médaille de bronze à la coupe internationale de Carcassonne, Champion de France Cadets. Jordan Da Veiga est sélectionné en équipe de France de karaté.

Victor Demonchaux, T.C.B.B., 12 ans, a été demi-finaliste au Championnat de France individuel à Roland Garros et quart de finaliste lors du 20^e Open des 10-12 ans.

Thierry Fabre, A.C.B.B., 27 ans, judoka catégorie - 100kg, est vice-champion de France. Il a remporté une

médaille d'argent au Tournoi International d'Estonie, une médaille de bronze au Tournoi international de Budapest et une autre médaille de bronze au Tournoi International de Rio. Il est également champion de France militaire.

Sébastien Kerharo, A.C.B.B., 14 ans, judoka minimes, a remporté une médaille d'argent aux championnats de France cadets et au Tournoi international de Mions.

Loïc Korval, A.C.B.B., 21 ans, judoka en catégorie - 66 kg, a remporté brillamment deux médailles d'or au Tournoi international d'Estonie et au Tournoi international de Visé. Loïc Korval compte parmi les grands espoirs français pour les Jeux Olympiques de 2012.

Jérôme Lemaire, A.S.P.B.B., 17 ans, est vainqueur de la 3^e étape du circuit des Trophées Jeunes. Il fait désormais partie des 12 meilleurs juniors français.

Lauren Lucuix, Les Voltigeurs de Billancourt, 13 ans, minime fille, est championne des Hauts-de-Seine de Karaté Kata et Combat, et médaille de bronze aux championnats de France. Lauren Lucuix a remporté la coupe de France à Reims.

Samuel Perez, A.C.B.B., 15 ans, est champion de France cadets de Nationale 1 en épée.

Chloé Poumailloux, A.C.B.B., 17 ans, a remporté une médaille de bronze aux championnats de France Juniors en aviron qui lui a permis d'être sélectionnée en équipe de France juniors. Championne de France juniors en double, médaille d'or en quatre de couple lors de la coupe de France à Vichy, triple médailles d'or lors des Régates internationales de Gand en Belgique, double médaille d'or lors des régates internationales de Macon, Chloé Poumailloux disputera au début du mois d'août les championnats du monde d'aviron.

Patrice Rendu, A.C.B.B., 44 ans, médaille de bronze aux championnats de France de handi-aviron et 4^e au critérium national.

Nicolas Reuseau, A.C.B.B., 12 ans, est champion des Hauts-de-Seine de tennis de table en moins de 12 ans, il va intégrer le Pôle Espoir d'Ile de France. Nicolas Reuseau est classé numéro 4 de la région Ile-de-France et fait partie des 15 meilleurs français dans sa catégorie.

Pierre Robin, A.C.B.B., 26 ans, judoka, catégorie + 100 kg, a obtenu une médaille de bronze aux championnats de France individuel, au Tournoi International de Paris et au Tournoi international de Rio. Il est également champion de France militaire et a été classé 5^e au championnat du monde toutes catégories.

Je souhaite terminer cette longue liste d'excellence en nommant une femme que vous connaissez certainement

pour l'avoir rencontrée en uniforme dans les rues de Boulogne. Il s'agit d'Isabel de Abreu, policier municipal, qui au cours de la saison a complété son palmarès de titres prestigieux. Elle est vice-championne de France de cross country des fonctionnaires territoriaux. Elle a obtenu une médaille d'argent au Raid Jordanie, course de 130 km dans le désert jordanien. Isabel de Abreu a également remporté 6 médailles lors des Jeux européens du sport d'entreprise: 1 médaille d'or au 5 000 mètres sur piste, 1 médaille de bronze en cross et 4 médailles d'argent aux 400 mètres, 800 mètres, 1 500 mètres et en lancer de poids.

Enfin, bien évidemment, nous devons rendre un hommage particulièrement appuyé aux entraîneurs, éducateurs, salariés et bénévoles, femmes et hommes qui jouent un rôle déterminant dans la vie des clubs. Ils ont rendu possible ces brillants résultats sportifs de la saison par leur compétence, leur dévouement à la cause sportive et leur investissement permanent. Il faut les en remercier.

Je vous remercie de votre attention.

Applaudissements.

M. Baguet.

Nous pouvons applaudir tous ces sportifs.

Mme Vouette.

M. le Maire, mes chers collègues, M. Fusina n'a pas pu être avec nous ce soir, mais il m'a chargé de faire part d'une intervention qu'il voulait faire sur la question du sport, en particulier pour remercier nos collègues, Mme Lavarde et M. Louap, de nous faire un état des résultats ce soir.

Boulogne-Billancourt a durant des décennies fait figure de ville de référence en matière de politique sportive, puis ces vingt dernières années a progressivement plongé dans l'anonymat à l'exception de quelques individualités. D'ailleurs, le Journal « *l'Equipe* » ne s'y est pas trompé en classant en 2007 notre ville, 37^e sur les 37 de plus de 100 000 habitants et en lui attribuant la note de 3,3120.

La nouvelle municipalité, mise en place l'année dernière, a notamment été élue sur la base d'une politique sportive volontariste. Quinze mois plus tard, quels premiers éléments pouvons-nous tirer de cette communication?

Force est de constater qu'à l'exception de quelques belles performances individuelles, notamment en judo, tennis et aviron et du succès, non démenti par les années, du semi-marathon, l'ensemble des résultats est en deçà de nos attentes en rugby, notre équipe redescend en division inférieure, en football, toujours pas de montée de notre équipe première alors même que la CFA 2 doit rester son objectif, en natation, à l'exception des masters, notre par-

ticipation aux championnats de France demeure trop marginale. Souvenons-nous que durant les années 80, l'ACBB collectionnait qualifications en finales et titres.

Face à cela, que faire ?

L'achat du Stade Marcel Becq par la CAVDS constitue un premier pas, mais il demeure nécessaire que la ville et la nouvelle communauté d'agglomération accroissent leurs efforts en matière de remise à niveau des équipements de la ville (gymnase Souriau, stade Le Gallo). Il est enfin regrettable qu'aucune salle sportive polyvalente ne soit construite sur les terrains Renault. Le CES local doit également s'emparer de cette question pour réfléchir et proposer des solutions dans un contexte budgétaire contraint.

Une réflexion sur le mode de gestion le plus approprié de la piscine-patinoire doit être dès à présent engagé en notant que le déclin de l'ACBB Natation a débuté lors de la privatisation de cet équipement. Notre groupe est, quant à lui favorable, à la mise en place d'une gestion sous forme de régie directe.

La communication entre élus et ACBB doit être améliorée. C'est la raison pour laquelle nous défendons l'idée d'une rencontre annuelle entre président de l'ACBB et une représentation des élus sur la base d'un échange sur nos attentes et nos priorités respectives.

La ville doit également s'appuyer davantage sur les concours que peuvent apporter les services de l'Etat, via les directions départementales de la jeunesse et des sports.

En conclusion, ces résultats contrastés laissent devant nous une importante marge de progression.

Les synergies associations sportives et école des sports doivent se renforcer et s'inscrire dans la durée afin d'assurer une continuité des filières de progression sportive. un système de détection des talents performants doit compléter ces évolutions.

M. Baguet.

Juste un mot, Mme Vouette. Je voudrais dire « à chacun ses responsabilités », si je puis dire. Aux élus de mettre à disposition des installations, d'offrir les meilleures installations possibles, d'offrir un soutien logistique et matériel, aux athlètes de gagner les épreuves. Nous n'allons pas nous transformer en équipe de football, de basket ou autres.

Ce qui est à noter, c'est la présence de beaucoup de jeunes dans les moins de 12, de 14 ans, c'est très encourageant. Quant au rattrapage nécessaire, c'est la volonté.

J'apporte une petite correction, ce n'est pas la Communauté d'agglomération qui a acheté Marcel Becq,

mais la ville de Boulogne-Billancourt qui a mis 2,5 M€ sur la table pour augmenter ses taux d'utilisation de Marcel Becq. Il y a encore beaucoup de choses à faire, mais Pascal Louap et Christine Lavarde s'y emploient pleinement, notamment les importants travaux qui vont être réalisés cet été dans les équipements sportifs.

Mme Lavarde et M. Louap ont proposé aux dirigeants de l'ACBB un rapprochement avec l'école des sports, il y aura une continuité, il ne faut pas qu'il y ait de la concurrence, il faut que les enfants de Boulogne-Billancourt qui découvrent le sport à l'Office municipal des Sports, puissent pour la plupart d'entre eux, poursuivre leur carrière sportive au sein d'un club, avec des entraîneurs qualifiés, puis obtenir sur des résultats nationaux, voire mondiaux.

En tout cas, il existe une très forte proximité avec les dirigeants des 19 clubs sur la ville. Mme Lavarde et M. Louap n'ont jamais manqué une seule assemblée générale d'une association depuis qu'ils sont élus. C'est à souligner, ce n'était pas arrivé depuis longtemps.

Applaudissements.

M. Louap.

Vous avez fait allusion aux sports collectifs. La plupart des équipes premières de l'ACBB seniors, soit la plupart des équipes jeunes sont soit maintenues dans leur niveau, soit en progression, et vous verrez, mais c'est difficile de faire un comptage, que bien souvent, nos équipes évoluent, jeunes notamment, au plus haut niveau départemental régional, voire national.

M. Baguet.

Merci. Nous allons traiter quatre points sur l'urbanisme.

16 - PLAN LOCAL D'URBANISME DE BOULOGNE-BILLANCOURT - REVISION SIMPLIFIEE N°2 - BILAN DE LA CONCERTATION - ARRET DU PROJET DE REVISION SIMPLIFIEE N°2 - PERMIS DE CONSTRUIRE SOPHIA GE - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Rapporteur : M. Mougin.

Il vous est proposé ce soir d'approuver la révision simplifiée numéro 2 de notre PLU telle qu'elle est annexée à la délibération qui vous a été transmise et d'émettre un avis favorable au projet de permis de construire qui concerne les tours General Electric du Pont de Sèvres.

Vous vous souviendrez en effet sans doute que par délibération du 20 novembre 2008, nous avons lancé la procédure concernant cette modification qui a trait à l'amélioration de cette tour, à une modification du PLU pour permettre la transformation des façades de cette tour, l'augmentation de la surface hors œuvre nette et la création

d'une tour supplémentaire, le tout permettant d'ouvrir cette extrémité du quartier du Pont de Sèvres sur la ville elle-même en créant une passerelle, en créant un hall d'accueil et en permettant aux bureaux d'avoir désormais de hautes qualités environnementales.

Une enquête publique a eu lieu, dont vous avez le PV sous les yeux, qui a émis quelques observations, mais sur le fond est tout à fait favorable à notre projet, que je vous propose donc d'approuver.

M. Graffin, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux.

Avis favorable de la commission, les groupes @lter-nance et Unis pour Boulogne Billancourt ne prenant pas part au vote.

M. Baguet.

Y a-t-il des questions ?

Mme Vouette.

M. le Maire, notre groupe votera cette délibération. Toutefois le Pont-de-Sèvres, ce n'est pas uniquement General Electric, c'est aussi les projets de rénovation en cours.

Je voudrais revenir un instant sur le scrutin qui a eu lieu le 24 juin dernier où 75 % des locataires ILN et 59 % des locataires HLM ont voté contre le projet présenté par Paris Habitat.

Vous avez dit hier en Communauté d'agglomération que les gens avaient voté contre, poussés par certaines personnes, dont des partis politiques un peu irresponsables. Je suis désolée de vous dire que nous ne partageons absolument pas votre avis sur le sujet. Effectivement, le niveau élevé des augmentations de loyer annoncé par Paris Habitat a largement contribué au rejet de ce projet de réhabilitation, certains locataires, de toute évidence, ne sont pas en capacité de payer les sommes supplémentaires envisagées.

Le résultat de ce scrutin fait partie du processus de concertation défini par la loi. Il n'y a aucune raison que cela aboutisse à l'abandon du projet, comme le suggère Paris Habitat, bien entendu. La circulaire de Charrette relative à la concertation avec les locataires stipule que si 40 % des locataires se prononcent contre le projet de réhabilitation, celui-ci doit faire l'objet d'une nouvelle concertation.

M. le Maire, les locataires du Pont de Sèvres, leurs associations pourront-elles compter sur votre soutien et votre intervention pour que cette concertation soit relancée et que l'ensemble du quartier du Pont-de-Sèvres bénéficie de meilleures conditions d'habitat ?

M. Fourcade.

J'approuve cette délibération, qui termine un processus engagé depuis longtemps et qui va permettre d'améliorer à la fois l'aspect et surtout l'isolation de l'ensemble des bureaux qui sont installés dans ce secteur. Donc, nous voterons la délibération.

Sur le sujet qu'a abordé Mme Vouette, il est clair que cette histoire du référendum est une farce, car je ne vois pas pourquoi la société d'HLM s'est lancée dans cette affaire et surtout je ne comprends pas pourquoi elle dit que ce référendum va différer les projets. On a mis assez de temps à mettre en place un accord ANRU dans lequel il y a beaucoup d'intervenants.

Ce qu'il faudrait dire à tous ces braves gens, c'est que de toute manière s'il n'y a pas de travaux d'isolation thermique, ils payeront la taxe carbone qui va frapper essentiellement les gens qui habitent des appartements chauffés au gaz ou au fuel et qui ne sont pas isolés.

Par conséquent, je crois qu'il faut éviter de s'emballer, il faut lancer le projet et il faut simplement obtenir que l'augmentation des loyers soit progressive. C'est une erreur de stratégie de l'OPAC de Paris Habitat d'annoncer une augmentation des loyers très forte. Il faut faire un système de progression normal, mais le problème de l'isolation de ces bâtiments au Pont-de-Sèvres est essentiel.

Nous approuvons la délibération numéro 16.

M. Baguet.

Mme Vouette, effectivement je confirme les propos que j'ai tenus hier : ce qui est irresponsable, ce sont le mensonge et la manipulation. Quand un parti politique, le Parti communiste, fait campagne sur le Pont-de-Sèvres en expliquant que les expulsions vont se multiplier après les opérations d'aménagement prévues, et qu'il raconte que le financement peut très bien être trouvé par la ville ou par le Conseil général, cela s'appelle de la manipulation.

Comme l'a dit Jean-Pierre Fourcade, ce projet a été très long à monter, il a été signé le 11 juillet dernier par les 8 partenaires, dans un contexte satisfaisant.

Aujourd'hui, l'ANRU manque cruellement de crédits et si nous allons de refus en refus, nos partenaires vont se retirer les uns après les autres, l'ANRU en premier, puis le Conseil général et l'on se retrouvera face à face avec la ville et Paris Habitat, ce dernier n'ayant absolument pas prévu de plan B dans cette opération. Ils l'ont dit et redit. On se retrouve aujourd'hui au pied du mur, et la ville ne pourra en aucun cas se substituer aux autres partenaires.

Le budget est de 119 M€. Paris Habitat devait verser tout seul 54 M€ : 51 M€ pour la partie qui le concerne et 3 M€ de contribution à l'ensemble de l'opération.

Je trouve qu'avoir fait campagne sur le thème des exclusions qui vont se multiplier ou sur le thème : "ce n'est pas aux locataires de payer la moindre augmentation, la ville ou le Conseil général n'ont qu'à payer", cela a été de la manipulation. Nous savons bien que dans des opérations de réhabilitation, nous pouvons rediscuter à loisir de la responsabilité de Paris Habitat. Elle est évidente en la matière. Paris Habitat n'a fait aucun travail pendant 30 ans sur le Pont-de-Sèvres, les locataires ont payé des loyers, et aujourd'hui Paris Habitat doit mettre des fonds propres pour rattraper le temps perdu.

Nous avons obtenu de Paris Habitat le lissage des loyers sur une certaine période. Nous avons obtenu, Jean-Pierre Fourcade l'a évoqué à l'instant, que soit extrait du plan de réhabilitation tout ce qui est environnement durable. Nous leur avons demandé d'appliquer la loi, à savoir de limiter dans le temps les augmentations concernant les économies d'énergie et les aménagements environnementaux sur 15 ans, ce qui a été fait.

Nous avons également obtenu de Paris Habitat qu'il change les radiateurs, ce qui n'était pas prévu. Nous avons obtenu d'eux qu'ils s'attaquent aux halls d'immeubles, ce qui n'était pas non plus prévu. Nous avons obtenu pas mal de choses et, malgré cela, un parti politique irresponsable et d'autres associations irresponsables ont dit : "il faut voter contre, on aura bien un plan B." Il n'y a pas de plan B.

J'espère que sur la deuxième partie, nous arriverons à un débat un peu plus serein, un peu plus d'implication de Paris Habitat, un peu plus de concertation, qu'ils fassent l'effort d'aller rencontrer réellement les locataires. Ce n'est pas faute d'avoir essayé puisque Mme Rougnon a animé des réunions avec les locataires, des ateliers ont été créés à cet effet et, malgré tout, Paris Habitat a campé sur une position administrative un peu hautaine qui ne correspondait pas du tout à la situation du Pont-de-Sèvres. Nous avons eu un comité de pilotage ici avec le préfet, les représentants de Paris Habitat, Thierry Solère représentait à cette occasion le président Devedjian, l'ANRU était présente. Nous avons mis en garde Paris Habitat. Ils ne nous ont pas écoutés, les résultats étaient négatifs. En tout cas, nous devons en tirer les conclusions pour la deuxième tranche concernant l'allée du Forum et l'allée du Pont-de-Sèvres. Les efforts seront à partager.

Il ne peut pas y avoir d'opération de réhabilitation sans augmentation des loyers. C'est clair. Il y aura une augmentation des loyers, d'autant plus que sur le Pont-de-Sèvres, Paris Habitat, qui compte 120 000 logements en Ile-de-France à Paris intra et extra muros, a le taux de loyer le plus faible. Claude Gallant nous représente au conseil d'administration de Paris Habitat où cela a été dit. Par ailleurs, le Pont-de-Sèvres a le taux de loyer le plus bas de tous les logements sociaux sur Boulogne.

Quand on part de très bas, un petit effort peut être fait.

Il faut que la Ville mette en place un véritable accompagnement social. Si des locataires du Pont-de-Sèvres ne peuvent supporter une petite augmentation, ce que nous pouvons comprendre dans la situation difficile d'aujourd'hui, le CCAS, avec l'aide de Mme Missoffe, mettra en place un accompagnement pour éviter que des locataires se trouvent dans des situations impossibles.

Il faut que les uns les autres nous soyons raisonnables car c'est une très belle opération, et nous ne pouvons nous en passer. Tout d'abord en termes de qualité de vie, deuxièmement vis-à-vis du nouveau quartier qui est en train de sortir à côté. Le Pont-de-Sèvres a déjà 30 ans d'existence puisqu'il a été créé en 1979. Nous ne pouvons pas laisser en l'état, il faut bien évidemment le réhabiliter et y mettre de la qualité de vie. Il faut arrêter de faire de l'idéologie dans tous les débats quand ils concernent la vie de nos concitoyens.

C'est une très bonne délibération qui va contribuer à l'amélioration du site. La rénovation de ces tours qui avaient un peu vieilli est une très bonne chose. Il faut que nous puissions engager le chantier très rapidement aussi parce que les locaux sont vides pour une grande partie, ce qui pèse sur la vie économique du quartier, sur le libraire, les commerçants, le cafetier, en bas. Plus tôt le chantier sera engagé, plus tôt des ouvriers reviendront sur le site et plus tôt le quartier retrouvera une vie économique sereine.

Nous faisons confiance à General Electric. Ils nous ont demandé ces modifications. Je suis absolument convaincu que General Electric ira jusqu'au bout de cette opération, c'est le moins qu'ils puissent faire pour la ville de Boulogne-Billancourt.

La délibération n°16 est adoptée à l'unanimité.

17 - PLAN LOCAL D'URBANISME - MODIFICATION N° 3- APPROBATION.

Rapporteur : M. Mougin.

Il vous est demandé d'approuver le projet de modification n° 3 du PLU. Notre PLU, qui date de 2004 a un peu vieilli, et il est nécessaire et impératif de procéder rapidement à certaines améliorations, certaines mises à jour et de tenir compte le plus vite possible de certains besoins de la ville en termes d'urbanisme ou de classement ou déclasserment de zones réservées qui étaient inscrites et qui n'ont plus d'objet.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons cette délibération, dans laquelle j'attire votre attention -parce que vous avez trouvé sur table un projet de délibération modifiée- sur le fait qu'une zone qui était classée en emplacement réservé au bénéfice du Conseil général devait être déclassée, autrement dit nous devons supprimer cet emplacement réservé rue du Dôme. A l'occasion

de la participation des personnes publiques associées à cette modification, le Conseil général nous a fait savoir il y a peu qu'il souhaitait que la réserve soit maintenue sur cette parcelle. C'est la raison pour laquelle la délibération va être modifiée. A ceci près, l'ensemble de la délibération est conforme à ce qui avait déjà été proposé et ce qui avait été soumis à enquête publique.

L'enquête publique a été réalisée dans les locaux de la mairie. Le rapport est tout à fait favorable. C'est la raison pour laquelle je vous demande d'adopter cette modification.

M. Graffin, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux.

Avis favorable de la commission, le groupe @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt ne prenant pas part au vote.

La délibération n°17 est adoptée à l'unanimité.

18 - PLAN LOCAL D'URBANISME DE BOULOGNE-BILLANCOURT - REVISION GENERALE - OBJECTIFS - MODALITES DE LA CONCERTATION.

Rapporteur : M. Mougin.

Mes chers collègues, il s'agit en effet là d'une délibération fondatrice.

Notre PLU, j'y faisais allusion à l'instant, est désormais vieux de 2004 et reprenait pour une grande partie un ensemble de règles qui appartenaient au POS. Ce PLU a donc vieilli.

Plus de 3 500 autorisations d'urbanisme ont été délivrées sur sa base, qui ont permis de montrer qu'il était de plus en plus inadapté à nos exigences et, par ailleurs, à la volonté politique de notre équipe. Ce plan, à l'époque assez novateur en termes de techniques urbanistiques, a montré certains effets pervers et certaines lacunes, cela dit sans aucune polémique parce qu'il était impossible à l'époque de prévoir l'intégralité des effets que les règles qui avaient été adoptées pouvaient avoir de façon notamment sournoise sur certaines densités, certains effets densificateurs.

Par ailleurs, nous avons la volonté de dédensifier certains secteurs de Boulogne-Billancourt, d'en densifier d'autres, de modifier certaines règles de hauteur dans un sens ou dans l'autre. Nous avons la volonté de diminuer dans certains quartiers, certaines rues, les hauteurs maximales autorisées et la densification en cœur d'îlot. En revanche, dans d'autres secteurs de Boulogne-Billancourt, nous avons la volonté de libérer les hauteurs sans faire de l'urbanisme sauvage, mais de pouvoir construire beaucoup plus haut que ce que nous faisons actuellement, de créer des ruptures de hauteur dans certains quartiers, je

pense notamment aux terrains Renault où en bordure de Seine le PLU actuel ne permet pas cette liberté.

Par ailleurs, je constate, à mon corps défendant, au quotidien dans les autorisations d'urbanisme que je signe que celles-ci ne correspondent absolument plus pour les grosses opérations en cœur de ville aux attentes des boulonnais. Tel immeuble qui est réglementairement parlant conforme au PLU n'est absolument pas conforme aux attentes des Boulonnais. Certaines règles sont ignorées parce qu'à l'époque où le PLU a été voté, elles n'étaient pas en vigueur. Je pense notamment aux droits de préemption sur les murs et baux commerciaux qui seront intégrés dans ce PLU et qui pourront être un instrument de notre politique d'urbanisme.

Toutes ces règles-là, nous devons les intégrer dans le nouveau plan. Ce nouveau plan sera élaboré progressivement avec une phase d'études assez longue, une phase de concertation qui sera très importante, car il est primordial que nous associions la population boulonnaise aux décisions qui seront prises, les associations environnementales naturellement seront consultées. Réglementairement, nous devons prendre l'avis de l'ensemble des collectivités périphériques à Boulogne-Billancourt et nous soumettre à l'ensemble des plans qui sont normativement parlant supérieurs à notre politique locale.

C'est la raison pour laquelle nous devons, dès maintenant, lancer cette révision générale du PLU et je vous demande pour cela votre avis et votre accord.

M. Graffin.

Avis favorable de la commission, le groupe @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt ne prenant pas part au vote.

M. Fourcade.

Autant nous avons voté les deux délibérations précédentes qui prévoyaient des modifications ou des révisions partielles, autant la révision générale va avoir pour conséquence de différer encore plus la possibilité d'installer un certain nombre d'équipements sur l'Ile Seguin et dans le reste des quartiers. Nous estimons que c'est un peu prématuré de se lancer dans l'ensemble d'une révision générale qui va durer plusieurs années car c'est une affaire de très longue ampleur. La procédure de modification ou de révision partielle permet de régler un certain nombre de difficultés. C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons sur la délibération numéro 18.

Mme Even.

Puisque le PLU va être révisé, pourquoi ne pas en profiter pour rajouter des prescriptions relatives à l'implantation des antennes relais, comme vous en avez le pouvoir d'une part ? D'autre part, le PLH sera certainement modi-

fié vu la nouvelle Communauté d'agglomération. Nous souhaiterions qu'une autre répartition que l'actuelle soit décidée, à savoir davantage de logements en PLAI, ce qui permettrait une réelle mixité sociale.

M. Baguet.

Il est urgent M. Fourcade, de mettre en place cette révision générale. Certes, nous pouvons procéder par révision simplifiée ou par modification, mais à un moment, lorsqu'on attaque l'équilibre général du PLU, il est obligatoire de passer en révision générale. Il se trouve qu'aujourd'hui par exemple, quelques permis de construire posent problème dans Boulogne-Billancourt et respectaient scrupuleusement le PLU de 2004. Il faut quand même le modifier.

D'ailleurs certains recours ont été déposés par des élus de votre équipe municipale sur le propre PLU qu'ils ont voté ! Ce n'est pas moi qui ai voté le PLU de 2004. Il est donc nécessaire d'engager la révision générale.

Deuxièmement, il faudra refaire le PLH. Arc-de-Seine a un PLH, Val-de-Seine aussi. Lorsque la nouvelle Communauté d'agglomération sera constituée, nous aurons à mettre en place un PLH commun assez rapidement. En ce qui concerne les antennes relais, nous verrons. Là, nous ne sommes que dans les prescriptions générales. Comme l'a dit d'ailleurs Jean-Pierre Fourcade, le PLU est une longue démarche. Nous n'en sommes qu'au début. Après de nombreuses procédures seront mises en place et nous pourrions intégrer au fur et à mesure les souhaits que vous exprimez ici au Conseil municipal ou les Boulonnais ou les associations exprimeront lors de l'élaboration de ce futur PLU.

Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n°18 est adoptée.

Abstention du groupe Unis pour Boulogne-Billancourt.

19 - TERRAINS GALLIENI-BELLEVUE - CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'AMÉNAGEMENT (SPLA) "ARC DE SEINE AMÉNAGEMENT" - MISSION DE CONDUITES D'ÉTUDES, DE PLANS DE MASSE ET DE FAISABILITÉ URBAINE - APPROBATION.

Rapporteur : M. Mougin.

Par cette délibération, il vous est proposé d'autoriser M. le Maire à signer une convention entre la ville de Boulogne-Billancourt et la SPLA, dont nous avons voté la création voici quelques mois, concernant les terrains Gallieni Bellevue, dont vous n'ignorez pas qu'il s'agit d'un ensemble immobilier à vocation sociale actuellement en train d'être vidé de ses derniers occupants afin de procéder à sa restructuration.

Cet ensemble urbain de grande importance avait fait l'objet d'un concours entre équipes de promoteurs et architectes pour pouvoir dégager un choix urbain. Ce concours n'avait pas permis de mettre en évidence un choix qui satisfasse véritablement les attentes de la municipalité, de la population et des riverains du quartier.

C'est la raison pour laquelle, après avoir constaté cette carence, nous avons pensé qu'il était bon de solliciter la SPLA, dont l'objet précisément est d'aider les collectivités, qui sont ses actionnaires, à travailler pour elles, de sorte qu'elle agisse en maîtrise d'ouvrage déléguée et nous permette de sélectionner 3 architectes urbanistes par le biais d'une consultation, laquelle, ensuite, permettra de déboucher sur un plan d'urbanisme qui nous permettra et qui permettra à Boulogne Habitat de lancer une opération définitive de restructuration de ce quartier.

M. Graffin, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux.

Avis favorable de la commission, le groupe @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances.

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a fait remarquer que tous les documents nécessaires se trouvaient dans les archives municipales et que la SPLA allait uniquement avoir à en faire une synthèse.

Le groupe @lternance s'est inquiété du nombre de logements sociaux du nouveau projet et du droit de regard de la ville sur projet proposé par la SPLA.

Il a été ajouté que le recours à une SPLA apporte une plus-value car les documents disponibles ne concernent pas l'ensemble du site. Le nombre de logements sociaux augmentera, passant de 80 à 120. C'est d'ailleurs sous cette condition que la direction départementale de l'équipement a accepté d'intercéder auprès du ministère pour que soit levé le classement en dommage de guerre.

Avis favorable de la commission, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt ne prenant pas part au vote.

M. Baguet.

Merci pour cet exposé très complet. Y a-t-il des questions ?

Mme Vouette.

Nous nous abstiendrons sur cette délibération pour deux raisons.

La première c'est que finalement, en faisant ce transfert à la SPLA, on va retarder d'on ne sait pas combien de temps, mais peut-être un ou deux ans, les projets qui auraient pu être mis en œuvre. On prend du retard une fois de plus sur des projets.

La deuxième raison, c'est que nous déléguons une opération d'aménagement du territoire municipal à une société, la SPLA, dont nous avons déjà fait remarquer que nous y étions très, très minoritaires, donc cela ne nous satisfait pas.

M. Fourcade.

Même observation. Nous n'avons pas été favorables à la SPLA. Il a toujours été entendu que l'on portait le nombre de logements sociaux de 80 à 120 dans les études innombrables faites sur ce quartier, par conséquent nous ne participerons pas au vote de cette délibération.

M. Mougin.

Le fait que nous soyons à 13% dans l'actionnariat de la SPLA n'a strictement aucun rapport avec le travail que nous allons lui confier. Nous sommes ses demandeurs et nous allons la payer pour qu'elle fasse un travail, peu importe notre présence dans son actionnariat. Nous aurions pu confier ce travail à n'importe quelle société d'assistance à maîtrise d'ouvrage déléguée privée, nous aurions été obligés de passer par une procédure d'appel d'offres. L'avantage de la SPLA, c'est que c'est une procédure in-out (?), cela nous permet de nous affranchir d'une procédure d'appel d'offres. Cela n'a aucun rapport avec la composition de son actionnariat. Je n'arrive pas à comprendre cet argument.

Par ailleurs, elle ne va pas se contenter de compiler des archives qui seraient présentes à la mairie. Elle va faire un véritable travail pour le compte de la ville de Boulogne-Billancourt et de Boulogne Habitat. C'est un travail que Boulogne Habitat ne peut pas faire et que la ville de Boulogne-Billancourt elle-même n'a pas davantage les moyens d'exercer. On fait appel à un prestataire extérieur. Il se trouve que c'est une SPLA et cela à le confort de nous affranchir des marchés par voie d'appel d'offres.

M. Baguet.

Effectivement, je ne comprends pas très bien pourquoi vous faites une fixation sur cette SPLA, dont je suis le président. Je vais essayer de bien gérer ma schizophrénie entre les intérêts de la ville et ceux de la SPLA, mais c'est une bonne opportunité de tester les capacités de la SPLA sur un projet intéressant. Réfléchir à un plan masse de l'ensemble ne paraît pas inutile parce que les archives de la Ville regorgent de dossiers, puisque je crois que ce dossier date de 1995.

En tout cas, je tiens à saluer l'action de M. Gallant parce que je vous signale quand même que sur ces 80 logements sociaux, qui devaient petit à petit être libérés par les locataires successifs, qui ont été re-remplis à la veille de certaines élections municipales et revidés, re-remplis aujourd'hui, il ne reste plus que deux locataires dans cet ensemble.

Croyez-moi, ce n'est pas simple d'arriver à la libération totale des locaux. Mais c'est un point de passage obligé si l'on veut arriver à obtenir la levée des dommages de guerre. C'est un dossier surprenant. Ce dossier a été engagé en 1995, mais aucune action municipale n'avait été engagée avant nous pour lever ces réserves de dommages de guerre. Tant que cela n'est pas fait, nous ne pouvons pas avancer sur le chantier, mais nous pouvons avancer très bien en temps masqué, comme le disait M. Mougin. En tout cas, le quartier est très attentif à l'évolution de ce site et dans l'attente d'une réalisation rapide. Nous allons nous efforcer de raccourcir au maximum les délais.

La délibération n°19 est adoptée.

Le groupe Unis pour Boulogne Billancourt ne prend pas part au vote.

Abstention du groupe @lternance.

20 - OPERATION MAITRE JACQUES - AVENANT N°2 AU MARCHE AUX TRAVAUX -AUTORISATION.

Rapporteur : M. Mougin.

M. le Maire, mes chers collègues il s'agit d'un avenant numéro 2 au marché de travaux de l'opération Maître - Jacques. C'est un petit avenant puisqu'il porte sur 0,96 % du coût global des travaux. Il y a eu des moins-values, des plus-values. Sur un chantier de cette importance, c'est relativement faible et assez anodin.

Nous avons une plus-value de 176 291,30 € HT. C'est cet avenant qu'il vous est demandé de bien vouloir approuver.

M. Graffin, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux.

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances.

Avis favorable, le groupe alternance ne prenant pas part au vote.

La délibération n°20 est adoptée à l'unanimité.

21 - SNC FONCIERE SUFFREN - ACQUISITION D'UN TERRAIN A TITRE GRATUIT - 28-30, AVENUE JEAN-BAPTISTE CLEMENT - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LES ACTE, AFFERENTS.

Rapporteur : M. Gardillou.

Il s'agit simplement d'une opération immobilière qui a lieu au 28 - 30 avenue J.-B.- Clément. Cette opération de construction se fait dans le cadre du PLU. L'immeuble est frappé d'alignement. Il est proposé de récupérer pour 1 euro symbolique, les frais étant à la charge du propriétaire au niveau des frais de notaire, 60 m² de trottoir qui deviendront, de fait, publics.

M. Graffin, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux.

Avis favorable, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt ne prenant pas part au vote.

M. Baguet.

Je tiens sur ce dossier à féliciter M. Mougin. Le PLU, voté en 2004 imposait au promoteur de construire sur cet alignement et on devait lui délivrer le permis de construire sur cet alignement. Après négociation, le promoteur a accepté de reculer son immeuble, donc de perdre de la surface constructible. En contrepartie, nous lui avons demandé de nous céder la partie libérée ainsi sur le trottoir, ce qui permettra de poursuivre l'alignement.

Cela se situe au début de l'avenue Jean-Baptiste Clément, face au garage, où se trouvent quelques commerces en pied d'immeuble sur le trottoir de droite lorsque nous remontons l'avenue vers la place Rhin et Danube. Il restera encore une petite avancée. J'espère arriver à un alignement complet. Cela fait partie de notre politique de reconquête de l'espace public. Voilà une des raisons pour lesquelles il faut modifier le PLU parce qu'avec le PLU actuel, il était obligé et contraint de construire sur la même position que l'ancien immeuble.

Mlle Cardetas.

- Vous n'avez pas demandé l'avis de la commission des finances.

M. Baguet.

Effectivement.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances.

La commission s'était prononcée favorablement, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet.

Merci d'avoir réparé mon oubli !

La délibération n°21 est adoptée à l'unanimité.

22 - PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR) - APPROBATION.

Rapporteur : M. Gardillou.

C'est une délibération qui vous propose d'émettre un avis favorable à l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires et Promenade de Randonnée.

Le Conseil général, par délibération, a élaboré un plan d'itinéraires de promenades. Le tracé boulonnais propose notamment aux randonneurs une traversée du nord au sud et d'Est en ouest de la commune.

Je vous propose ainsi d'émettre un avis favorable à l'inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) des itinéraires dont le plan est joint.

M. Graffin, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux.

Avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne Billancourt et @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet.

Y a-t-il des demandes de parole sur ce sujet ?

M. Tisseyre

Notre groupe votera favorablement cette délibération.

Juste une remarque concernant la qualité des documents qui nous sont donnés là-dessus. On a du mal à se repérer au niveau des boucles, des itinéraires. Cela dit, je voulais aussi demander quel était le type de balisage qui serait adopté pour cet itinéraire, si c'était du type petite randonnée, grande randonnée, quel genre de sentiers étaient inscrits au niveau Fédération de la Randonnée.

Et au niveau aussi de la pérennité de ces sentiers, on en parle, mais si ces sentiers empruntent des voies privées, quelquefois cela peut être amené à être changé, à évoluer, etc.

M. Baguet.

Vous répondez sur le parcours du Conseil général.

M. Gardillou. - C'est le Conseil général qui se charge de tout l'aspect administratif. Le balisage sera arrêté quand on aura un schéma départemental cohérent. Pour le moment, il s'agit simplement de travailler les itinéraires.

La délibération n°22 est adoptée à l'unanimité.

23 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - REDEVANCES - CREATION DE TARIFS APPLICABLES AUX MANEGES POUR ENFANTS.

Rapporteur : M. Gardillou.

Il s'agit d'un petit rattrapage. Nous nous sommes fait un peu tapé sur les doigts par la Chambre Régionale des Comptes. Effectivement, l'espace public ne peut pas être prêté. Nous avons pour obligation de le louer en tant que collectivité.

Concernant les manèges enfantins, il n'y avait pas de dispositif et aucune délibération n'avait été prise.

Il vous est proposé pour les manèges enfantins d'élaborer une taxe de 400 € par mois au niveau de la Grand-Place, eu égard au potentiel économique qu'a cet emplacement, et un tarif de 250 € par mois pour toutes les autres voies de la ville.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales.

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'a pas pris part au vote.

Mme Lavarde.

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet.

Y a-t-il des questions ?

Mme Shan.

C'est en lien, mais cela ne concerne pas le manège. Comme on parlait à la délibération 21 de la reconquête de l'espace public, qui est une bonne chose, pourrait-on envisager de rendre les trottoirs aux piétons ? Entre le stationnement sauvage des deux-roues, les panneaux publicitaires portatifs, et là, il y a une nouvelle mode en ce moment, ce sont les énormes pots de fleurs en béton qui signalent des entrées de commerce. C'est très bien, mais c'est sur le trottoir.

Nous avons un peu de mal à circuler avec des poussettes. J'imagine ce que cela peut être en fauteuil roulant ! Même parfois à deux de front, ce n'est pas possible.

M. Baguet.

Des bacs à fleurs existent toujours ? Cela fait longtemps que l'on a supprimé les bacs à fleurs en rond.

Mme Shan.

Ce sont des bacs à fleurs que les commerçants utilisent pour signaler leur entrée de commerce, mais c'est énorme.

M. Gardillou.

Je vous remercie de m'offrir l'opportunité d'en parler. Concernant les deux-roues, nous avons créé depuis un an plus de 800 places de stationnement deux-roues légaux afin de faire sortir les deux-roues du stationnement sur trottoir, cela n'avait jamais été fait. En septembre, nous allons créer plus de 150 places deux-roues rien que sur le site du centre-ville. A partir de ce moment-là, nous allons vraiment sortir des trottoirs. Nous aurons la possibilité de circuler avec une poussette sur les trottoirs.

Concernant les bacs, il y a deux types de bacs à Boulogne-Billancourt : des bacs en granit et des bacs de la ville et du privé.

Les bacs du privé sont disposés sur voirie. Il avait été accepté qu'ils soient sur la voirie pour marquer les emplacements de sortie de parking, et ceux qui étaient sur le trottoir devaient être aménagés en espaces verts. Nous retirons progressivement tout ce qui est sur la chaussée.

Depuis quelques années, nous nous rendons compte que ces bacs ne sont pas entretenus et que cela devient des cendriers urbains. A partir de là, nous allons les enlever progressivement, en concertation avec tous les syndicats. Nous mettrons à la place des petits potelets plus harmonieux, avec une charte commune pour l'ensemble de la ville.

Concernant les commerces, certaines autorisations ont été données. J'ai demandé qu'une réflexion soit faite au niveau de tout ce qui est mobilier publicitaire et je vais avoir le résultat de cette étude au mois de septembre. Bien évidemment, nous allons supprimer tout ce qui est en trop sur l'espace public pour le redonner aux piétons.

La délibération n°23 est adoptée à l'unanimité.

24 - MARCHÉ DE PRESTATIONS - ENTRETIEN ET REPARATION DES VEHICULES DE LA VILLE.

Rapporteur : M. Gardillou.

Nous avons un marché pour l'entretien de 149 véhicules pour la ville. Ce marché arrive à expiration le 24 octobre 2009. C'est un marché fractionné à bons de commande en 3 lots. Le montant maximum n'est pas fixé sur la délibération puisqu'on ne peut pas savoir exactement quels seront la nature et le montant des travaux. Cependant, à titre d'information, ce marché se situait entre 110 000 et 140 000 € l'année dernière.

Il vous est proposé d'autoriser le Maire à signer le marché relatif à l'entretien et la réparation des véhicules de la ville.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales.

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'a pas pris part au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances.

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

La délibération n°24 est adoptée à l'unanimité.

25 - CIRCULATIONS DOUCES - REALISATION D'AMENAGEMENTS CYCLABLES PRIORITAIRES ET D'UN SCHEMA DIRECTEUR DES CIRCULATIONS DOUCES A L'ECHELLE DES COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION VAL DE SEINE ET ARC DE SEINE - DEMANDES DE SUBVENTIONS - COMMUNICATION.

Rapporteur : M. Gardillou.

Il ne s'agit pas d'une délibération, mais d'une communication qui vise la circulation douce.

Depuis plusieurs années à Boulogne-Billancourt, un certain nombre d'études avaient été réalisées, au nombre de 7 précisément. Jamais aucune n'avait réellement abouti.

Nous avons mis en place un petit comité de pilotage, et je voudrais rendre hommage de manière appuyée à notre stagiaire polytechnicien qui a fait une analyse remarquable de ces 7 études. Il en est ressorti un schéma directeur de ces pistes cyclables en 4 phases.

Afin d'avancer réellement sur ce projet, dont on entend beaucoup parler depuis plusieurs années, mais qui n'avancait pas, il est proposé de demander des subventions au Conseil général en partant du fait de cette étude très bien réalisée.

Un dossier a été monté en 4 phases.

- La première envisage des travaux qui s'élèvent entre 1 et 1,5 M€. Il est proposé, sur la base de ce travail, de demander les subventions aux institutions concernées en fonction du potentiel qui leur est permis de nous offrir.

- Il est à noter aussi que l'arrivée de Vélib sur Boulogne-Billancourt nous a amenés à analyser un peu les plus cyclistes qu'il y avait sur la commune. On se rend compte que plus de 60 % des abonnés du système Vélib circulent en fait de commune à commune, et particulièrement des communes de l'agglomération et de la future agglomération, notamment avec Issy-les-Moulineaux. 18 % circulent en intra-muros à Boulogne-Billancourt, 22 % de Boulogne-Billancourt vers Paris.

Il est tout à fait cohérent que nous ayons également,

au-delà de cette demande de subvention pour les travaux sur la commune de Boulogne-Billancourt, une demande de subvention également sur les études de circulation douce en relation avec la Communauté d'agglomération Arc-de-Seine, notre futur partenaire, sur la future Communauté d'agglomération.

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter une délibération pour la demande de ces subventions, tant au niveau des travaux qu'au niveau des demandes de participation aux études.

C'était une communication dont je me réjouis pour qu'enfin à Boulogne-Billancourt nous ayons un schéma et des pistes cyclables qui iront vraiment de quelque part à un autre endroit. Ce schéma directeur est vraiment classique, du nord au sud de l'est à l'ouest.

Une concertation a été lancée avec tous les conseils de quartier pour réfléchir sur la jonction de ces futurs réseaux dans les quartiers, sur l'ossature principale, et donc nous aurons, enfin, à partir du mois de septembre, un travail à faire avec les associations.

M. Tisseyre, du groupe socialiste, a souhaité participer, nous en avons également beaucoup parlé ensemble. Si d'autres personnes souhaitent participer avec nous, ce sera avec grand plaisir.

Je me réjouis de cette communication aujourd'hui.

M. Baguet.

Y a-t-il des demandes de parole ?

M. Tisseyre.

M. le Maire, effectivement, c'est un sujet qui me motive.

Concernant la communication, je regrette que ce soit finalement un projet qui ait valu autant d'études et de coûts. Sur le maillage, je pense qu'effectivement il est important de considérer le périmètre de la nouvelle agglomération, déjà de se projeter dans ce nouveau périmètre. Par contre, ne pas oublier le maillage avec Paris, puisque Paris a pris de l'avance sur le réseau de pistes cyclables.

Sur le passage des ponts, là, c'est un réel sujet, que ce soit le pont d'Issy-les-Moulineaux, le Pont-de-Sèvres ou le pont de Saint-Cloud, c'est très problématique de les traverser. Il faudra vraiment étudier et mettre au point des solutions adaptées à tous les cyclistes.

Autre chose : je profite de cette tribune pour souligner que sur notre ville à Boulogne-Billancourt, il n'y a pas assez de parkings à vélo. A certains endroits, comme par exemple le marché Billancourt, on n'a pas de quoi garer

son vélo, y compris ici devant la mairie ! Il n'y a pas vraiment réellement de place dédiée à cet effet devant la bibliothèque Landowski et dans d'autres endroits dans cette ville. On remarque cette lacune. Je pense qu'il serait bien de repérer les endroits où l'on pourrait installer des parkings à vélos.

Mme Vouette.

M. le Maire, pour compléter les propos de M. Tisseyre et ceux que j'avais eus hier au conseil d'agglomération, je voudrais redire que, comme disait M. Gardillou, on a déjà au moins 7 études, peut-être même plus en cherchant bien. Cela fait des années que l'on parle de pistes cyclables.

Je vous rappelle que les Vélib, on les a aujourd'hui, on a aujourd'hui des cyclistes dans la ville. Le fait de repartir sur des études, sur une concertation, alors qu'il y avait déjà eu des concertations avec les associations, puisque ce sont elles, entre autres, qui avaient prévu un plan cyclable déjà prêt en 2001, je crois. Nous espérons qu'il ne s'agit pas en fait de jouer la montre et de retarder les choses avant de faire les pistes cyclables. Je vous rappelle que les cyclistes, on les a déjà. Il ne faudrait pas qu'il y ait des accidents. Il faut se dépêcher d'agir maintenant.

M. Baguet.

Mme Vouette, ne faites pas dans ce registre là, s'il vous plaît ! Nous avons profité de la présence d'un stagiaire de l'école Polytechnique à Boulogne-Billancourt pour qu'il fasse une synthèse des 7 études déjà réalisées. C'est un excellent travail qui a été fourni.

Si nous avons proposé ce soir le schéma des pistes cyclables, vous auriez été la première à dire qu'il n'y avait pas de concertation. Là nous mettons en place un bon système avec un site Internet dédié, avec des échanges, les conseils de quartier réfléchissent. Nous ne sommes pas à 15 jours près. Si nous pouvons avoir un plan un peu plus réfléchi, tirer de l'échec du passé des leçons et obtenir des financements par la Région ! Il faut faire ces pistes cyclables, mais ce n'est pas si simple que cela. La ville est extrêmement dense avec des rues peu larges.

En ce qui concerne le franchissement des ponts, le dossier est lancé grâce au Comité de pôle du Pont-de-Saint-Cloud, mis en place il y a un moment. Nous sommes en train d'aboutir sur la place Rhin et Danube, avec l'accès au métro en ascenseur en déclivité pour les personnes à mobilité réduite, l'aménagement d'une piste cyclable qui passera sur le pont de Saint-Cloud et qui sera aussi prolongée sur l'avenue de Lattre de Tassigny. Tout cela est parti, les financements sont inscrits, les travaux vont commencer très bientôt pour le pôle du Pont de Saint-Cloud.

Pour le pôle du Pont de Sèvres, les études ont été faites et engagées avec la RATP, avec la SNCF, la Région, le

Conseil général, le STIF. Tout le monde travaille sur ce franchissement du Pont de Sèvres. Restaient le pont d'Issy-les-Moulineaux et celui de Billancourt, qui n'ont pas été pris en compte. Nous proposons de réfléchir avec l'autre Communauté d'agglomération. Nous anticipons, nous n'attendons pas que la communauté soit vraiment créée.

Elle est créée, elle n'est pas effective, elle le sera au 1er janvier. Nous gagnons quelques mois en lançant notre réflexion. M. Gardillou a bien fait de donner un nouvel élan à ce dossier.

M. Gardillou.

Les études dont j'ai parlé dans la communication, votées à l'agglomération, ce n'est pas pour Boulogne intra muros, c'est vraiment dans la perspective de la fusion avec Arc-de-Seine. Il ne s'agit pas de refaire une énième étude sur Boulogne-Billancourt, il s'agit de voir comment faire la jonction avec Arc-de-Seine.

M. Baguet.

C'était une communication. Nous avons voté hier en conseil d'agglomération, mais compte tenu de son importance, il était normal d'en faire un point de notre ordre du jour municipal.

26 - RESERVATION DE 15 A 20 PLACES DEDIEES A L'ACCUEIL A TEMPS PARTIEL D'ENFANTS AGES DE 12 MOIS A MOINS DE 4 ANS, EN STRUCTURE D'ACCUEIL COLLECTIF (QUARTIER N°1 OU 7).

Rapporteur : Mme Bouée.

Lors des conseils des mois de mars et mai 2009, vous avez délibéré en faveur de deux projets visant à étoffer l'offre de places en crèches, à échéance de la rentrée 2009 :

- l'achat de droits de réservation au sein d'une crèche privée située dans le nord de la Ville, pour une soixantaine de places dédiées à l'accueil à temps complet d'enfants âgés de 3 mois à 4 ans ;

- l'exploitation d'un nouvel équipement aménagé rue les Enfants du Paradis, dans le sud de la Ville, pour 20 places dédiées à l'accueil à temps complet et à temps partiel d'enfants âgés de 3 mois à 4 ans.

Par ailleurs, le marché conclu en 2004 pour la réservation de 32 places dédiées à l'accueil à temps partiel d'enfants de moins de 4 ans dans le quartier n°2, a été renouvelé et un nouveau marché vient d'être conclu avec l'entreprise Tout petit monde.

Les procédures de mise en concurrence conduites en vue de la mise en œuvre de ces projets ont permis de conclure de nouveaux marchés à des conditions tarifaires avantageuses pour la Ville.

Les économies ainsi réalisées sur les prévisions permet-

tent aujourd'hui d'envisager de poursuivre les efforts entrepris, et de compléter l'offre disponible dans le nord de la ville pour l'accueil à temps partiel des tout petits.

En effet, il s'avère que le niveau de la demande de places à temps partiel dans ce secteur, reste très important. Le nombre d'enfants inscrits en liste d'attente auprès du jardin d'éveil municipal Le Parchamp est particulièrement élevé, en comparaison des listes d'attente des autres jardins d'éveil situés au centre et au sud de la Ville. En outre, les structures multi-accueil associatives situées dans le nord de la Ville, tendent à développer l'accueil à temps complet au détriment de l'accueil à temps partiel.

Dans ce contexte, je vous propose aujourd'hui de lancer une nouvelle consultation afin de conclure un marché à procédure adaptée (article 30 du CMP) pour l'achat de droits de réservation au sein d'une structure privée dans les quartiers situés au nord de la Ville (quartier 1 ou 7), pour 15 à 20 places dédiées à l'accueil à temps partiel d'enfants âgés de 12 mois à moins de 4 ans.

Ce nouveau marché à bons de commandes, dont les montants minimum et maximum sont fixés respectivement à 105 000 € TTC et 240 000 € TTC, sera conclu jusqu'au 31 juillet 2010 et sera éventuellement reconductible expressément par période de un an sans que sa durée totale n'excède 4 ans.

Par conséquent, il vous est proposé d'autoriser le Maire à signer le marché correspondant

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales.

La commission a émis un avis favorable le groupe @lternance n'a pas pris part au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances.

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

La délibération n°26 est adoptée à l'unanimité.

27 - FUSION DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE BOULOGNE BILLANCOURT ET DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT ARC DE SEINE HABITAT.

Rapporteur : M. Gallant.

Avec un patrimoine de 1 018 logements, l'Office Public de l'Habitat de Boulogne-Billancourt n'a pas atteint la taille critique qui lui permet véritablement de se développer, ni de gérer convenablement son patrimoine, ni même de l'entretenir.

C'est ainsi par exemple que le plan stratégique du patrimoine, qui a été approuvé par le conseil d'administration de Boulogne-Billancourt Habitat à la fin de l'année 2008, et qui se concrétise par un programme de réhabilitations lourdes de 20 M², trouve quelque difficulté à démarrer pour cette raison parce que, en fait, nous n'avons pas les infrastructures techniques suffisantes. Encore moins, bien évidemment, pour développer le patrimoine de cet office qui doit fortement contribuer à la production de logements sociaux dans notre ville.

Ce faisant, il est clair que la menace de dissolution de l'Office pèse au-dessus de lui et la MILOS l'a rappelé encore très récemment.

Dans ces conditions, pour éviter une telle issue, seule la possibilité d'une fusion avec un autre office de taille importante peut permettre de redonner à notre office toutes ses compétences dans les domaines que je viens de citer.

Dans la mesure où la nouvelle Communauté d'agglomération constituée de Val-de-Seine et d'Arc-de-Seine est en perspective, il était tout à fait naturel que les deux offices se trouvant sur le territoire de l'ensemble de ces communautés viennent à fusionner.

Arc de Seine Habitat a 5 900 logements, avec les 1 000 logements de Boulogne-Billancourt Habitat, cela fait un ensemble de 7 000 logements qui, sans représenter encore une taille critique, donne néanmoins la possibilité d'être tout à fait présent sur le développement du logement social.

J'ai cru comprendre l'une des inquiétudes ou l'une des interrogations qui portait sur les prérogatives de la ville en matière d'attribution de logements. Je dois dire que la formule qui est mise en œuvre actuellement par Arc de Seine Habitat fournit absolument toutes les assurances. Je rappelle que l'article R 441-9 du code de la construction autorise les offices à constituer plusieurs commissions d'attribution en son sein, dès lors que le conseil d'administration le souhaite. Le texte dit : "lorsque la dispersion géographique le justifie", et en tout cas pour l'instant, Issy-les-Moulineaux et Meudon ont chacun leur commission. Par conséquent, Boulogne-Billancourt aura la sienne.

Voilà ce que je voulais dire pour ceux qui s'inquiétaient sur ce point tout à fait important.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales.

La commission a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance n'ont pas pris part au vote.

Le groupe @lternance s'interroge sur l'opportunité

d'une telle fusion et se demande si Boulogne-Billancourt restera souveraine quant à l'attribution des logements.

M. Baguet.

Merci, réponse a été apportée par M. Gallant à l'instant.

M. Fourcade.

Nous ne voterons pas cette délibération parce qu'après la SPLA, on continue le mouvement de fusion. Il y a plus de 6 500 logements HLM sur le territoire de la commune. Un accord avec une société qui dispose de fonds propres et qui permettrait de donner les infrastructures financières qui sont nécessaires, eut été préférable. De même, on aurait pu consulter à l'Office Départemental, qui avait plusieurs fois proposé de reprendre l'Office de Boulogne-Billancourt. Il y avait plusieurs solutions. On nous propose une solution de fusion avec l'office de la communauté voisine. Nous ne participerons pas au vote.

M. Tisseyre.

M. le Maire, pour compléter ce qu'a dit le rapporteur, on se demandait lors de la commission ce qui allait changer sur la modalité d'attribution de logements à Boulogne-Billancourt. En particulier, le fonctionnement de la commission qui est actuellement en place.

M. Baguet.

Quand les sujets sont évoqués dans les commissions et bien repris par les rapporteurs, nous ne sommes pas forcément obligés de revenir dessus, d'autant que la réponse a été apportée par M. Gallant tout à l'heure. Il faudrait sortir un peu de ces positions dogmatiques ou idéologiques.

Je me pose des questions, M. Fourcade. Si à chaque fois qu'il y a une proposition avec l'autre communauté d'agglomération vous vous opposez ou vous vous abstenez, je vais m'interroger sur la volonté réelle de votre groupe de faire réussir cette fusion. Il faudra que l'on y participe et à force de vous opposer à toutes les propositions de rapprochement qui ne sont que la déclinaison de cette volonté de rapprochement des deux communautés d'agglomération pour trouver des économies d'échelle, je trouve qu'il n'y a pas de cohérence dans vos votes.

Mme Vouette.

Juste une explication de vote. Ce n'est pas parce qu'on demande des précisions techniques sur les attributions de logements que l'on est contre le principe. Il me semble que l'on avait dit que l'on était pour.

M. Baguet.

Je n'ai pas dit cela, j'ai dit que M. Tisseyre n'avait fait que reprendre ce que Mme Sicard avait excellemment dit sur l'attribution des logements. Je sais que cela a été évoqué à la commission, la réponse a été apportée. C'est juste une question de forme, ce n'est pas une question de fond.

M. Fourcade.

J'ai peut-être mal écouté, c'est possible. Est-ce qu'il y aura mutualisation au niveau des commissions par exemple ?

M. Baguet.

Non. M. Gallant l'a dit tout à l'heure, la loi autorise la création de plusieurs commissions d'attribution au sein d'un même office, si le conseil d'administration le décide. C'est ce qui se passe aujourd'hui à Arc de Seine Habitat, qui a créé une commission d'attribution pour les logements sur le territoire d'Issy-les-Moulineaux, une autre pour l'attribution des logements sur territoire de Meudon et sur les autres communes également. Nous aurons, au sein de notre futur office, une commission d'attribution spécifique à Boulogne-Billancourt. C'est bon ?

Mme Vouette.

Non, la question n'était pas celle-là, vous m'avez répondu avant que je ne la termine. Nous voulions savoir si, dans les commissions d'attribution, même si elles sont locales, l'intégralité du pôle de logements sur l'ensemble des communes serait disponible. Cela peut être intéressant pour certains de nos concitoyens de changer de commune. A-t-on réfléchi à ces aspects de mutualisation ?

M. Baguet.

Cela pourra être évoqué. La ville souhaite continuer à garder la maîtrise des attributions sur son territoire. A partir de là, il faut peut-être engager des négociations, mais c'est l'un ou l'autre : nous ne pouvons pas faire une commission commune sur les 7 villes et des commissions spécifiques. Je privilégie les commissions spécifiques dédiées à chaque ville. Après, si dans le cadre de la disponibilité de logements, il y a des possibilités d'échange d'une ville à l'autre, pourquoi pas ? Mais cela doit être négocié. C'est l'avantage d'avoir un office commun.

M. Gallant.

Exactement, je voulais compléter par ce point. En fait, chacune des commissions est composée des représentants de chacune des villes et bien évidemment il faut être absolument réaliste et pragmatique. S'il y a un avantage pour plusieurs villes de procéder à des échanges, ce principe d'autonomie n'empêche absolument pas que l'on se mette d'accord sur de tels échanges. C'est au contraire une très grande fluidité par rapport au système actuel.

M. Baguet.

Je mets aux voix la délibération.

La délibération n°27 est adoptée.

Abstention du groupe Unis pour Boulogne Billancourt.

28 - EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT - ZAC SEGUIN-RIVES DE SEINE - REALISATION DE 29 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PAR LA SA D'HLM IMMOBILIERE 3F SUR L'ILOT V-ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION.

Rapporteur : M. Gallant.

La société HLM Immobilière 3 F sollicite la participation de la ville pour le financement d'un programme de 29 logements sur l'îlot V. La subvention demandée est de 145 000 €.

En contrepartie, la ville pourra bénéficier de 15 droits de réservation c'est-à-dire 52 % de l'ensemble et notamment de grands logements, ce qui va très nettement au-delà bien évidemment des taux de réservation habituels.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales.

La commission a émis un avis favorable, le groupe alternance n'a pas pris part au vote et les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ont demandé quelle serait la répartition des types de logements sur les 15 droits de réservation.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances.

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet.

Sur un programme de 29 logements, la ville va pouvoir en attribuer 15. C'est pas mal. Nous pouvons nous féliciter de cette belle opération et remercier Claude Gallant. Voilà comment nous augmentons notre patrimoine de logements et comment nous arriverons à faire fondre, je l'espère, la liste des demandeurs de logement sur Boulogne-Billancourt, qui a considérablement grossi ces derniers temps.

La délibération n°28 est adoptée à l'unanimité.

29 - ZAC SEGUIN RIVES DE SEINE - EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT - RESIDENCE POUR ETUDIANTS - CONVENTION DE GESTION DES RESERVATIONS DE LOGEMENTS AVEC LE CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES (CROUS) DE VERSAILLES - AUTORISATION.

Rapporteur : M. Gallant.

Une résidence pour étudiants de 155 logements va être mise en service à la rentrée prochaine. Elle est située sur l'îlot B1 de la ZAC.

La gestion de cette résidence sera assurée par le CROUS. La ville va recevoir un total de 85 logements au titre de la réservation et ce montant de réservations se subdivise en 31 logements réservés à la ville, 7 logements du Conseil Général et 47 logements de la Préfecture. Pour ce faire, il convient qu'une convention soit passée avec le CROUS, le gestionnaire.

Tel est l'objet de la délibération qui vous est proposée.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales.

La commission a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance n'ont pas pris part au vote, le groupe @lternance a souhaité savoir pour quelle durée la ville de Boulogne-Billancourt disposera de ces logements et dans quelle mesure les logements étudiants bénéficient de la loi SRU.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances.

Avis favorable, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt ne prenant pas part au vote.

M. Fourcade.

Cette opération est merveilleuse, puisqu'elle était dans votre programme, mais c'est nous qui l'avions lancée il y a 3 ans. Pour que l'immeuble soit terminé et soit mis en location maintenant, il a fallu prendre une décision avant. Je souhaite que l'on puisse le remplir avec des étudiants, bien que ce soit difficile à trouver à l'heure actuelle.

M. Baguet

Tout à fait, vous avez raison de le souligner, vous avez lancé l'opération, mais nous avons obtenu les droits de réservation pour 85 logements, plus de la moitié, il faut le souligner, grâce à de bonnes négociations avec nos partenaires respectifs. Nous pouvons nous féliciter mutuellement.

Effectivement, il faudrait trouver des étudiants. Or aujourd'hui, en dépit de la publicité faite dans BBI, les contacts pris avec un certain nombre de représentants d'organismes étudiants sur la ville, universitaires ou les parents d'élèves du CRR et autres, nous n'avons pas beaucoup de candidatures boulonnaises, c'est un peu à regretter.

M. Tisseyre.

Je ne compléterai pas les propos du rapporteur dans la

mesure où ils ont été fidèlement rapportés. J'ai posé une question sur la loi SRU. J'aimerais avoir la réponse.

M. Gallant.

La réponse est extrêmement simple. Il s'agit de logements étudiants financés en PLS et qui par conséquent relèvent de la catégorie du logement social. Ils sont pris en compte dans les comptes SRU, les articles 55 de la loi SRU.

La délibération n°29 est adoptée à l'unanimité.

31 - PROMOTION DE L'ARTISANAT LOCAL - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DES HAUTS-DE-SEINE POUR LA "CHARTRE QUALITÉ" - AUTORISATION.

Rapporteur : Mme Lorber.

Mes chers Collègues,

Depuis 2003, la Ville s'associe à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine dans le cadre de l'opération « Charte Qualité ». Cette initiative vise à promouvoir l'artisanat local en récompensant les entreprises qui s'engagent dans une démarche de qualité d'accueil, de conseil et de disponibilité envers leur clientèle.

Les entreprises qui le souhaitent se soumettent à des visites d'évaluation réalisées par des conseillers de la Chambre de métiers spécialement mandatés. Celles qui remplissent les critères de qualité définis se voient attribuer le label de conformité à la Charte Qualité au cours d'une cérémonie qui se déroule à l'hôtel de ville. Les entreprises ainsi distinguées reçoivent différents supports de communication visuelle permettant de les identifier.

La précédente édition de la Charte Qualité a permis de distinguer 128 entreprises artisanales boulonnaises, parmi lesquelles 15 dans le secteur de l'alimentation, 37 dans le secteur du bâtiment, 30 dans celui de la fabrication et 46 dans les services.

La participation financière de la Ville est fixée à 7 000 €, somme inscrite au budget 2009 et qui sera versée selon les modalités suivantes :

- 50 % du montant prévisionnel à la signature de la Convention,
- le solde à la remise du bilan de l'opération réalisé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine.

Evènement jusqu'alors propre au département des Hauts-de-Seine, la "Charte Qualité" devrait prendre une ampleur régionale en s'adressant désormais à l'ensemble des communes d'Ile-de-France.

Cette initiative, en encourageant les entreprises à amé-

liorer la qualité de leurs relations avec leur clientèle, contribue à la promotion des activités artisanales et à leur développement. Elle est l'occasion de rendre hommage à un secteur dynamique et très apprécié dans notre Ville. Je vous propose donc de renouveler cette opération et d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante pour 2009.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales.

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'a pas pris part au vote et souhaite que soient intégrés à cette charte certains artisans et commerçants des marchés Escudier et Billancourt, demande par ailleurs déjà formulée.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances.

La commission a échangé sur l'amélioration de la cérémonie de remise des diplômes et elle a émis un avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Tisseyre.

Idem la réponse sur la question que j'avais émise il y a à peu près un an, à savoir incorporer certains commerçants des marchés de Billancourt et d'Escudier dans cette charte. Les sédentaires font un travail excellent, ils sont connus des gens, ils ont un public fidèle à Boulogne-Billancourt, ils remplissent tout à fait le cahier des charges au niveau de la convention, au niveau accueil, conseil, etc. Je pense que ce serait bien de les intégrer aussi dans la charte.

M. Baguet.

Ce ne sont pas tout à fait les mêmes fédérations ? Celles des commerçants non sédentaires et celles des commerçants sédentaires.

Mme Lorber.

En fait, les commerçants du marché dépendent du Syndicat National des Commerçants de Marché, à distinguer de la Chambre des Métiers. Ils sont totalement indépendants. Cependant, on réfléchit à mettre en place un label qualité pour les commerçants sédentaires, sachant qu'un label qualité a déjà été mis en place et sera valide à partir du 8 septembre pour les commerçants volants.

M. Baguet.

Les commerçants volants du marché. Les commerçants non sédentaires et les volants des marchés, oui.

Sur cette cérémonie très sympathique qui réunit les

entreprises artisanales boulonnaises à la mairie pour la remise du diplôme, il faudrait peut-être que l'on essaie d'évoluer un peu. La cérémonie est un peu lourde. 128 entreprises artisanales boulonnaises diplômées. Il faudrait inviter la Chambre des Métiers à distinguer les meilleurs des meilleurs pour faire quelque chose qui participe d'une meilleure reconnaissance et qui soit également une émulation dans cette hiérarchie des récompenses.

La délibération n°31 est adoptée à l'unanimité.

32 - MARCHES DE COLLECTE DES DECHETS ET DE NETTOIEMENT DES MARCHES ALIMENTAIRES - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE AFIN DE LANCER L'APPEL D'OFFRE CORRESPONDANT ET DE SIGNER LE MARCHÉ

Rapporteur : Mme Lorber.

La Ville gère en régie directe deux marchés alimentaires, le marché Escudier et le marché Billancourt. Ces deux marchés couverts regroupent chacun, près d'une centaine de commerçants abonnés et une trentaine de commerçants volants. Ils représentent un véritable centre d'activités économiques mais également une vitrine pour les engagements que la Ville souhaite diffuser auprès de la population boulonnaise.

C'est ainsi que le renouvellement du marché de nettoyage qui arrive à expiration le 15 décembre 2009, me paraît être l'occasion d'afficher les engagements de la Ville en matière de développement durable.

C'est la raison pour laquelle la consultation soumise à votre approbation met l'accent sur deux aspects essentiels : des engagements environnementaux forts de la part du prestataire qui sera choisi et l'intégration progressive de clauses d'insertion sociales.

Sur le premier point, la recherche de la performance environnementale se traduira notamment par une consommation d'eau réduite, l'usage de produits d'entretien à faible toxicité et éco-labellisés et par des modes opératoires d'entretien qui intégreront cette démarche.

Sur le second point, ce marché de nettoyage, par essence fort utilisateur de main d'œuvre, permettra la prise en compte d'une clause sociale qui imposera au titulaire de réserver 5% des heures de travail effectuées à des publics en insertion. Cette dimension sociale pourra être l'occasion de faire intervenir en co-traitance des structures d'insertion telles que les associations intermédiaires ou les entreprises d'intérim et d'insertion qui notamment pourront faire appel à la main d'œuvre boulonnaise.

Au-delà de ces deux aspects, le renouvellement de cette prestation intégrera l'obligation pour les commerçants de procéder à un tri sélectif de leurs déchets au tra-

vers de la valorisation des cartons et caquettes. L'acheminement sera effectué par le prestataire vers le centre de valorisation ISSEANE. Cette implication des commerçants dans la collecte sélective débutera par une expérimentation sur les six mois restants du marché en cours avec la prise en compte par les services communautaires des sites des marchés dans leur tournée de collecte actuelle.

Au regard des objectifs décrits, la commission d'appel d'offres a validé, le 26 juin, la répartition des critères d'attribution suivants :

- qualité du mode opératoire décrit dans le mémoire technique : 55%
- prix : 30%
- performance environnementale et sociale : 15%

En conséquence, je vous propose d'autoriser le Maire à lancer l'appel d'offres et à signer le marché correspondant. Ce marché sera conclu pour une durée d'un an, renouvelable après reconduction expresse pour une nouvelle période d'un an, sans que la durée totale ne puisse excéder quatre ans.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales.

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'a pas pris part au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances.

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

La délibération n°32 est adoptée à l'unanimité.

33 - RENOUELEMENT DES FOURNITURES DE SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS.

Rapporteur : M. Barbot.

Mes chers Collègues,

Le marché des télécommunications arrive à son terme en fin d'année. Il est composé de quatre lots pour chacun desquels Orange - France télécom - est titulaire et totalise une dépense en 2008 de 660 000 €k répartie comme suit :

Lot 1 : raccordement de la Ville aux opérateurs : 188 000 €

Lot 2 : communications téléphoniques: 181000 €

Lot 3 : fourniture de services de téléphonie mobile: 141 000 €

Lot 4 : fourniture de services de liaisons louées: 150 000 €

Compte tenu de l'enjeu économique du marché, un nouveau marché différemment structuré vous est proposé

afin de rationaliser mais aussi pour diversifier les titulaires, Orange s'étant montré insuffisamment réceptif à nos exigences.

Tout d'abord la séparation entre abonnements et consommations - anciens lots 1 et 2 - n'est plus pertinente car totalement contraire aux offres commerciales actuelles du marché. Le nouveau marché les rassemble donc. Cependant, une distinction géographique entre le site de l'hôtel de Ville et les sites distants est faite. Le lot 1 relatif aux abonnements (téléphoniques et internet) et consommations du site de l'hôtel de Ville sera compris entre 60 000 € et 250 000 € TTC et le lot 2 relatif aux abonnements et consommations des sites distants, entre 45 000 € et 180 000 € TTC.

Le futur lot 3 correspond au périmètre du lot 3 actuel, à savoir la fourniture de services de téléphonie mobile, complété par l'exigence d'un service de maintenance qui n'existe pas pour le moment. Ce lot sera compris entre 45 000 € et 180 000 € TTC.

Le lot 4, enfin, relatif aux liaisons louées sera scindé en deux. Un lot regroupera les liaisons cuivre qui sont en l'état du marché actuel de la seule compétence de France télécom. Un autre lot regroupera les autres liaisons, les liaisons « data », afin qu'il permette une réelle concurrence. Ce lot sera compris entre 20 000 € et 200 000 € TTC.

Si nous faisons le cumul des seuils de ces cinq lots, le nouveau marché aura un minimum de 170 000 € TTC et un maximum de 810 000 € TTC par an.

n° et objet du lot	Montant minimum TTC €	Montant Minimum	Montant Maximum
Lot 1 : Raccordement et consommations de l'hôtel de ville et numéros en libre appel		60 000	250 000
Lot 2 : Raccordement et consommations des sites distants		45 000	180 000
Lot 3 : Liaisons analogiques		20 000	150 000
Lot 4 : Liaisons data (xDSL, etherlink, fibre noire...)		10 000	200 000
Lot 5 : Mobilité (voix, data)		45 000	180 000

La diminution des seuils s'appuie sur une rationalisation de l'exécution de ce marché complexe couplé à un réel souci de diminution des coûts. Elle s'explique par la cohérence de la structuration du marché avec le projet de boucle locale dans lequel la Ville a investi ces dernières années.

La boucle locale consiste en l'installation d'une fibre optique reliant l'hôtel de Ville aux sites déconcentrés de la mairie. De ce fait, soixante pour cent environ des communications devraient passer à terme par le site de l'hôtel de Ville.

Ce regroupement de la gestion des télécommunications s'accompagnera d'une diminution estimée de 20% du prix de ces consommations. Cette part correspond à la

part des appels internes de la mairie, qu'elle gèrera elle-même via la boucle locale, sans passer par un intermédiaire.

Parallèlement, cette diminution des coûts s'accompagnera d'une augmentation de capacité, le nombre de téléphones devant passer de 1 500 à 2 000 postes d'ici les quatre prochaines années.

Enfin, pour les liaisons louées, une centaine aujourd'hui, il est envisagé de les réduire par deux. En passant directement par le réseau optique, les droits d'utilisation des liaisons correspondants sont supprimés. Seul le développement généralisé de la vidéosurveillance sur le territoire de la ville pourraient augmenter ces liaisons.

Il vous est donc proposé d'autoriser le Maire à signer le marché pour le renouvellement de fournitures de services de télécommunications, après la mise en concurrence des opérateurs. Le coût de cette opération est évalué à 800 000 € TTC par an. Ce marché serait passé par la voie d'un appel d'offre ouvert et prendrait la forme d'un marché à 5 lots et à bons de commande

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales.

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'a pas pris part au vote.

Mme Lavarde.

De même, avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

La délibération n°33 est adoptée à l'unanimité.

34 - CONVENTION TRIPARTITE VILLE, CCAS ET L'ASSOCIATION LA LUCIOLE - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION.

Rapporteur: M. Deniziot.

Mes chers collègues,

La ville de Boulogne-Billancourt et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) portent une attention toute particulière à la question du handicap sous toutes ses formes. En effet, le handicap peut-être moteur (myopathies, hémiplésies etc.), sensoriel (déficience visuelle, auditive), lié à l'âge, ou à des troubles génétiques et développementaux. Il existe toutefois une forme de handicap, invisible, et donc parfois oubliée. Il s'agit du handicap psychique qui peut concerner des personnes pouvant connaître un accident de parcours qui déstabilise l'équilibre mental. Ces personnes décompensent alors des pathologies psychiatriques telles que des dépressions sévères, des troubles psychotiques, des schizophrénies, des patho-

logies bipolaires, des phobies sociales etc. Pour accompagner au mieux nos concitoyens connaissant ce type de difficultés psychiques, des dispositions législatives et réglementaires sont venues renforcer et encadrer le rôle des associations impliquées dans ce domaine.

Les dispositions prévues par les articles 4 et 8 de la loi du 11 février 2005 et celles de la circulaire d'application de la DGAS pour les personnes souffrant de troubles psychiques, signée le 29 août 2005, prévoient la création de Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM). Nous travaillons d'ores et déjà étroitement avec l'Association Luciole 92 en charge d'un GEM sur le territoire de Boulogne-Billancourt.

Les textes précisent pour les GEM les conditions d'accueil à réaliser et évoquent dans le même temps le besoin indispensable d'appui aux personnes accueillies qui peuvent se trouver en situation de grande fragilité. Il est rappelé que les GEM ont vocation à devenir des espaces de rencontres, d'échanges et d'expression personnelle. Ils se doivent de favoriser une participation en fonction des possibilités de chacun de ses membres à la vie associative et ils cherchent à prévenir certains risques de décompensation tout en œuvrant pour l'autonomie et la resocialisation de ces personnes.

Afin d'inscrire son action dans la durée et dans un partenariat ouvert et constructif, de conforter sa reconnaissance auprès des tutelles financières, Luciole 92 souhaite établir une convention tripartite avec le CCAS et la ville de Boulogne-Billancourt (mission handicap) pour promouvoir ses actions en direction des personnes handicapées psychiques.

Dans cette convention, il est précisé le rôle de chacun. Luciole 92 n'est pas un lieu de soins mais d'accompagnement social. C'est à ce titre que l'Association souhaite avoir un lien de reconnaissance particulier, de nature à faciliter les échanges d'informations et la concertation, dans l'avenir, avec ses partenaires locaux. Le CCAS et la Ville de Boulogne-Billancourt (Mission Handicap) ont la possibilité d'assister au Conseil d'administration du groupe d'entraide, afin de se tenir informés des actions menées à Boulogne-Billancourt, d'apporter des conseils spécifiques et de développer des synergies visant à la meilleure intégration, à la vie de la cité, de nos concitoyens handicapés psychiques. Le CCAS et la Ville de Boulogne-Billancourt (Mission Handicap) s'engagent dans ce cadre à échanger toute information utile à cette action et à communiquer sur l'existence d'aides à destination des personnes handicapées.

Faisant suite à l'exposé des motifs qui précède, il vous est demandé de bien vouloir autoriser le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération avec Luciole 92.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales.

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances.

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

La délibération n°34 est adoptée à l'unanimité.

35 - SOUTIEN FINANCIER A UN PROJET INDIVIDUEL AVANT UN CARACTERE EXEMPLAIRE EN MATIERE DE HANDICAP - OPERATION « UNE JOËLETTE POUR PHILIPPE ».

Rapporteur : M. Deniziot.

La ville de Boulogne-Billancourt a inscrit au cœur de ses préoccupations et de son action municipale le thème du handicap sous l'angle de l'accès à la citoyenneté et de l'égalité des droits et des chances. Au delà des nombreuses actions déjà entreprises dans ce domaine, nous souhaitons pouvoir soutenir et mettre en valeur des initiatives personnelles ayant une valeur d'exemplarité en matière de handicap. C'est dans ce contexte que la ville de Boulogne-Billancourt envisage d'apporter son concours à l'opération « une joëlette pour Philippe ».

Ce projet a vu le jour le 11 octobre 2008. Il vise initialement à rassembler les étudiants catholiques de France pour partager quelques jours de manière particulière : dix jours pour une aventure en Terre Sainte, dix jours pour cheminer dans le désert du Néguev, sur les routes de Galilée et dans les rues de Bethléem et Jérusalem. Ce pèlerinage se déroulant du 21 au 31 Juillet 2009 permettra aux participants de vivre des rencontres, d'échanger avec d'autres étudiants de cultures différentes. Telle est l'ambition de tous ceux qui prennent part et s'investissent dans la préparation de ce pèlerinage. (Cette aventure est portée par des équipes composées de personnes de différents diocèses, étudiants, adultes, laïcs, religieux).

Dans le groupe d'étudiants de l'Aumônerie de l'Université de Nanterre, trois étudiants en situation de handicap sont plus que motivés pour intégrer cette aventure dont Philippe Aubert, étudiant boulonnais à l'Université de Nanterre-Paris X. Bien que très lourdement handicapé moteur, il termine cette année une licence de sociologie.

Je citerai juste quelques exemples de la vie de ce jeune "globe trotter" hors normes dans le meilleur sens du terme. Il était en effet l'été dernier aux JMJ au Brésil, en Chine pour les Jeux paralympiques et au Brésil pour un voyage étude dans une association de personnes handicapées pour travailler sur l'intégration par le sport.

Globe trotteur, dépassant son handicap dans sa vie quotidienne, il nous est apparu important et symbolique que Philippe Aubert puisse participer à cette aventure au même titre que ses amis étudiants valides. A cet effet, Philippe a besoin d'une joëlette adaptée à ses besoins pour se déplacer.

Cette aventure pourrait faire l'objet d'un « retour d'expérience » auprès des Boulonnais dès la rentrée de septembre 2009 afin de sensibiliser d'une manière différente nos concitoyens à la question du handicap et d'insister sur le fait qu'être en situation de handicap n'interdit pas de vivre comme les autres, avec les autres.

Compte tenu du caractère symbolique de ce projet, emprunt d'exemplarité dans le domaine du handicap, l'intéressé, Philippe Aubert, sollicite de la ville de Boulogne-Billancourt une subvention exceptionnelle de 2 540 € correspondant strictement à l'achat de la joëlette.

Nous entendons à l'avenir « institutionnaliser » ce type de soutien en créant dès 2010 un prix annuel « Initiative Handicap de la Ville de Boulogne-Billancourt » avec appel à projets aux Boulonnais et étude des propositions par une commission réunissant des associations et des élus de tous les groupes politiques du conseil municipal. « Une joëlette pour Philippe » constitue donc une opportunité qui préfigure notre souhait de pouvoir soutenir, dès à présent et à l'avenir, des projets personnels exemplaires en matière de handicap, pouvant être à caractère sanitaire, social, culturel, sportif, artistique, interculturel, humanitaire. La réalisation de ces projets pourrait servir de support à des communications dans le magazine municipal, des événements de sensibilisation et des échanges avec les élèves boulonnais par exemple.

Il vous est donc proposé d'autoriser le Maire à accorder un soutien financier à M. Philippe Aubert de 2 540 € à l'opération « Une joëlette pour Philippe »

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales.

La commission a émis un avis favorable le groupe @lternance ne prenant pas part au vote soulignant la mise en avant du caractère religieux.

Mme. Lavarde, rapporteur de la commission des finances.

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt s'est réjoui avec le groupe majorité rassemblée de ce projet et de la création d'un prix d'initiative handicap à vie favorable de la commission le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet.

Merci.

Il faut féliciter M. Deniziot pour le travail réalisé. Je trouve que c'est une très bonne idée.

Applaudissements.

La délibération n°35 est adoptée à l'unanimité.

Avant de se quitter et de vous souhaiter d'excellentes vacances aux uns et aux autres, je voudrais vous fixer rendez-vous le jeudi 24 septembre, le 12 novembre et le <10 décembre pour nos prochains conseils municipaux. Nous vous distribuons le calendrier des conseils municipaux et des dates de commissions qui vont avec.

Merci à toutes et à tous pour le travail accompli tout au long de l'année, je vous souhaite d'excellentes vacances ensoleillées et reposantes.

La séance est levée à 23 h 05.

Le Journal officiel de Boulogne-Billancourt

Directeur de la publication : Pierre-Christophe Baguet - Co-directeur : Thibault de Sade

Rédaction : Services du cabinet du Maire

Maquette - Édition : Direction de la Communication

Hôtel de ville - 26, avenue André-Morizet - 92104 Boulogne-Billancourt cedex - www.boulognebillancourt.com

Tél. 01 55 18 53 00